

Jeunesses, pratiques et territoires

Cahiers de l'action
n°44

Développer la mobilité européenne et internationale des jeunes

Actions et dynamiques d'acteurs
dans le cadre non formel

Francine Labadie et Clotilde Talleu

Jeunesses, pratiques et territoires
Cahiers de l'action
n°44

Développer la mobilité européenne et internationale des jeunes

*Actions et dynamiques d'acteurs
dans le cadre non formel*

Francine Labadie, Clotilde Talleu

Cahiers de l'action n°44

Avril 2015

Directeur de la publication par intérim

■ Jean-Marc Siry

Directrice de la collection

■ Angélica Trindade-Chadeau

Coordination éditoriale

■ Marianne Autain

Secrétaire de rédaction

■ Christel Matteï, Maguelonne Rosovsky

Réalisation graphique

■ Maguelonne Rosovsky

Contact rédaction

■ trindade-chadeau@injep.fr

Service des ventes

■ Tél. : 01 70 98 94 35

Courriel : publications@injep.fr

Boutique en ligne : <http://www.injep.fr/catalog/>

Pour nous citer : Francine Labadie, Clotilde Talleu, *Développer la mobilité européenne et internationale des jeunes. Actions et dynamiques d'acteurs dans le cadre non formel*, INJEP, coll. « Cahiers de l'action », n° 44, Paris, 2015.

Les propos énoncés dans cet ouvrage n'engagent que leurs auteurs.

ISBN 978-2-11-138518-4

Dépôt légal à parution

AVANT-PROPOS

ANGÉLICA TRINDADE-CHADEAU	7
---------------------------------	---

QUESTIONS • RÉFLEXIONS

FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU

Les enjeux de l'action publique en faveur de la mobilité internationale des jeunes	9
La mobilité internationale des jeunes, une pratique confidentielle et sélective.....	10
Des obstacles pour les jeunes et les structures... ..	11
...aux enjeux pour l'action publique	12

FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU

Un système complexe d'acteurs en interaction	15
L'Union européenne et son influence sur les politiques et pratiques de mobilité en France.....	15
Le rôle de l'État et de ses ministères.....	18
L'OFAJ et l'OFQJ: des organismes bigouvernementaux en appui des acteurs de la mobilité.....	19
Les conseils régionaux: entre soutien financier à la mobilité des jeunes et stratégies de valorisation.....	20
Les organisations de jeunesse, d'éducation et de formation au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de mobilité.....	20
Les plateformes et réseaux européens: des instances de lobbying sur les politiques et programmes communautaires.....	21
Conclusion.....	21

FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU

Vers une européanisation des politiques et des pratiques de mobilité pour les jeunes?	25
L'européanisation des politiques et des pratiques de mobilité, de quoi parle-t-on?.....	25
Un processus cognitif	26
Des acteurs de la jeunesse, cibles du processus d'européanisation... ..	27
...mais également acteurs orientant ses évolutions	28

PRATIQUES • ANALYSES

FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU

Introduction	31
Agir pour développer les pratiques de mobilité/agir pour faire évoluer les politiques et les dispositifs de mobilité	31
Éléments de méthode	32

FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU, CLAIRE CONLON, ÉRIC GALLIBOUR	
Informersur l'Europe et les programmes de mobilité: de l'information institutionnelle à l'information partagée	35
Eurodesk, un réseau institutionnel d'information sur l'Europe	35
Les cafés pédagogiques: une démarche innovante d'information sur la mobilité internationale	38
Conclusion	41
<i>Expérience/initiative. CEMEA Aquitaine – Fiche pédagogique: « La mobilité en 10 points pratiques: pédagogie et accompagnement »</i>	42
FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU	
Accompagner la construction et la mise en œuvre des projets de mobilité	43
Des formations collectives à l'accompagnement individualisé	43
Des plateformes au service de la mise en œuvre des politiques de mobilité dans les territoires	45
La plateforme PACA SVE, un réseau de coopération entre structures coordinatrices	47
<i>Point de vue de Gilles Baccala. Les activités proposées par l'Agence française Erasmus + Jeunesse & Sport aux niveaux national et transnational</i>	51
FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU	
Apprendre mutuellement entre membres d'un même réseau	53
La Fondation des régions européennes pour la recherche en éducation et en formation (FREREF)	53
Le réseau européen RAY (Research-based Analysis on Youth in Action)	56
L'apprentissage entre pairs: l'exemple du séminaire « Transitions »	
Des parcours de réussite vers la formation et l'emploi » (2012-2014)	58
Conclusion	59
<i>Expérience/initiative. La « Toolbox » du centre de ressources SALTO Euromed Jeunesse et bonnes pratiques</i>	61
CLOTILDE TALLEU	
Influencer les institutions de l'Union européenne: le lobbying	63
Influencer les politiques et les programmes européens, le leitmotiv des plateformes et réseaux européens	63
Influencer sur quoi? La construction des positions communes	64
Influencer comment?	66
Des effets sur l'action publique aux apprentissages des membres	68
Conclusion	69

EMMANUELLE BERTRAND, DAVID LOPEZ

Co-construire les politiques de jeunesse : le chemin laborieux pour ancrer le dialogue structuré dans la réalité	71
Introduction	71
Dialogue structuré: de quoi parle-t-on?.....	72
Un processus européen	73
Concertations nationales : à quoi sert ce dialogue?.....	74
Le dialogue structuré chez nos voisins européens: l'exemple de l'Allemagne.....	76
Des perspectives	76

PISTES

FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU

Deux défis pour agir dans le champ de la mobilité internationale non formelle.....	81
Relever le défi de la professionnalisation	81
S'emparer du défi de l'action publique	85

RESSOURCES

Bibliographie	89
Sitographie.....	90
Boîte à outils	92
Annexes	94
Les dispositifs de mobilité pour les jeunes, des opportunités pour agir.....	94
Répertoire des sigles	104

La mobilité des jeunes en Europe et à l'international : formation des professionnels et démocratisation des publics bénéficiaires

L'intérêt de l'INJEP pour les questions européennes et internationales est ancien, mais celle plus spécifique de la mobilité des jeunes en Europe est portée institutionnellement par l'établissement depuis 1989, date à laquelle l'Agence nationale du programme européen Jeunesse en action a rejoint le site de Marly-le-Roi. Là, furent accueillis jusqu'en 2009 de nombreux partenaires européens et des événements, séminaires/conférences, qui plaçaient la jeunesse européenne au cœur des débats¹ et concernaient des thématiques diversifiées, telles que l'interculturel, l'accompagnement de projets européens, le travail de jeunesse en Europe, les outils pédagogiques ou la coopération en matière de politiques de jeunesse.

Ce numéro de la collection des « Cahiers de l'action » sur la *mobilité européenne et internationale des jeunes* s'inscrit dans un questionnement plus large sur le lien entre les jeunes et l'Europe, amorcé dans le numéro 24-25 à propos des *pédagogies de l'interculturel*, prolongé dans le numéro 39 avec la place de la jeunesse dans la coopération euro-méditerranéenne, sans oublier un numéro en préparation sur les *engagements volontaires et solidaires à international* (numéro 46) prévu pour la fin 2015. Tous ces numéros ont en commun d'interroger la formation des professionnels et la « culture institutionnelle » qu'ils doivent acquérir pour travailler avec ou pour l'Europe, en particulier dans le domaine de l'éducation non formelle. Comment développer en effet la mobilité des jeunes en Europe sans s'intéresser à tous les professionnels qui peuvent être amenés à informer les jeunes sur les opportunités de mobilité offertes? Ces professionnels exercent leur métier aussi bien dans des collectivités territoriales que dans un secteur associatif très hétérogène et multiple, et leur profil dépend aussi du cadre de référence auquel la mobilité des jeunes est « subordonnée ». De quelle politique publique des États membres de l'Union européenne la mobilité des jeunes dépend-elle? De la politique de jeunesse, de la politique d'éducation (et de l'enseignement supérieur), de la politique étrangère, ou de celle de développement économique? La réponse, même plurielle, a autant d'incidences sur les acteurs et les publics concernés, les organisations, les institutions, les jeunes (jeunes en

1. La première rencontre des anciens du service volontaire européen (SVE) venus de toute l'Europe, en septembre 2001 ; la première foire aux outils pédagogiques d'octobre 2006 ; la première rencontre « Let's Meet our Neighbours » au printemps 2007, un séminaire européen sur le handicap en partenariat avec les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) et des organisations spécialisées ou encore un séminaire européen sur le YOUTHPASS pour les jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO) en mai 2009.

général, apprentis, étudiants, salariés), que sur le format choisi (échanges de jeunes, stages, formation diplômante, volontariat...).

Localement, pour les villes et les collectivités territoriales françaises, le rapport à la mobilité dépasse en général l'Europe et concerne l'international... Une étude de 2003 a ainsi pointé six « usages » principaux de l'international² par les collectivités territoriales : support d'animation et de loisirs, levier éducatif grâce à la pédagogie de projet, vecteur de compréhension et d'ouverture au monde, outil de construction identitaire (pour les jeunes d'origine étrangère notamment), outil d'apprentissage de la citoyenneté locale et internationale et enfin outil de formation pour les jeunes. Ces éléments corroborent les liens étroits entre les pouvoirs publics et les associations d'éducation populaire, partenaires indispensables dans le déploiement de ces six usages de l'international, y compris dans la dimension européenne, des jumelages de l'après-guerre jusqu'aux coopérations décentralisées et programmes concertés d'aujourd'hui.

La question de la mobilité en Europe ou à l'international soulève des enjeux très importants à la croisée des projets portés par des structures de jeunesse et de ceux portés individuellement par les jeunes eux-mêmes. Ce sont précisément ces enjeux qui sont analysés par les auteures de ce quarante-quatrième numéro de la collection des « Cahiers de l'action » et présentés comme des défis à relever :

- l'élargissement des publics, ou comment faciliter la mobilité de tous les profils de jeunes ;
- la formation des professionnels concernés, condition *sine qua non* pour améliorer l'accès de tous ainsi que la qualité des actions ;
- la reconnaissance des compétences acquises dans l'éducation non formelle (au-delà de celles validées par un diplôme) essentielle pour légitimer une logique plus large de construction d'identité professionnelle.

Cet ouvrage nous permet ainsi de revenir, indirectement, sur la rhétorique de l'utilité des voyages, explorée par d'autres auteurs³ et même par les pouvoirs publics au début des années 2000. Dans la circulaire commune de la ministre de la Jeunesse et des Sports, Marie-George Buffet, et du ministre délégué à la ville, Claude Bartolone, du 9 janvier 2002, il était déjà clairement question de « faciliter l'accès à des moments de vie internationale, que ce soit par des séjours seuls ou en groupe, ou par le développement d'initiatives dans la cité, afin de contribuer à une appréhension positive des problématiques de mobilités, à une meilleure socialisation et à une modification du regard des autres ». Trois mois plus tard, la circulaire du 29 avril 2002 adressée aux préfets de départements par la déléguée interministérielle à la ville et au développement social urbain, conjointement avec le délégué interministériel à l'insertion des jeunes, expliquait : « la prise de distance critique et la mobilisation que nécessite la mobilité permettent de prouver aux jeunes, qu'ils peuvent trouver leur place dans la société, à condition de prendre conscience que le monde ne s'arrête pas aux limites de leur quartier ». Quinze ans après, l'occasion nous est donnée ici de réactualiser et de questionner nos connaissances des actions et dynamiques mises en œuvre pour le développement de la mobilité des jeunes.

Angélica TRINDADE-CHADEAU,
directrice de la collection

2. GROSHANS M., TRINDADE-CHADEAU A., *Ouverture internationale et politiques locales : les pratiques Jeunesse*, Cités unies France, Paris, 2003.

3. Voir CICCHELLI V., « Les politiques de promotion des mobilités juvéniles en Europe », *Informations sociales*, n° 165-166, 2011/3, p. 38-45. Se reporter également aux auteurs cités en bibliographie p. 89.

Les enjeux de l'action publique en faveur de la mobilité internationale des jeunes

FRANCINE LABADIE,

cheffe de l'Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse, chargée d'études et de recherche sur les politiques européennes à l'INJEP

CLOTILDE TALLEU,

chargée d'études, consultante en sciences sociales et en évaluation de politiques publiques

S'il a fallu longtemps pour que s'impose l'idée du voyage¹ comme vecteur d'apprentissage – c'est seulement à partir de la fin du XVIII^e siècle qu'il devient l'un des moyens privilégiés pour parfaire l'éducation des jeunes gens des classes supérieures –, l'expérience de mobilité européenne et internationale tend à être considérée de plus en plus comme une étape incontournable du parcours éducatif des jeunes, voire à constituer une nouvelle norme, qui s'impose à chacun, que le jeune soit étudiant, apprenti et, même, sans qualification.

Connotée positivement, elle est traditionnellement considérée comme un levier pour l'épanouissement et le développement personnels, l'enrichissement culturel et l'intégration sociale. Elle est aujourd'hui promue, pour des raisons économiques, dans le cadre du marché unique de circulation des travailleurs, la formation du capital humain étant essentielle dans une économie de la connaissance. Dans un contexte marqué par des difficultés persistantes d'accès au marché du travail, elle tend à être prise en compte comme un facteur favorisant l'insertion professionnelle des jeunes – leur employabilité. Pourtant, force est de constater que l'accès à la mobilité internationale n'est pas aisé pour certains et que, en particulier pour les jeunes en difficulté, elle reste un nouveau droit à conquérir. Au niveau des structures et des systèmes, elle faciliterait également l'émergence d'une citoyenneté européenne, la compréhension interculturelle, le « vivre ensemble » et la paix². Elle participe aussi à la construction d'un espace européen de la formation et de l'emploi.

1. Sur l'histoire des voyages de formation, voir les travaux de Vincenzo Cicchelli, notamment CICHELLI V., « Les legs du voyage de formation à la Bildung cosmopolite », *Le Télémaque*, n° 38, 2010-2012, p. 57-70.

2. BERNARDIN J.-F., *La mobilité des jeunes*, rapport du Conseil économique, social et environnemental, Paris, 2011.

Même si les études d'impact évaluant les apports concrets de la mobilité pour les jeunes restent encore peu connues, elles se multiplient³ et convergent sur le fait que les séjours à l'étranger sont pourvoyeurs d'apprentissages multiples en termes d'acquisition de savoirs (sur la culture, sur les jeunes, sur l'Europe...), de savoir être (confiance en soi, estime de soi, autonomie...), d'aptitudes (compétences linguistiques, interculturelles...), mais aussi de valeurs (respect des autres, tolérance envers les cultures différentes...).

Ces nombreuses vertus accordées aux déplacements au-delà de nos frontières constituent autant de légitimations en faveur du développement d'une action publique relative à la mobilité des jeunes, aux différents niveaux territoriaux des politiques de jeunesse, du niveau européen au niveau local. Néanmoins, l'action publique est aujourd'hui confrontée à des enjeux et à des défis pour que la mobilité européenne et internationale des jeunes devienne une pratique usuelle et ouverte à tous. L'enjeu de sa démocratisation demeure central.

La mobilité internationale des jeunes, une pratique confidentielle et sélective

Si, aujourd'hui, partir et voyager dans le cadre d'études, de stages ou dans l'unique objectif de découvrir le monde ne sont plus rares, la mobilité européenne et internationale des jeunes reste – quantitativement – une exception, et ce malgré les politiques incitatives de l'Union européenne et la popularité de ses programmes. Les tableaux suivants donnent la mesure du phénomène en distinguant les mobilités dans le cadre de l'éducation formelle de celles dans le cadre de l'éducation non formelle au cours des dernières années (en fonction des données disponibles).

Tableau 1. Mobilité internationale: nombre de jeunes partis à l'étranger dans le cadre l'éducation formelle

Dispositifs	2011	2012
Erasmus	33 269	35 311
OFQJ*	807	773
OFAJ**	ND***	41 648
Total	ND	77 732

Source : INJEP, 2014.

* Office franco-québécois pour la jeunesse. ** Office franco-allemand pour la jeunesse. *** ND: non disponible.

Tableau 2. Mobilité internationale: nombre de jeunes partis à l'étranger dans le cadre l'éducation non formelle

Dispositifs	2012	2013
PEJA*	4 053	5 606
OFAJ	15 553	24 569
VSI**	1 406	1 382
JSI/VVSI***	878	835
Total	21 890	32 392

Source : INJEP, 2014.

* Programme européen Jeunesse en action. ** Volontariat de solidarité internationale.

*** Jeunesse solidarité internationale/Ville Vie Vacances-solidarité.

3. Pour les études d'impact des programmes de mobilité dans le cadre de l'éducation formelle, voir le site de l'agence Erasmus + Éducation & Formation (www.agence-erasmus.fr). Concernant le programme Jeunesse en action, voir le site researchyouth.net pour les résultats de l'évaluation réalisée par le réseau européen RAY dont la France fait partie depuis 2012.

Ces données soulignent que les flux de mobilité restent pour l'heure majoritairement liés aux études : deux fois plus de jeunes sont concernés dans un cadre formel que dans un cadre non formel. Il y a là un effet d'offre qui influe sur la question de l'accès d'un grand nombre de jeunes aux dispositifs publics.

Des obstacles pour les jeunes et les structures...

La mobilité reste encore aujourd'hui inégalement accessible, du fait de la stratification sociale et, en particulier, de la permanence de certains déterminismes sociaux à l'égard desquels la capacité d'action des pouvoirs publics s'avère peu efficace. L'appartenance à des catégories sociales favorisées et la « compétence migratoire » – héritage immatériel transmis pendant l'enfance après des déménagements, des séjours linguistiques, des voyages scolaires, des vacances à l'étranger... – semblent prédisposer les jeunes de ces milieux aux déplacements et faciliter leurs projets de mobilité⁴. Surtout, les jeunes peuvent être confrontés à de nombreux obstacles liés à leur situation personnelle (éducation, santé, situation au regard de l'emploi...), aux territoires dans lesquels ils vivent (quartiers ségrégués, territoires enclavés...) ou bien en raison de leur situation financière et du soutien que peut leur apporter leur famille. Enfin, le développement de la mobilité des jeunes ne serait pas pour autant garanti si l'ensemble de ces freins était levé. En effet, en dépit des résultats des expérimentations réalisées notamment dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)⁵, l'intérêt d'une expérience à l'international reste mal perçu par nombre de jeunes. Le désir de mobilité ne va pas de soi, ni pour les jeunes et leur famille ni pour les organismes au cœur du processus de socialisation⁶.

De leur côté, les dispositifs de soutien à la mobilité – dans le cadre de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle – s'adressent davantage aux diplômés du supérieur, aux jeunes les plus qualifiés, les plus diplômés, sans difficulté d'intégration sociale, et n'ont pas encore véritablement trouvé comment améliorer l'accès des jeunes défavorisés. « Les jeunes très faiblement diplômés, en décrochage scolaire, précaires, en errance ou sujets à discriminations ont peu, voire pas du tout, accès aux programmes de mobilité⁷. » S'engager dans un projet de mobilité peut s'apparenter à un véritable parcours d'obstacles qui peut décourager, voire « clouer au sol », les jeunes les plus indécis ou les plus éloignés des dispositifs, dissuader les structures (organisations de jeunesse et d'éducation populaire, associations, structures d'éducation et de formation...) souhaitant les en faire bénéficier et expliquer en partie le caractère confidentiel, spontané et sélectif de la mobilité européenne et internationale des jeunes.

4. BALLATORE M., *Erasmus et la mobilité des jeunes Européens*, Presses universitaires de France, coll. « Éducation et société », Paris, 2010.

5. Voir sur ce point le site du FEJ : www.experimentation.jeunes.gouv.fr/107-mobilite-internationale.html

6. BERTONCINI Y., *Encourager la mobilité des jeunes en Europe. Orientations stratégiques pour la France et l'Union européenne*, Centre d'analyse stratégique/La Documentation française, coll. « Rapports et documents », n°15, 2008.

7. CAREL S., DÉLOYE F., MAZOUIN A., « La mobilité internationale des jeunes avec moins d'opportunités : retour d'expérience », *Bref du CEREQ*, n° 293, octobre 2011.

L'enquête annuelle réalisée depuis 2012 par l'Observatoire de la jeunesse/INJEP auprès des bénéficiaires du programme européen Jeunesse en action (PEJA)⁸ – dont l'objectif est de favoriser l'inclusion sociale – montre ainsi que les jeunes ayant moins d'opportunités⁹, représentent un quota de l'ordre de 10 % des effectifs seulement. Les obstacles déclarés par les intéressés relèvent d'abord des difficultés socio-économiques, auxquelles s'ajoute un faible niveau de qualification qui les handicape. D'autres résultats d'études vont dans le même sens : le service volontaire européen (SVE), par exemple, action du PEJA, concerne principalement des jeunes de niveau bac+ 3 et bac+ 4 de milieux socioprofessionnels plutôt favorisés, et ce même si aucun niveau de langue, de diplôme ou de formation n'est théoriquement requis pour en bénéficier¹⁰.

D'autres effets d'offre que ceux liés à la conception des dispositifs et à leur accessibilité existent. Aujourd'hui, de nombreux acteurs et programmes publics soutiennent les séjours à l'étranger des jeunes ; l'Union européenne mais également l'État et les collectivités participent dans des proportions variables à leur financement. Cette dispersion de l'offre, associée aux multiples ramifications des différents programmes, peut non seulement créer des redondances et des contradictions sources d'inefficience pour l'action publique¹¹ mais également générer une grande confusion et une complexité importante qui pèsent sur la visibilité des programmes et la motivation des bénéficiaires potentiels. De plus, les nouvelles manières de faire, les cadres cognitifs et la logique gestionnaire et disciplinaire imposés par certains programmes – notamment ceux financés par la Commission européenne – peuvent être particulièrement discriminants pour les structures les moins expérimentées dans le montage de projets européens.

...aux enjeux pour l'action publique

Dès lors, pour augmenter le nombre de jeunes bénéficiant des dispositifs de mobilité tout en diversifiant leur profil – priorité annoncée par le Comité interministériel de la jeunesse, le 21 février 2013 – un effort conséquent en matière d'information, de sensibilisation, de coordination des acteurs dans les territoires et surtout d'accompagnement des jeunes et des structures est nécessaire pour lever les obstacles et susciter l'intérêt et le goût pour la mobilité. La mobilisation des acteurs publics et privés, du niveau local au niveau national, est également requise¹². Le Centre d'analyse stratégique a préconisé à ce sujet que les agences et les administrations se meuvent en véritables opérateurs de la mobilité et proposent, en complément de la distribution de bourses, toute une gamme de services favorisant la mise en œuvre des projets de mobilité¹³. Plus récemment, les expérimentations financées par le FEJ ont montré la plus-value des partenariats noués au niveau local entre les acteurs de la mobilité et ceux de l'insertion ainsi que l'importance des mesures d'accompagnement pour élargir la mobilité à un public qui en est éloigné.

8. DIRANI A., LABADIE F., « Gagner en compétences grâce au PEJA », *Jeunesses : études et synthèses*, n° 15, septembre 2013.

9. La notion de « jeunes ayant moins d'opportunités » (JAMO) a été introduite dans le cadre des programmes européens dédiés à la jeunesse, successivement le programme Jeunesse, en 2000-2006, puis le programme Jeunesse en action (PEJA), de 2007 à 2013. Elle désigne généralement des jeunes ayant rencontré dans leur parcours des obstacles (éducation-formation, emploi, participation active, mobilité) ou appartenant à une minorité culturelle, linguistique, religieuse ou ethnique. La définition d'un JAMO reste toutefois très instable et fluctue en fonction des personnes et des contextes nationaux. Sur ce point, voir CAREL S., DÉLOYE F., MAZOUIN A., *op. cit.*

10. BERNARDIN J.-F., *op. cit.*

11. BERTONCINI Y., *op. cit.*

12. CAREL S., DÉLOYE F., MAZOUIN A., *op. cit.*

13. BERTONCINI Y., *op. cit.*

LA MOBILITÉ AU CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE EUROPÉENNE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE *

L'Union européenne (UE) intervient de longue date dans l'action publique en faveur de la jeunesse. L'article 149 du traité sur l'Union européenne (1992), repris d'ailleurs dans l'article 165 (titre XII) du traité de 2009, prévoit notamment le soutien de l'Union européenne à la mobilité des étudiants (et des enseignants) et, au-delà, indique que l'action de l'UE vise également à « favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs » en encourageant « la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe ».

Au-delà des normes juridiques, trois temps forts scandent le développement de l'action publique en faveur de la jeunesse au niveau européen.

Le livre blanc

C'est d'abord à travers le livre blanc, *Un nouvel élan pour la jeunesse européenne*, paru en 2001, que l'on peut appréhender les légitimations sur lesquelles l'Union européenne fonde son action. Sur la base des constats de changements de la jeunesse – allongement et croissance des difficultés au cours des transitions vers l'âge adulte, précarisation des conditions de vie, entraînant un déficit de participation –, la Commission européenne justifie son implication et montre une volonté d'impulser une plus grande coopération entre les États membres afin de mieux prendre en compte les besoins des jeunes aux niveaux européen et national. Un instrument majeur a été mis en place pour l'implémentation de la politique de l'Union européenne: le programme Jeunesse (2000-2006), prolongé par le programme Jeunesse en action (2007-2013). Dans ces programmes, la mobilité internationale est considérée comme un levier pour favoriser l'intégration sociale des jeunes, leurs engagements et le sentiment d'appartenance européenne, voire la citoyenneté européenne.

Le Pacte européen pour la jeunesse

Le Pacte européen pour la jeunesse, adopté en 2005, résulte d'un projet élaboré cette fois-ci en 2002 par le Conseil de l'Union européenne. Au-delà de la participation et de la mobilité, mais aussi de l'autonomie promues par le livre blanc, le pacte, intégrant les objectifs de la stratégie de Lisbonne (adoptée en 2000 et réactualisée en 2005) de soutien à la compétitivité économique de l'Union européenne, élargit considérablement le champ d'action en direction de la jeunesse, notamment aux questions d'emploi, d'insertion, d'éducation, de formation et d'inclusion sociale. La mobilité joue un rôle renforcé non seulement dans les programmes de l'éducation formelle – Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig, Comenius –, mais aussi dans le cadre du Fonds social européen.

La stratégie de l'Union européenne pour investir dans la jeunesse et la mobiliser (2009)

Les priorités de l'Union européenne s'incarnent dans la stratégie « Investir dans la jeunesse et la mobiliser » donnant lieu à un nouveau cadre de coopération (2010-2018) qui adopte une approche double, s'appuyant à la fois sur le développement d'actions spécifiques dans le domaine de la jeunesse et sur la prise en compte de la jeunesse comme question transversale dans toutes les autres politiques. Ce cadre retient huit domaines d'action prioritaires: l'éducation et la formation; l'emploi et l'entrepreneuriat; la santé et le bien-être; la participation; le volontariat; l'inclusion sociale; les jeunes et le monde; la créativité et la culture. La mobilité constitue un levier opérationnel transversal à ces domaines d'action avec une articulation de plus en plus recherchée entre éducation formelle et non formelle comme le souligne le nouveau programme Erasmus +, au sein duquel figure un chapitre Jeunesse.

* In LABADIE F., « L'action publique en faveur de la jeunesse: l'europanisation en cours? », *Les cahiers du développement social urbain*, n° 56, 2012.

Pour finir, il importerait aussi de lever les freins liés à la non-reconnaissance des compétences et des connaissances acquises lors des séjours à l'étranger, notamment quand ceux-ci se déroulent en dehors des cadres scolaires et académiques par le biais d'engagements volontaires, individuels ou collectifs. Cet enjeu de la reconnaissance ne relève pas encore de l'agenda politique dans notre pays, à la différence de l'Allemagne, où le débat demeure cependant vif entre les partisans d'une certification formelle des expériences de mobilité non formelle dans un contexte peu favorable à l'emploi des jeunes et ceux qui considèrent que les engagements volontaires sont générateurs de citoyenneté et qui invitent donc à réfléchir à des formes renouvelées de reconnaissance sociale.

Un système complexe d'acteurs en interaction

FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU

La mobilité des jeunes à l'international dans le cadre de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle mobilise aujourd'hui un nombre croissant d'acteurs publics et privés, européens, nationaux et locaux. Loin d'être isolés, ces acteurs sont liés par des relations d'interdépendance et s'inscrivent dans un système complexe d'interactions où s'échangent des informations, des idées, des revendications, des savoir-faire et des relations dans des directions multiples dans l'optique de contribuer à la mise en œuvre de l'action publique et des projets de mobilité pour les jeunes – tout en les façonnant, dans une certaine mesure – et d'agir sur l'élaboration des politiques et des programmes.

Cette partie propose un panorama des acteurs de la mobilité et de leurs interactions. Dans un souci de clarté et sans aucun rapport hiérarchique, ce panorama débutera par les acteurs des politiques publiques européennes, nationales puis locales pour terminer par les acteurs de la société civile.

L'Union européenne et son influence sur les politiques et les pratiques de mobilité en France

Les institutions de l'Union européenne

Si le Conseil de l'Europe est habituellement considéré comme l'architecte de la politique européenne de jeunesse et de mobilité¹⁴ – c'est dans les années 1960 qu'il a, pour la première fois, investi ce champ d'action –, force est de constater que l'Union européenne, quelques années après, en a approfondi le contenu. La mobilité internationale occupe une place de choix dans l'action publique communautaire, considérée tout à la fois comme un moyen de promouvoir la conscience européenne et citoyenne chez les jeunes générations, de favoriser l'employabilité et l'insertion professionnelle et d'ajuster l'offre et la demande de travail en Europe¹⁵.

14. L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFA), fondé en 1963, a également été un précurseur de la mobilité des jeunes en Europe.

15. En encourageant les Européens à séjourner à l'étranger en tant que jeunes apprenants, l'Union européenne espère qu'ils seront plus enclins à être mobiles dans un contexte professionnel et saisiront les emplois vacants dans d'autres pays européens.

Néanmoins, compte tenu du fait que les compétences politiques en matière de jeunesse, d'éducation et de formation sont du ressort des États membres¹⁶ – voire, dans certains pays, de celui des autorités régionales ou locales –, les initiatives et actions politiques de l'Union européenne dans ce domaine relèvent essentiellement de mécanismes non contraignants : *soft law* (communications, recommandations, résolutions, avis...); outils encourageant la coopération entre les États membres; mise en œuvre de programmes politiques (le programme Erasmus +, par exemple)... Ces initiatives et actions politiques mobilisent une diversité d'institutions et d'organes (voir l'encadré ci-dessous).

LES ACTEURS DE L'UNION EUROPÉENNE ET LA MOBILITÉ DES JEUNES

Le Parlement européen : colégislateur avec le Conseil de l'Union européenne en matière législative et budgétaire, le Parlement européen a participé à l'élaboration du programme Erasmus +. Il est composé de 750 députés élus au suffrage universel direct et d'une commission parlementaire « culture et éducation » (Commission CULT) qui traite, entre autres, des questions de jeunesse, d'éducation et de mobilité. Le Parlement européen peut également voter des résolutions sur ces sujets.

Le Conseil de l'Union européenne : au-delà de son rôle de colégislateur avec le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne – rassemblant principalement des représentants des États membres de niveau ministériel – vote des recommandations visant à inciter les États à adopter certains comportements sur divers sujets. À titre d'exemple, le Conseil a voté plusieurs résolutions portant sur la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse et, notamment, la mise en place d'une méthode ouverte de coordination*. Une de ses formations est spécialement dédiée aux questions d'éducation, de jeunesse, de culture et de sport.

De son côté, la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (RPUE) à Bruxelles, située à l'interface entre les autorités françaises et les institutions de l'Union européenne, joue un rôle central dans la conduite des négociations au sein des instances du Conseil et dans les relations avec les autres institutions (Parlement européen et Commission, principalement).

La Commission européenne : organe supranational. La Commission européenne a le monopole de l'initiative législative ; aucun texte législatif ou règlement ne peuvent être adoptés sans proposition de cette institution**. Elle a également le pouvoir d'adopter des textes d'exécution des lois (directives, règlements, lignes directrices des programmes...) et s'appuie pour cela sur différentes directions générales (DG). Les politiques et programmes européens dans les secteurs de l'éducation, de la jeunesse et de la mobilité sont traités principalement par la DG Éducation, audiovisuel et culture et les DG Emploi, affaires sociales et inclusion et Développement et coopération.

Le Comité des régions (CDR) et le Comité économique et social européen (CESE) : organes consultatifs rassemblant respectivement des élus régionaux et des acteurs socioprofessionnels (représentants d'associations d'employeurs, de travailleurs et d'autres groupes d'intérêt européens), ils sont consultés sur des propositions de loi et peuvent également s'autosaisir.

* Voir à ce propos la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres du 27 juin 2002 relative au cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse et celle du 27 novembre 2009 relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018).

** À quelques exceptions près : les initiatives en matière monétaire, de coopération judiciaire et policière et les modes d'élection au Parlement européen ne sont pas concernés par cette règle.

16. La subsidiarité s'applique dans ces domaines pour des raisons de principe et d'efficacité.

En dépit du fait que la jeunesse et l'éducation constituent des compétences communautaires subsidiaires, les institutions de l'Union européenne, par l'intermédiaire des instruments de la *soft law* gouvernance et des programmes d'action communautaire, façonnent en partie le sens et la mise en œuvre de l'action publique en faveur de la mobilité des jeunes et les projets locaux portés par les acteurs de terrain.

Au niveau des politiques nationales, la méthode ouverte de coordination (MOC)¹⁷, entérinée par le Conseil de l'Union européenne en 2002¹⁸ puis renouvelée en 2009¹⁹ dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, a pour principal objectif d'encourager la coopération entre les États membres dans le domaine de la jeunesse par l'échange de bonnes pratiques. Pour chacun des cycles de coopération, le Conseil sélectionne un nombre précis de priorités et fixe des objectifs généraux après la diffusion d'un questionnaire au sein des États membres et l'identification de bonnes pratiques. Des recommandations sont ensuite formulées et les États membres sont invités à prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs généraux et transférer les apprentissages réalisés dans le cadre de la MOC dans l'élaboration de leurs politiques publiques. Même si cet outil de coordination des politiques reste flexible et peu contraignant, il oriente véritablement le sens de l'action publique et amène progressivement les États membres à partager une philosophie comparable, au moins harmonisée, des politiques de jeunesse²⁰.

Aux niveaux infranational et local, l'Europe constitue en règle générale un ensemble de structures d'opportunités nouvelles dont se saisissent aussi bien les acteurs des politiques publiques que les organisations de la société civile impliquées dans les champs de la jeunesse, de l'éducation et de la formation. Soit ils utilisent les programmes d'action communautaire ou les fonds structurels comme sources de financement pour s'engager à l'international ou bâtir des actions de mobilité de plus grande ampleur, soit ils s'appuient sur leur existence pour adapter leurs politiques. C'est notamment le cas des conseils régionaux qui proposent fréquemment des financements complémentaires aux bourses de mobilité allouées par la Commission européenne et utilisent pour cela, dans certains cas, des critères d'attribution similaires. Cette influence de l'Union européenne et de ses programmes s'exerce également sur les porteurs de projets locaux. Par l'intermédiaire des formulaires de candidature et des lignes directrices des programmes, ceux-ci sont enjoins à faire entrer leurs actions dans le référentiel européen, à questionner leurs modes de faire (démarches), à interroger le sens de leur engagement et à réfléchir sur la signification de l'Europe. Ils acquièrent également de nouveaux savoir-faire notamment dans la structuration des actions, l'anticipation et la gestion de projets.

17. D'autres démarches de coordination existent comme les études comparatives (*benchmarking*) ou l'apprentissage entre pairs (*peer learning*), ce dernier faisant l'objet d'une présentation page 53.

18. Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres du 27 juin 2002 relative au cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

19. Résolution du Conseil du 27 novembre 2009 relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018).

20. Voir TALLEU C., *L'eupéanisation des politiques de jeunesse. L'action publique en faveur de la mobilité des jeunes*, rapport d'étude, INJEP, Paris, juin 2013.

Si l'Union européenne produit des changements significatifs dans les manières de concevoir et de faire de la mobilité pour les jeunes, son influence n'est toutefois ni totale²¹ ni unidirectionnelle. Avec le développement de l'action publique européenne dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation et de la formation, les acteurs de la société civile ont vu se développer de nouvelles opportunités d'accès politique dont ils font usage pour présenter leurs revendications et défendre leurs intérêts.

Les agences nationales, gestionnaires des programmes de mobilité : Erasmus + France Éducation & Formation et Erasmus + Jeunesse & Sport

Les agences françaises Erasmus + Éducation & Formation²² et Erasmus + Jeunesse & Sport²³ – gestionnaires du programme Erasmus + dans leurs domaines respectifs – sont chargées d'instruire les dossiers de demande de subventions²⁴ et d'attribuer, entre autres, les financements européens pour les projets de mobilité. Elles assurent également la promotion des programmes par l'intermédiaire d'actions d'information et de formation auprès des bénéficiaires potentiels, en partenariat éventuellement avec des opérateurs de la mobilité implantés dans les territoires. Elles se positionnent enfin en appui des porteurs de projets, en leur apportant conseil, soutien pédagogique, suivi administratif et financier de leurs actions. Les autorités nationales sont garantes du bon fonctionnement de ces deux agences et assurent un contrôle de second niveau.

Les agences Erasmus + Éducation & Formation et Jeunesse & Sport apportent en outre leur contribution à la réflexion sur la mise en œuvre des programmes et leur évolution. L'Agence française du programme européen Jeunesse en action – aujourd'hui Erasmus + Jeunesse & Sport – a mis en œuvre pendant la période 2007-2013 des stratégies de lobbying « technique », en rapportant à la Commission européenne les difficultés inhérentes au programme et en formulant des recommandations. Quand elle souhaitait passer des messages plus « politiques », elle s'appuyait généralement sur les associations et réseaux européens d'organisations non gouvernementales qui disposent d'un accès direct aux institutions de l'Union européenne et d'un poids plus important dans les négociations politiques.

Le rôle de l'État et de ses ministères

Le ministère en charge de la jeunesse et, plus précisément, la sous-direction des politiques de jeunesse de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) participent à la construction et à la mise en œuvre de l'action publique dédiée aux jeunes dans ses différentes dimensions. Sur les questions de mobilité européenne et

21. Plusieurs indicateurs attestent du poids modéré des institutions de l'Union européenne sur l'action publique en France. En premier lieu, les actions et les politiques de mobilité mises en œuvre par les acteurs nationaux, infranationaux et locaux ont souvent commencé bien avant l'avènement des programmes d'action communautaire. Ces derniers s'inscrivent généralement en complément d'autres dispositifs gérés par l'OFAJ ou le ministère des Affaires étrangères, ou des accords de coopération internationale signés par des autorités publiques (collectivités territoriales, État...). Par ailleurs, les représentations et modes de faire de la mobilité européenne des conseils régionaux portent souvent l'empreinte de leurs compétences obligatoires et notamment des politiques liées à l'apprentissage et à la formation professionnelle. Les politiques de mobilité se construisent, dans ce cas, dans un assemblage entremêlant logiques locales et logique européenne. Enfin, en l'absence de ressort juridique contraignant, les résolutions et recommandations faites aux États membres ne sont pas toujours transposées dans leur intégralité dans les politiques nationales.

22. www.agence-erasmus.fr

23. www.erasmusplus-jeunesse.fr

24. Certaines parties de programme Erasmus + sont gérées directement à Bruxelles par l'Agence exécutive culture, éducation et audiovisuel (EACEA), qui agit sous la surveillance de la Commission européenne et notamment de la direction générale Éducation, culture et audiovisuel. C'est le cas par exemple des échanges de jeunes, du service volontaire européen (SVE) et de la mobilité des travailleurs de jeunesse réalisés dans des pays partenaires du reste du monde (Asie, Amérique latine, pays ACP [Afrique, Caraïbes, Pacifique]...). Parmi les pays éligibles, le programme Erasmus + distingue en effet des pays programmes, des pays partenaires voisins et des pays du reste du monde. Pour plus de précisions, voir le site de l'agence Erasmus + Jeunesse & Sport.

internationale, ils assurent la tutelle des offices franco-allemands et franco-québécois pour la jeunesse (OFAJ et OFQJ) et contribuent à l'élaboration des politiques communes ou concertées au niveau du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. En effet, si les pouvoirs publics sont influencés en partie par l'Union européenne dans la construction des politiques de jeunesse – par l'intermédiaire notamment de la méthode ouverte de coordination, – ils cherchent également à agir directement sur l'action publique européenne par des procédures plus ou moins formelles.

D'autres ministères construisent également des politiques de soutien à la mobilité des jeunes; le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en direction des élèves du secondaire, des étudiants et des jeunes chercheurs, et le ministère des Affaires étrangères²⁵ investi dans la promotion et le développement du volontariat à l'international.

Généralement, les ministères s'appuient sur leurs services déconcentrés pour mettre en œuvre leurs politiques au niveau local et favoriser le déploiement des dispositifs d'aide et de soutien à la mobilité dans les territoires.

L'OFAJ et l'OFQJ : des organismes bigouvernementaux en appui des acteurs de la mobilité

Des organismes internationaux autonomes – l'OFAJ et l'OFQJ, principalement – sont également parties prenantes du système complexe d'acteurs concernés par la mobilité européenne et internationale des jeunes.

Créé il y a plus de cinquante ans, l'OFAJ a pour principale mission d'approfondir les liens unissant les jeunes de France et d'Allemagne, de contribuer à la découverte de la culture du pays voisin, d'encourager les apprentissages interculturels et de renforcer les compétences linguistiques. Au-delà des dispositifs d'aide aux échanges de jeunes et à la mobilité des 3-30 ans²⁶, l'OFAJ joue également un rôle de conseiller et de soutien auprès des collectivités territoriales et des acteurs de la société civile. Les relations franco-allemandes ont fortement contribué à la construction du volet international des politiques de jeunesse en France et au développement de la mobilité des jeunes dans les territoires. Des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire et des collectivités territoriales ont bâti des partenariats de longue date avec l'OFAJ pour organiser leurs échanges et mettre en œuvre des actions de coopération avec l'Allemagne²⁷.

De son côté, l'OFQJ œuvre depuis 1968 pour le rapprochement des jeunesses française et québécoise par la mise en œuvre de programmes de mobilité centrés sur l'insertion professionnelle, l'employabilité et la sensibilisation à l'esprit d'entreprise. Véritable centre de compétences pour les acteurs de la jeunesse des deux pays, il conclut des conventions de partenariats avec certaines collectivités et institutions. Le conseil régional d'Île-de-France, par exemple, travaille en coopération avec l'OFQJ dans le cadre du dispositif Mobil'Québec permettant aux demandeurs d'emploi et aux jeunes de missions locales de réaliser des stages professionnels, des missions commerciales ou de transfert d'expertise ou

25. Le ministère des Affaires étrangères s'engage également pour favoriser la mobilité des étudiants et des jeunes professionnels dans le cadre d'accords bilatéraux, voir le site www.diplomatie.gouv.fr

26. Sur ce point, voir l'annexe « Les dispositifs de mobilité pour les jeunes, des opportunités pour agir », p. 94.

27. Certains mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (Ligue de l'enseignement, Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active [CEMEA]...) et réseaux de collectivités (Association française du conseil des communes et régions d'Europe [AFCCRE]) sont des organismes intermédiaires de l'OFAJ et gèrent les demandes de subvention pour leurs membres.

encore d'exercer des emplois temporaires au Québec²⁸. L'OFQJ noue également des partenariats plus ponctuels avec des acteurs publics et privés pour les accompagner dans leurs stratégies d'internationalisation et d'échange de bonnes pratiques.

Les conseils régionaux : entre soutien financier à la mobilité des jeunes et stratégies de valorisation

Les collectivités territoriales, et notamment les régions, sont de plus en plus nombreuses à soutenir financièrement la mobilité européenne et internationale des jeunes et entrent pour cela en contact avec les structures locales d'éducation, de formation et de jeunesse²⁹ pour la délivrance de bourses ou de subventions. Certains conseils régionaux organisent en outre des réunions d'information sur les programmes de mobilité à destination des acteurs locaux, en collaboration avec leur bureau de représentation à Bruxelles³⁰, sans toutefois leur proposer systématiquement par la suite un accompagnement technique, administratif ou pédagogique dans le montage de leur projet.

Les régions sont assez peu actives dans l'élaboration des politiques européennes de mobilité pour les jeunes. La jeunesse étant un sujet relativement mineur – ne se situant pas dans le giron de leurs compétences obligatoires comme les politiques liées à la compétitivité, à la recherche, à l'innovation ou à l'agriculture –, leurs stratégies d'influence dans ce domaine sont plutôt rares et généralement spontanées. Dans ce cas particulier, les relations entretenues avec les institutions de l'Union européenne s'inscrivent avant tout dans une démarche de marketing territorial; *via* leur bureau de représentation à Bruxelles, les régions cherchent à faire la promotion de leurs politiques et à présenter leurs « bonnes pratiques » au niveau européen³¹. Dès lors, quand elles sont membres de réseaux de collectivités (Cités unies France, Association française du conseil des communes et régions d'Europe [AFCCRE], Fondation des régions européennes pour la recherche, l'éducation et la formation [FREREF]...), les régions disposent de canaux supplémentaires pour ce travail de valorisation de leurs politiques mais également d'un espace d'échanges entre pairs et d'un vivier de partenaires pour la construction de projets multilatéraux.

Les organisations de jeunesse, d'éducation et de formation au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de mobilité

Les organisations de jeunesse, d'éducation et de formation présentent un niveau d'investissement très variable sur les questions européennes et internationales, tantôt axe central de leur activité, tantôt dimension accessoire, voire absente de leurs préoccupations. Sur ce point, la Ligue de l'enseignement, les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) et l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), pour n'en citer que quelques-unes, font partie des structures les plus actives sur les questions de mobilité transnationale des jeunes³². Si elles utilisent classiquement les dispositifs

28. Un dispositif relativement similaire « Mobil'Allemagne », élaboré en partenariat avec l'OFAJ, permet aux jeunes de séjourner en Allemagne, en cours de formation ou à la suite de celle-ci, pour acquérir de nouvelles compétences et s'initier aux échanges interculturels.

29. Les conseils régionaux sont plus rarement directement en relation avec les jeunes bénéficiaires.

30. Représentant les régions à Bruxelles, les bureaux infranationaux poursuivent habituellement quatre grandes missions : la veille informative, l'aide au montage de projets européens, la liaison entre les acteurs des collectivités locales et régionales et les institutions de l'Union européenne et la représentation des intérêts.

31. Sur ce point, voir TALLEU C., *op. cit.*

32. Bien d'autres le sont également qu'il ne nous est pas possible de citer.

d'aide européens et nationaux pour développer leurs projets, elles contribuent aussi à leur niveau au transfert d'idées, de connaissances et de modes de faire de la mobilité pour les jeunes. Elles facilitent notamment l'appropriation des programmes de mobilité auprès de leurs membres en diffusant toutes les informations nécessaires sur les soutiens et les aides disponibles et en proposant régulièrement des actions d'accompagnement au montage de projets.

Ces acteurs de la société civile cherchent également à influencer les orientations des politiques publiques qui les concernent. En participant au dialogue structuré coordonné par le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) et en s'investissant dans des réseaux européens et plateformes – principalement au sein d'EUCIS-LLL³³ et du Forum européen de la jeunesse –, ils diffusent leurs idées et leurs pratiques, alertent les pouvoirs publics et proposent des alternatives.

Les plateformes et réseaux européens : des instances de lobbying sur les politiques et programmes communautaires

Des plateformes et réseaux européens spécialisés dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse et rassemblant à un niveau supranational des structures de la société civile ont récemment fait leur entrée dans le système complexe d'acteurs concernés par la mobilité des jeunes. La FREREF, l'Association des états généraux des étudiants de l'Europe (AEGEE), EUCIS-LLL et le Forum européen de la jeunesse – entre autres structures actives sur ces questions – occupent une position centrale dans la circulation des conceptions, des modes de faire et des ressources relationnelles, à l'intersection entre le niveau européen des politiques de jeunesse et les niveaux nationaux et locaux. Plateformes et réseaux constituent à la fois des espaces privilégiés de circulation horizontale de ressources entre membres (expériences, informations, relations, savoir-faire...) et des instances de lobbying dont la mission est de défendre les intérêts de leurs membres et d'influencer l'action publique européenne.

Si l'Union européenne a toujours encouragé le dialogue avec des groupes d'experts, des représentants d'intérêts divers et des acteurs de la société civile³⁴, en tant que lieu de production de politiques publiques, elle a également suscité de plus en plus l'intérêt des États membres, des collectivités territoriales et des organisations non étatiques. Les plateformes et réseaux européens travaillant sur les questions d'éducation, de formation et de jeunesse entretiennent ainsi des liens étroits et directs avec les institutions de l'Union européenne – la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne... – et cherchent par l'intermédiaire de différents canaux à prendre part au processus de décision européen.

Conclusion

La mobilité européenne et internationale des jeunes se présente sous la forme d'un paysage complexe en raison de la multiplicité des dispositifs d'aide et de soutien mais également

33. European Civil Society Platform on Lifelong Learning.

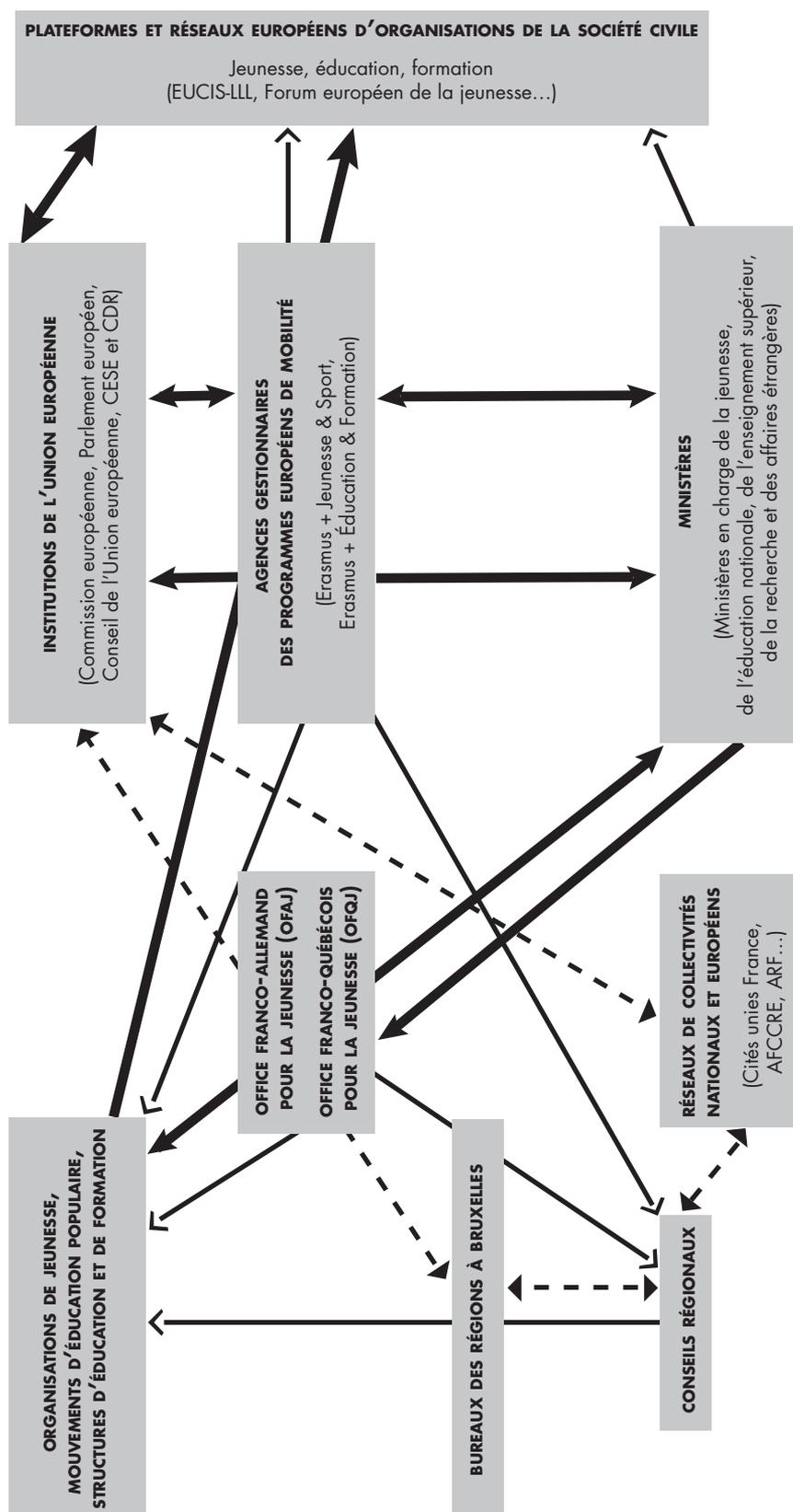
34. Ces acteurs disposent en effet non seulement de ressources opérationnelles pour la mise en œuvre des politiques communautaires mais également de ressources d'expertise dans les domaines souvent très techniques de l'action publique européenne. Voir COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Gouvernance européenne. Un livre blanc*, Bruxelles, 25-7-2001, COM (2001) 428 final.

de la richesse des interactions qui lient les nombreux acteurs publics et privés, européens, nationaux et locaux concernés par le sujet; elle offre ainsi une bonne illustration des interrelations entre les différents niveaux territoriaux des politiques de jeunesse.

Les échanges de connaissances, de modes de faire et de relations entre acteurs de la mobilité sont tantôt descendants, ou *top-down* – du niveau européen au niveau infranational, en passant par le niveau national –, dans l’optique de faciliter la mise en œuvre des politiques et l’appropriation des programmes et des dispositifs; tantôt ascendants, ou *bottom-up*, en direction des acteurs des politiques nationales et européennes pour agir sur l’élaboration de l’action publique; tantôt horizontaux pour favoriser les apprentissages entre pairs. Loin d’être construits *ex nihilo*, ces échanges prennent appui sur des pratiques, des outils et des instruments et sont sources d’apprentissages mutuels entre les acteurs³⁵. Ils ouvrent la voie à une forme de socialisation à l’Europe et à la mobilité, autrement dit, à une européanisation des politiques et des actions dédiées à la jeunesse.

35. Ces pratiques, outils et instruments supports des interactions entre les acteurs de la mobilité sont détaillés dans la partie Pratiques • Analyses.

Les interactions entre les acteurs de la mobilité européenne et internationale des jeunes



L'épaisseur du trait varie en fonction de l'intensité des interactions qui se jouent entre les acteurs dans le domaine de la mobilité européenne et internationale des jeunes.

Vers une européanisation des politiques et des pratiques de mobilité pour les jeunes ?

FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU

Dans le système d'acteurs en interaction impliqués dans le champ de la mobilité internationale – à l'articulation du public et du privé et des différentes échelles territoriales des politiques de jeunesse –, les institutions de l'Union européenne occupent une position à la fois historique et centrale. Institutions soutenant depuis de nombreuses années la mobilité internationale des jeunes – dans le cadre de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle –, par l'intermédiaire notamment des programmes d'action communautaire, elles sont également des lieux de production de politiques publiques qui influencent en partie l'action publique élaborée par les États membres, voire l'action publique infranationale. Cette situation conduit à s'interroger sur l'existence et les formes d'un processus d'européanisation des politiques et des pratiques de mobilité pour les jeunes.

L'européanisation des politiques et des pratiques de mobilité, de quoi parle-t-on ?

Les États sont restés pendant longtemps maîtres de leurs politiques publiques. Les gouvernements étaient totalement souverains pour délimiter, en fonction de leur poids politique du moment, les orientations et les contenus de l'action publique, et les collectivités territoriales, de leur côté, faisaient de même dans la définition des politiques publiques locales³⁶. L'appartenance des États membres à l'Union européenne a changé la donne. Dès le départ, les États membres ont en effet fait le choix de confier, de déléguer et de transférer certaines de leurs compétences nationales à un niveau supranational considéré comme le plus apte à les exercer³⁷.

Si, jusqu'au début des années 2000, les conséquences de ce processus d'intégration et de coopération européenne sont passées largement inaperçues, avec l'accélération des logiques d'approfondissement (succession des traités, transfert croissant de compétences, avènement d'un traité constitutionnel...) et les élargissements successifs en 1995 et en

36. OBERDORFF H. (dir.), *L'européanisation des politiques publiques*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2008.

37. *Ibid.*

2004, les effets du processus d'eupéanisation apparaissent de plus en plus clairement parce qu'ils modifient profondément le comportement des acteurs des politiques publiques comme la perception qu'en ont les analystes³⁸. Dorénavant, le champ d'action de l'Union européenne est loin de se limiter aux seules questions économiques et s'ouvre plus largement aux domaines de l'emploi, de la culture, de l'éducation, de la formation, de la santé publique, de la jeunesse³⁹...

L'Union européenne est alors amenée à recourir à d'autres formes de régulation, plus souples, que les seuls instruments juridiques, économiques ou fiscaux, à la fois pour dépasser les inévitables divergences d'objectifs entre plus de vingt États et pour pénétrer dans des domaines qui, comme le souligne Renaud Dehousse⁴⁰, sont traditionnellement des chasses gardées des États et où les traités ne prévoient pas de politique commune. L'Union européenne va donc privilégier des instruments qui favorisent des convergences cognitives. Si la méthode ouverte de coordination (MOC) est un outil majeur pour piloter la coordination entre les États, toutes les démarches privilégiant le partage de savoirs, d'expertises et de bonnes pratiques sont également promues. On est bien face à une nouvelle approche de l'action publique caractérisée par une régulation, par la coordination et par la négociation, et non plus par des instruments contraignants. Ce mode d'action publique peut être considéré comme un processus d'apprentissage collectif où les interactions entre tous les protagonistes jouent un rôle essentiel.

Les politiques publiques nationales ou régionales ne peuvent plus aujourd'hui ignorer le niveau européen, quelle que soit l'action publique étudiée, qu'elle soit une compétence exclusive ou non de l'Union européenne, comme c'est le cas de la jeunesse et de la mobilité internationale pour les jeunes. Questionner l'existence d'une eupéanisation des politiques et des pratiques de mobilité consiste donc à identifier les effets de cette dynamique européenne sur les configurations institutionnelles, les intérêts et les idées des systèmes politiques, mais également sur les manières de penser et de faire des acteurs de jeunesse. Autrement dit, il s'agit de saisir les impacts de l'Union européenne sur les transformations vécues au sein des États membres par les différents types d'acteurs.

Un processus cognitif

L'eupéanisation des politiques et des pratiques de mobilité pour les jeunes se démarque d'une approche juridique classique qui, selon Henri Oberdorff, conduit, d'une part, les gouvernements à adapter l'ensemble de leur système politique, juridique, administratif et économique et, d'autre part, à mettre en œuvre de manière concrète le droit et les politiques communautaires⁴¹. Il ne s'agit pas de mesurer précisément les conséquences des politiques européennes et des différentes formes de réglementation – les directives en particulier – sur le cadre et le contenu de l'action publique développée par les États membres : évaluation de la qualité de l'ajustement entre les politiques européennes et les pratiques, les règles et les lois en vigueur dans les États membres, analyse de l'influence de facteurs de médiation⁴²...

38. MENY Y., MULLER P., QUERMONNE J.-L. (dir.), *Politiques publiques en Europe*, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », Paris, 1995.

39. OBERDORFF H. (dir.), *op. cit.*

40. DEHOUSSE R., « La méthode ouverte de coordination. Quand l'instrument tient lieu de politique », in LASCOURMES P., LE GALÈS P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Les Presses de Sciences Po, Paris, 2004.

41. Les États membres disposent toutefois d'une autonomie institutionnelle et procédurale pour organiser cette mise en œuvre. Pour Oberdorff, il existe ainsi un équilibre subtil entre le principe de coopération loyale et le principe d'autonomie institutionnelle. Sur ce point, voir OBERDORFF H. (dir.), 2008, *op. cit.*

42. Sur cette approche, voir GREEN COWLES M., CAPORASO J., RISSE T., *Transforming Europe. Europeanization and Domestic Change*, Cornell University Press, Ithaca and London, 2001.

En effet, en tant que compétence communautaire subsidiaire, la jeunesse fait partie de ces secteurs de l'intervention publique peu affectés par la production de normes, de directives ou la mise en œuvre de politiques publiques explicites par la Commission⁴³.

L'eupéanisation des politiques et des pratiques de mobilité pour les jeunes est un processus essentiellement cognitif qui passe, selon Claudio Radaelli, par la diffusion de règles formelles et informelles, par la dissémination de paradigmes de politiques publiques, de croyances partagées et de normes, par la transmission de modes de faire et d'instruments d'action..., définis et consolidés dans l'élaboration des politiques publiques communautaires et incorporés ensuite au niveau « domestique » dans les discours, les identités, les structures et les politiques publiques ainsi que dans les pratiques des acteurs⁴⁴.

Ce processus d'eupéanisation s'inscrit dans différents sens : d'abord de façon descendante (*top-down*), l'Union européenne laissant son empreinte sur la conception et la mise en œuvre des politiques à travers l'introduction de démarches et d'instruments que les acteurs vont s'approprier ; ensuite de façon ascendante (*bottom-up*), les acteurs faisant réciproquement circuler leurs manières de voir et leur expertise au niveau européen, enfin ce processus est aussi interactif et se développe à travers des « mécanismes horizontaux » (*bottom-bottom*)⁴⁵ de partage de connaissances, d'apprentissages mutuels, d'échanges de bonnes pratiques et de savoir-faire. Les réseaux et les plateformes occupent d'ailleurs une place prépondérante dans cette perspective.

Partant, l'objectif de cet ouvrage est d'ouvrir la boîte noire de ce processus complexe.

Des acteurs de la jeunesse, cibles du processus d'eupéanisation...

Les acteurs publics et privés impliqués sur les questions de mobilité internationale pour les jeunes participent à un vaste système de circulation de savoirs, de savoir-faire, de réseaux de relations, d'idées..., et, partant, peuvent être considérés en partie comme des cibles ou des agents du processus d'eupéanisation. Les institutions de l'Union européenne impriment leur influence à la fois sur le contenu et la mise en œuvre des politiques publiques nationales et territoriales, mais également sur les modes de penser et les pratiques des acteurs s'emparant des programmes communautaires⁴⁶. Certains acteurs publics et privés agissent également pour faciliter l'apprentissage de ces nouveaux concepts et instruments de la mobilité pour les jeunes⁴⁷.

Ce pouvoir d'influence (*soft power*) des institutions de l'Union européenne sur la mobilité internationale des jeunes reste toutefois partiel et non exclusif. Au-delà de cette influence « douce » (c'est-à-dire non contraignante) sur l'action publique nationale ou infranationale, les institutions européennes ne sont pas les seules à fournir des opportunités aux jeunes et aux organisations qui les accompagnent de séjours à l'étranger dans le cadre scolaire, universitaire, professionnel, associatif ou individuel. D'autres acteurs comme les conseils régionaux, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), l'Office franco-québécois pour

43. Excepté dans le cadre de certaines directives qui concernent directement les jeunes dans leur possibilité de bouger en Europe (révision de la directive sur les visas « moyen terme » pour les étudiants ou de la directive sur la mobilité des travailleurs, par exemple).

44. RADAELLI C. M., « The Europeanization of Public Policy », in FEATHERSTONE K., RADAELLI C. (dir.), *The Politics of Europeanization*, Oxford University Press, Oxford, 2003, p. 30.

45. *Ibid.*, p. 41.

46. Voir TALLEU C., *L'eupéanisation des politiques de jeunesse. L'action publique en faveur de la mobilité des jeunes*, rapport d'étude, INJEP, Paris, juin 2013.

47. *Ibid.*

la jeunesse (OFQJ, les États..., contribuent également au soutien à la mobilité. Certains d'entre eux ont mis en place des dispositifs bien avant l'avènement des programmes européens; d'autres proposent leurs propres aides indépendamment ou en complément des programmes communautaires⁴⁸, marquées par leurs préoccupations, leurs valeurs et leurs priorités.

...mais également acteurs orientant ses évolutions

Les institutions de l'Union européenne agissent principalement en offrant des ressources stratégiques. Par l'intermédiaire du système d'interactions engendré par le processus d'eupéanisation, les acteurs de la mobilité pour les jeunes disposent en effet d'espaces d'échanges et de moyens supplémentaires pour infléchir à leur tour le processus européen. Nombreux sont ceux qui cherchent à prendre part aux affaires européennes, aux décisions prises à Bruxelles et tentent d'agir sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes communautaires.

Ainsi, l'eupéanisation des politiques et des pratiques de mobilité internationale pour les jeunes est bien un processus à double sens. Elle consiste certes en un ensemble de dynamiques « descendantes » mais attachées à des évolutions « ascendantes », autrement dit, une « rue à double sens » pour reprendre l'expression de Tanja Börzel et Thomas Risse⁴⁹. Des effets rétroactifs (lobbying), de mimétisme..., s'observent à la fois chez les acteurs des politiques publiques nationales mais également au sein des réseaux d'organisations de la société civile (EUCIS-LLL, Forum européen de la jeunesse...) ⁵⁰. Conformément aux travaux de Bruno Palier et d'Yves Surel, « [...] l'eupéanisation nous apparaît [ainsi] plus clairement comme une série de boucles et d'interactions complexes, où le processus européen se trouve parfois progressivement amendé par les réactions nationales qui en modifient le timing et la substance, contribuant par là, de manière active, aux résultats finaux de l'eupéanisation⁵¹ ». Dans le cas des politiques et des pratiques de mobilité internationale, l'eupéanisation se développe certes par des approches structurelles, ce qui renvoie à l'idée d'un « impact », mais également par des formes souples de régulation où les instruments et outils jouent un rôle premier pour progresser vers des objectifs communs, alors qu'ils sont parfois contradictoires, comme la citoyenneté et l'employabilité dans le cas de la jeunesse. Cette orientation est prédominante dans le cas étudié; elle trouve sa légitimité parce qu'elle permet aux acteurs de faire un « usage de l'Europe⁵² », de s'en servir d'une façon discrétionnaire et de saisir les opportunités d'accès au politique.

À ce propos, parce qu'elle est à la recherche à la fois d'expertise et de légitimité pour l'élaboration de ses politiques publiques et de relais pour leur mise en œuvre, la Commission européenne a toujours encouragé le dialogue avec les États membres, les collectivités territoriales mais également les groupes d'experts, les représentants d'intérêts divers et les acteurs de la société civile. Cette volonté de travailler en concertation a été explicitée dans le livre blanc sur la gouvernance européenne⁵³ et réaffirmée dans le traité établissant une

48. Pour plus de détails sur ces dispositifs et programmes, voir l'annexe « Les dispositifs de mobilité pour les jeunes, des opportunités pour agir », p. 94.

49. BÖRZEL T., RISSE T., « When Europeanisation Hits Home: Europeanisation and Domestic Change », in *European Integration online Paper (EIoP)*, vol. IV, n° 15, 2000.

50. Ces effets de *feedback* sont d'autant plus importants que le processus européen est parfois absent ou postérieur à des réformes nationales. Sur ce point, voir PALIER B., SUREL Y. et al., *L'Europe en action. L'eupéanisation dans une perspective comparée*, L'Harmattan, Paris, 2007.

51. *Ibid.*

52. Sur ce point, voir Sophie Jacquot et Cornelia Woll citées par Bruno Palier et Yves Surel : PALIER B., SUREL Y. et al., *op. cit.*

53. COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Gouvernance européenne. Un livre blanc*, Bruxelles, 25-7-2001, COM (2001) 428 final.

constitution pour l'Europe qui souligne l'engagement des institutions de l'Union à entretenir « un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives de la société civile⁵⁴ ».

Ce numéro de la collection des « Cahiers de l'action » propose une approche renouvelée de l'action publique en faveur de la mobilité des jeunes ancrée sur le terrain, à partir de l'analyse des instruments effectivement mis en œuvre par des acteurs – publics et privés ; locaux, nationaux et européens – pour agir dans le champ de la mobilité au niveau européen ; qu'il s'agisse de démarches d'information, de formation, d'accompagnement des acteurs, mais aussi de la mise en place d'espaces de négociation et de concertation.

Des pratiques et des outils sont élaborés par des collectivités, des réseaux, des plateformes, des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire pour construire ou accompagner le développement d'actions en faveur de la mobilité des jeunes et participer à l'évolution des politiques aux niveaux national et européen. Il s'agira de montrer comment ces actions et interactions, en créant une circulation de conceptions, de savoirs et de savoir-faire dans des directions multiples, conduisent à des apprentissages mutuels entre acteurs et participent dans une certaine mesure à une européanisation des politiques et des pratiques de mobilité pour les jeunes – cognitive, partielle et à double sens.

54. Article I-47, *Journal officiel de l'UE*, 16 décembre 2004 (JO C 310).

Introduction

FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU

Agir pour développer les pratiques de mobilité/agir pour faire évoluer les politiques et les dispositifs de mobilité

Cette partie de l'ouvrage est consacrée à la réalité des pratiques en analysant les instruments effectivement mis en œuvre par les acteurs – publics et privés, locaux, nationaux et européens (collectivités territoriales, mouvements d'éducation populaire, plateformes et réseaux européens) – pour agir et interagir dans le champ de la mobilité européenne et internationale des jeunes. Ces outils se déclinent en deux catégories : ceux permettant de favoriser les pratiques de mobilité internationale et ceux permettant d'agir sur la construction et la mise en œuvre de l'action publique dans ce domaine.

D'un côté, les acteurs de la mobilité s'échangent des matériaux (informations, connaissances, savoir-faire, capital relationnel...) dans l'optique de favoriser le développement des séjours à l'étranger des jeunes dans le cadre de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle ; ils cherchent à faciliter l'accessibilité de la mobilité au plus grand nombre et à lutter contre les obstacles – réels ou supposés – qui entravent sa mise en œuvre (chapitres « Informer sur l'Europe et les programmes de mobilité : de l'information institutionnelle à l'information partagée » ; « Accompagner la construction et la mise en œuvre des projets de mobilité » ; « Apprendre mutuellement entre membres d'un même réseau »). Ces échanges s'opèrent par l'intermédiaire d'actions d'information sur l'Europe et les programmes de mobilité destinés aux jeunes et aux acteurs de la jeunesse, de l'éducation et de la formation, par des instruments d'accompagnement des porteurs de projets (formation, accompagnement individualisé, plateformes...) ainsi que par l'intermédiaire d'interactions entre membres appartenant à un même réseau. Ces actions et interactions informatives et formatives s'effectuent ainsi à la fois dans une perspective « descendante » – à partir d'experts, de formateurs ou de personnes disposant d'un certain niveau de compétences et de connaissances dans le domaine – et de manière « horizontale » au sein de réseaux rassemblant des membres autour d'un objet commun ou partageant des préoccupations similaires.

D'un autre côté, certains acteurs se positionnent également sur le terrain politique et tentent d'agir sur la construction et la mise en œuvre de l'action publique (chapitres « Influencer les institutions de l'Union européenne : le lobbying » ; « Co-construire les politiques de jeunesse : le chemin laborieux pour ancrer le dialogue structuré dans la réalité »). À partir d'actions impulsées et formalisées par les pouvoirs publics – dans le cas, par exemple, du dialogue structuré – ou de stratégies d'influence directement menées auprès des institutions

– le lobbying –, des organisations, plateformes et réseaux actifs sur les questions de mobilité internationale cherchent à participer au débat public et à peser sur le processus politique dans son ensemble, que cela soit au niveau européen ou national. Ils formulent des propositions, présentent leurs revendications, expliquent et défendent leurs points de vue sur la manière de penser et de faire de la mobilité pour les jeunes.

Au-delà des effets recherchés sur les pratiques et les politiques, ces outils et instruments ont également une portée sur les acteurs eux-mêmes en termes d'apprentissages. Ces derniers développent en effet leurs savoirs sur l'Europe (connaissances sur les programmes, les politiques communautaires, le processus de décision européen...), acquièrent de nouveaux savoir-faire (construction, animation et gestion de projets de mobilité internationale, élaboration et mise en œuvre de stratégies d'influence...) et développent leurs ressources relationnelles.

Éléments de méthode

Les matériaux analysés dans cette partie proviennent, pour la grande majorité d'entre eux, de deux études réalisées en 2012 et 2013 sur l'eupéanisation des politiques de jeunesse, envisagée sous l'angle de l'action publique en faveur de la mobilité des jeunes¹. Basées sur une enquête qualitative combinant revue de littérature, étude documentaire et entretiens qualitatifs – trente-cinq interviews ont été réalisées –, ces études ont permis d'explorer les processus d'apprentissage à l'œuvre chez les acteurs de la mobilité internationale (échanges d'idées, transferts de modes de faire, construction de réseaux de relations...), d'identifier le rôle des plateformes et réseaux européens dans ce processus et de mieux comprendre, d'une manière générale, les interrelations et influences réciproques entre les différents niveaux territoriaux des politiques de jeunesse – européen, national et infranational.

Pour préparer cette publication, un repérage d'initiatives complémentaires a été effectué sur le territoire national dans l'optique d'approfondir l'étude de certaines pratiques et d'analyser d'autres instruments et outils élaborés par les acteurs de la mobilité en France. Partant, une seconde vague d'entretiens qualitatifs a été réalisée en 2014.

Les principaux acteurs sollicités dans le cadre des études et de l'élaboration de ce numéro de la collection des « Cahiers de l'action » sont exposés dans le tableau page suivante.

1. Voir TALLEU C., *L'eupéanisation des politiques de jeunesse. L'action publique en faveur de la mobilité des jeunes*, rapport d'étude, INJEP, Paris, juin 2013 ; TALLEU C., *L'eupéanisation des politiques de mobilité pour les jeunes. Réseaux, dynamiques d'action et instruments*, rapport d'étude, INJEP, Paris, avril 2014.

Organisations de jeunesse et d'éducation populaire et leur coordination	
ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes)	Animant un réseau de 400 collectivités et 9 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, l'ANACEJ encourage la participation des enfants et des jeunes à la décision publique au niveau local et accompagne les collectivités dans la mise en place d'instances de participation des jeunes.
CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) FICEMEA (Fédération internationale des CEMEA)	Mouvement de personnes promouvant les méthodes d'éducation active et l'éducation nouvelle dans le but de transformer les pratiques, les milieux et les institutions. La fédération internationale, le mouvement national ainsi que les CEMEA Aquitaine ont été particulièrement sollicités.
Ligue de l'enseignement	Mouvement d'éducation populaire laïc rassemblant près de 30 000 associations locales et œuvrant pour l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs et le sport.
CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire)	Espace de dialogue, de concertation et de représentation auprès des pouvoirs publics français réunissant plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire.
Plateformes régionales dédiées à la mobilité des jeunes	
Plateforme PACA SVE et deux de ses associations membres : Eurocircle et Pistes solidaires Méditerranée	Plateforme de coordination des structures d'envoi et d'accueil de SVE en région PACA.
Plateforme Aquitaine Cap Mobilité	Structure régionale qui accompagne et soutient les porteurs de projets de mobilité européenne et internationale dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage.
Plateformes et réseaux européens « jeunesse, éducation, formation »	
AEGEE (Association des états généraux des étudiants de l'Europe)	Organisation interdisciplinaire d'étudiants européens réunissant 13 000 membres provenant de 200 villes implantées dans 40 pays européens.
EUCIS-LLL (European Civil Society Platform on Lifelong Learning)	Plateforme de coopération regroupant 33 réseaux européens travaillant dans le domaine de l'éducation et de la formation (enseignements secondaire et supérieur, formation professionnelle, formation des adultes et éducation populaire).
Forum européen de la jeunesse	Plateforme européenne représentant les intérêts communs de 99 conseils nationaux et organisations internationales non gouvernementales de jeunesse et des milliers de jeunes. Le CNAJEP fait partie de ses organisations membres.
FREREF (Fondation des régions européennes pour la recherche, l'éducation et la formation)	Réseau de coopération interrégionale en matière d'éducation et de formation regroupant 17 régions européennes et internationales, des universités, des syndicats...
RAY (Research-based Analysis and Monitoring of Youth in action)	Réseau regroupant des agences nationales du programme Jeunesse en action et des chercheurs partenaires de 23 pays européens (en 2014), dont le principal objectif est de mieux comprendre les processus et les résultats du programme et des activités soutenues par ce dernier.
Réseau Eurodesk/CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse)	Relais officiel de la Commission européenne pour la diffusion d'informations européennes auprès des jeunes et des acteurs travaillant avec eux. Dans sa déclinaison française, Eurodesk s'appuie sur le réseau Information jeunesse.

Acteurs des politiques publiques et leurs réseaux	
Partenariat Commission européenne/Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse	Accord entre les deux institutions dans le but, entre autres, d'accroître les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les acteurs impliqués sur les questions de jeunesse.
Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports	Ministère en charge de la construction et de la mise en œuvre de l'action publique dédiée aux jeunes dans ses différentes dimensions. La Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) ainsi que les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) des régions Alsace, Aquitaine et Île-de-France ont été interrogées.
AFPEJA (Agence française du programme européen Jeunesse en action, aujourd'hui Erasmus + Jeunesse & Sport)	Agence gestionnaire du programme européen Jeunesse en action de 2007 à 2013, chargée d'instruire les demandes de subventions, d'assurer la promotion du programme, de former et d'accompagner les porteurs de projets.
Conseils régionaux (Alsace, Aquitaine et Île-de-France)	Institutions réglant par ses délibérations les affaires des régions et compétentes, entre autres, dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle.
Bureaux de représentation des régions à Bruxelles (Alsace, Aquitaine, Île-de-France)	Représentant les régions à Bruxelles, les bureaux subnationaux poursuivent habituellement quatre grandes missions : la veille informative, l'aide au montage de projets européens, la liaison entre les acteurs des collectivités locales et régionales et les institutions de l'Union européenne et la représentation des intérêts.
Cités unies France	Association fédérant 4 800 collectivités territoriales engagées dans la coopération décentralisée.
AFCCRE (Association française du Conseil des communes et régions d'Europe)	Section française du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), l'AFCCRE rassemble 1 500 collectivités territoriales et travaille sur l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement ses membres.

Informer sur l'Europe et les programmes de mobilité : de l'information institutionnelle à l'information partagée

FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU

CLAIRE CONLON²,

responsable Europe et international, Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)

ÉRIC GALLIBOUR³,

responsable Europe et international, CEMEA d'Aquitaine

La dissémination de l'information sur l'Europe et les programmes de mobilité est devenue progressivement un enjeu de taille pour l'ensemble des parties prenantes engagées dans ce champ. « Mieux sensibiliser et communiquer en direction des jeunes et de ceux qui les accompagnent » est d'ailleurs une des quatre actions du chantier ouvert par le Comité interministériel de la jeunesse (CIJ) qui s'est réuni le 21 février 2013 dans l'optique d'accroître et de diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes.

Ce chapitre présente deux modes de diffusion de l'information sur l'Europe et les dispositifs de mobilité pour les jeunes, le premier porté par un réseau institutionnel – le réseau Eurodesk –, le second mis en œuvre par un mouvement d'éducation populaire – les CEMEA. Cette présentation en miroir permet de saisir les points de convergence et de divergence dans les modes de circulation de l'information et les effets produits chez les acteurs et sur les structures.

Eurodesk, un réseau institutionnel d'information sur l'Europe

Pour institutionnel qu'il soit, le réseau Eurodesk – relais de la Commission européenne pour l'information jeunesse – s'efforce de plus en plus de s'adapter aux demandes des jeunes et propose une gamme élargie d'outils et de démarches d'information.

2. Claire Conlon a rédigé la partie Eurodesk.

3. Éric Gallibour a rédigé la partie consacrée aux cafés pédagogiques.

LE RÉSEAU EUROPÉEN EURODESK

Le réseau européen Eurodesk aide les jeunes à concrétiser leurs projets de mobilité en Europe. C'est un relais officiel de la Commission européenne pour la diffusion d'informations auprès des jeunes et de ceux qui travaillent avec eux. Eurodesk gère également pour la Commission européenne le Portail européen de la jeunesse*. Eurodesk est coordonné au niveau européen par une association internationale (Eurodesk AISBL) située à Bruxelles et soutenue par la direction générale Éducation et culture de la Commission européenne, dans le cadre du programme Erasmus +. Créé en 1990, le réseau compte à l'heure actuelle près de 1 200 centres d'information sur l'Europe présents à l'échelon national, régional et local et actifs dans 33 pays d'Europe (les 28 États membres de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et la Turquie). Il propose de nombreux services destinés à faciliter l'accès des jeunes aux informations sur l'Europe : réponse gratuite aux demandes d'information, conseil personnalisé, publications papier, sur Internet et sur les réseaux sociaux, journées d'information sur l'Europe...

Dans chaque pays, Eurodesk propose ses services au public via un centre national et des multiplicateurs actifs aux niveaux régional et local. En France, le ministère en charge de la jeunesse confie depuis près de vingt ans la coordination nationale d'Eurodesk au centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ). Le CIDJ anime aussi un réseau national de personnes ressources sur la mobilité des jeunes en Europe au sein des centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ), des bureaux et des points d'information jeunesse (BIJ et PIJ). Cette organisation permet un maillage territorial fort de 75 structures labellisées et assure la présence de professionnels de l'information jeunesse, formés et compétents sur les questions de mobilité des jeunes en Europe.

* Centre d'information et de documentation jeunesse : www.cidj.com

Les enjeux de l'information des jeunes sur les questions de mobilité

Dans un contexte où les jeunes sont souvent confrontés au décrochage scolaire, à l'allongement des périodes de transition entre l'éducation et la vie active et à des difficultés d'insertion professionnelle, la mobilité européenne est de plus en plus considérée comme un véritable atout qui enrichit les parcours professionnels et personnels. Une expérience de mobilité peut changer une vie. L'information revêt dans ce cadre un caractère stratégique dans la mesure où elle promeut, encourage et soutient l'accès à la mobilité pour tous les jeunes.

Dans la pratique, la mobilité en Europe et à l'international est l'un des trois domaines sur lesquels les jeunes interrogent le centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) le plus fréquemment, après les études et l'emploi. Il est dès lors essentiel d'être à l'écoute et d'adapter constamment les services d'information aux besoins des jeunes, dans ce sens le CIDJ et l'ensemble du réseau Information jeunesse ont développé le « sur mesure » en partant des attentes formulées par les jeunes. Les consultations européennes auprès de cette population, les enquêtes effectuées par le CIDJ et le réseau Information jeunesse, les études réalisées au niveau national par l'INJEP et l'Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse sont de précieux outils dans cette démarche.

Des outils diversifiés et adaptés qui s'adressent à tous les jeunes

Étudier, faire un stage, travailler, faire du volontariat, participer à des échanges, réaliser un projet en Europe : Eurodesk informe gratuitement les jeunes sur tous ces types de mobilité et couvre tous les dispositifs, européens et autres. L'objectif est d'aider les jeunes à connaître le panorama des possibilités qui leur sont offertes, de faire le lien avec leur situation et leurs besoins personnels et de proposer des services adaptés aux demandes telles que des

entretiens individuels, des ateliers collectifs, des petits déjeuners d'échanges informels sur l'Europe, des tchats.

La gestion d'Eurodesk au sein du réseau Information jeunesse permet de s'adresser à tous les jeunes, quel que soit leur statut : scolarisés ou non, salariés ou en recherche d'emploi. Les centres qui constituent le réseau sont ouverts toute l'année proposant un accueil sans rendez-vous et gratuit. Ils offrent différents formats d'information sur la mobilité en Europe : ateliers collectifs, entretiens individuels, forums thématiques (emploi, études, pays...), sites Internet, réseaux sociaux, réponse personnalisée à distance, entre autres.

La très grande majorité des jeunes qui contactent Eurodesk au niveau national sont des étudiants ou des demandeurs d'emploi qui souhaitent perfectionner leur niveau d'anglais. De nombreux jeunes demandeurs d'emploi désirent partir à l'étranger car ils ne trouvent pas d'emploi en France et la plupart visent des pays anglophones. Une part significative de ce public recherche une aide financière pour pouvoir partir. Âgés de 18 à 30 ans, ils ont en majorité un bac + 2 et plus, mais il y a aussi une proportion importante de jeunes de niveau bac à bac + 2. Les demandes d'information sur l'emploi et les stages à l'étranger sont en progression.

Les jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO) font l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre du programme Erasmus +. Eurodesk, en tant que réseau de la Commission européenne pour la mobilité des jeunes en Europe, s'attache également à multiplier les actions auprès d'eux afin de servir de levier dans leur parcours en les incitant à développer leurs compétences formelles et non formelles par l'intermédiaire d'une mobilité dans un autre pays d'Europe. Eurodesk travaille en France avec les missions locales, dans le cadre d'actions de coopération plus ou moins développées selon les régions. Cela passe par un échange régulier avec des conseillers de missions locales, la mise à disposition des outils d'information sur la mobilité en Europe et l'intermédiation des structures Information jeunesse de proximité.

L'expertise des personnes ressources Eurodesk est nourrie en continu par la dynamique de mutualisation des informations au niveau français et au niveau européen, et par un travail en temps réel avec les Eurodesk des autres pays via un intranet dédié. Cet intranet permet aux « démultiplicateurs Eurodesk⁴ », en tant que relais actifs aux niveaux régional et local, disposant d'informations et d'outils dans les 33 pays du programme Erasmus +, de questionner et d'échanger sur l'ensemble des demandes (émanant d'un jeune ou d'une association) avec leurs homologues des 1 200 structures du réseau dans un délai très court : recherche d'informations pour les jeunes, recherche de partenaires pour des projets montés dans le cadre du programme, par exemple.

Des outils en évolution pour favoriser l'interaction avec les publics

Le réseau développe depuis deux ans des sessions collectives encourageant les interactions entre les participants. Cette interactivité permet d'enrichir les échanges entre les jeunes, qui sont très enclins à partager leurs « bons plans » et à élargir leurs réseaux. Les formats de ces sessions évoluent également, avec de plus en plus de sessions de type « Café Europe » qui suscitent une convivialité accrue. Les lieux d'accueil ont ainsi un rôle de carrefours facilitant les échanges.

4. Les démultiplicateurs Eurodesk sont des personnes ressources présentes dans les 33 pays du programme Erasmus +, capables d'aider toutes les demandes relatives à la mobilité européenne. Le type de structure qui les accueille varie d'un pays à un autre : structure du réseau Information jeunesse pour les uns, maison de la jeunesse et de la culture pour les autres, ou encore bibliothèque...

D'une manière générale, toutes les actions d'information ne suscitent pas le même engouement. La demande des jeunes en services « sur mesure », par exemple, s'accroît. Le réseau Eurodesk renforce donc les possibilités de s'adresser directement à un professionnel pour échanger sur leur situation spécifique (au téléphone, en ligne sur Internet ou en face à face). Concernant les journées d'information et les forums, nous constatons que pour mobiliser notre public il est nécessaire de mettre en valeur un type de mobilité (études, volontariat...) ou bien une destination. Communiquer auprès des jeunes sur la mobilité en Europe en général n'est pas suffisamment accrocheur. Nous nous attachons donc désormais à utiliser des points d'entrée spécifiques pour les faire venir, tout en leur proposant lors de nos événements un panorama très complet des types de mobilité, dispositifs et destinations. L'objectif reste de les aider à élargir leurs perspectives. En ligne, les jeunes qui utilisent nos services apprécient particulièrement les témoignages de leurs pairs. Les témoignages vidéo de ceux qui sont partis et qui racontent leur aventure dans la rubrique « Partir à l'étranger » du site du CIDJ sont très prisés.

En ce sens également, une nouvelle plateforme, « Last Minute Offers », qui verra le jour au printemps 2015, devrait permettre aux jeunes d'accéder à des offres de dernière minute pour partir dans un autre pays d'Europe afin d'y étudier, d'y travailler, d'y faire un stage ou du volontariat... Ils pourront accéder aux offres en fonction des mentions qu'ils entreront : « Je vis où? Je veux faire quoi? Je veux partir où? » Le contenu de cette plateforme est alimenté par les prescripteurs des dispositifs et validé par le coordinateur Eurodesk national.

Impliquer les jeunes dans la recherche d'informations s'inscrit, pour une association d'éducation populaire comme les CEMEA Aquitaine, dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et suppose le recours à des méthodes actives d'éducation.

Les cafés pédagogiques: une démarche innovante d'information sur la mobilité internationale

Plus généralement organisé au niveau départemental, un café pédagogique autour de la mobilité implique une activité de sensibilisation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation avec les jeunes⁵. Il peut se dérouler soit dans un espace public repéré (centre d'animation, maison des jeunes et de la culture [MJC], maison de l'Europe...), soit être directement intégré à une formation scolaire, universitaire ou professionnelle (collège, lycée, université, CFA...), soit participer à une manifestation en s'insérant dans le cadre d'ateliers regroupant 20-30 personnes au maximum (animés pendant deux heures en moyenne) dans le cadre, par exemple, d'une Journée européenne d'information et de sensibilisation à la mobilité⁶. Il mélange des profils de jeunes très diversifiés (élèves, étudiants, stagiaires en formation professionnelle, apprentis, jeunes de mission locale...) ayant eu des modalités d'accompagnement et de préparation hétérogènes dont certains sont susceptibles d'avoir vécu l'expérience d'une mobilité Europe/internationale. Ces jeunes se retrouvent aux côtés d'associations d'éducation populaire, d'opérateurs professionnels de la mobilité, de représentants d'institutions locales, régionales et nationales, d'élus, d'experts de la jeunesse, d'entreprises du territoire ou de porteurs de projets.

Cette nouvelle démarche d'éducation renverse le cadre pédagogique classique (expert/profane, enseignant/enseigné) en invitant autour d'un support (film, vidéo, témoignages, exposition...) à la rencontre et à l'échange équitable dans un cadre convivial⁷. Le cadre

5. Consulter notamment, www.cemea-aquitaine.fr

6. www.cc-paysriberaois.fr/culture-sport-et-loisirs/europe/

7. www.cemea-pdll.org/Cafe-pedagogiques

méthodologique d'intervention général d'un café pédagogique (organisation des modalités d'accueil des personnes, horaires et gestion de l'espace, définition des contenus, méthodes et déroulement de la séquence, distribution de la parole et débats, échanges et clôture) consiste à proposer aux publics et aux enseignants, parents, animateurs, travailleurs sociaux, formateurs, élus qui peuvent être confrontés à des situations difficiles au niveau des pratiques pédagogiques, des formes méthodologiques très variées (écritures, audiovisuelles, orales...) structurant les débats et les échanges afin de répondre à des besoins différents⁸.

Le café pédagogique permet de réfléchir, avec des participants, sur des objets qui se confrontent ou se construisent collectivement⁹.

Aux CEMEA d'Aquitaine, des cafés pédagogiques de la mobilité organisés autour des thèmes « Préparer, accompagner, suivre, évaluer et valoriser un parcours de jeunes en mobilité » consistent, par exemple, à solliciter les participants en utilisant des supports pédagogiques produits par les personnes ayant vécu une mobilité. Ces traces (journaux de bord, carnets de voyage, photos, vidéos, blogs...), conservées par les formateurs, sont autant d'outils « d'éducation non formelle » pour échanger par petits groupes autour des étapes méthodologiques de la mobilité afin de débattre sur les contenus (chaque groupe comprenant un animateur et un rédacteur). Dans un second temps, les points de vue sont restitués au sein d'un grand groupe et confrontés au jugement des autres participants afin de s'accorder collectivement sur des analyses ou susciter d'autres questionnements.

Une autre forme d'animation de cafés pédagogiques consiste à recenser en grand groupe des questions qui ont surgi après avoir écouté des jeunes témoigner de leur expérience de mobilité (pour pouvoir vérifier en conclusion les réponses apportées). Une fois les questions écrites sur un support, elles sont distribuées et réparties dans chaque petit groupe sur le mode volontaire pour être débattues, puis restituées et confrontées aux débats en grand

■ LA DÉMARCHE DES CAFÉS PÉDAGOGIQUES

Les CEMEA développent des cafés pédagogiques avec et pour les jeunes, ils donnent libre cours à l'expression et à la prise de parole dans un échange équitable avec différents acteurs socio-éducatifs et institutionnels sur le thème de la sensibilisation et de l'information à la mobilité européenne et internationale. Cela s'inscrit dans une démarche ayant six grands objectifs :

- lever les freins à la mobilité en facilitant chez les jeunes (moins diplômés) la connaissance, l'accès et la réappropriation des dispositifs européens ;
- sensibiliser différents types de publics jeunes issus de divers mondes éducatifs formels/non formels, en les mélangeant dans un même espace élaboré et géré par les jeunes eux-mêmes ;
- permettre aux jeunes d'être des acteurs à part entière de la sensibilisation et de la diffusion d'informations sur la mobilité auprès de leurs pairs ;
- expérimenter des méthodes d'intervention et des outils d'accompagnement pédagogiques favorisant l'apprentissage, la construction de soi et l'élaboration d'une culture citoyenne ;
- initier de nouvelles formes d'empowerment contribuant à développer des compétences chez les jeunes ;
- développer de nouveaux partenariats entre les réseaux de professionnels souvent sectorisés ou cloisonnés sur les territoires.

8. www.cemea-languedoc-roussillon.org/Cafe-pedagogique.html

9. www.cemea-bn.asso.fr/cafe-pedagogique

groupe avec l'animation et le soutien d'experts (jeunes ayant vécu une mobilité, formateurs, coordonnateurs de projets...).

Un troisième type de café pédagogique propose une rencontre animée sur la logique des pairs (favorisant le parrainage des jeunes présents par ceux ayant une expérience de mobilité). Dans un premier temps, les participants sont conduits à des jeux d'interconnaissance et d'animation linguistique ou à une animation théâtralisée autour du thème de l'expérience de la mobilité par ceux qui l'ont vécue. Différents thèmes peuvent être abordés : connaître les pays et les institutions européennes ; identifier les acteurs des politiques jeunesse européennes ; découvrir les dix points pratiques pour préparer sa mobilité ; s'informer grâce au guide des échanges interculturels en mobilité ; témoigner de son expérience de mobilité ; savoir à quoi sert mon journal de bord... (voir la fiche pédagogique, « La mobilité en 10 points pratiques : pédagogie et accompagnement », dans l'encadré Initiative/Expérience, p. 42). Dans un deuxième temps, la prise de parole et le débat en petits groupes se structurent sur la base des témoignages afin de favoriser un décodage des étapes d'un parcours de mobilité (exemples : identifier les différents types d'activité avant, pendant et après la mobilité, comprendre les postures du travail en équipe internationale, analyser le tutorat et le suivi sur place dans les organisations d'accueil, se construire des outils d'autoformation, apprendre la langue autrement, évaluer la vie de groupe et la vie en collectivité, mesurer les effets psychologiques de la mobilité, savoir faire un bilan et rédiger un rapport, traduire l'exercice de ses compétences...).

Il est aussi possible de faire témoigner des formateurs pour échanger sur les méthodologies d'accompagnement en fonction des étapes de la mobilité (préparation, accueil, découverte, immersion, mise en place de projets, bilan et évaluation, valoriser et communiquer) ou d'enrichir le débat avec des représentants des institutions et des élus pour développer des logiques d'échanges et d'informations qui permettront de poursuivre sur les territoires les projets de mobilité en cours et de dessiner les perspectives à court, moyen et long terme. Le temps de clôture du café pédagogique est également un moment important, car il constitue un espace ouvert sur les ressentis des participants et leur évaluation des objectifs atteints. Toutes ces modalités d'organisation choisies par les équipes d'animateurs des cafés auxquelles sont associés les jeunes peuvent se combiner.

L'évaluation de l'impact des cafés pédagogiques sur les jeunes souligne, plus particulièrement, la modification de leur résistance et de leur appréhension à la mobilité en leur permettant de mieux se situer et de sécuriser leurs parcours (connaissances, postures, attitudes et comportements). L'expérience du café pédagogique permet aux jeunes d'éviter de se perdre dans la multiplicité des organisations relayant l'information sur les territoires ; elle facilite l'accès à une offre plus lisible et contribue ainsi à une meilleure orientation et à un renforcement de la motivation de ces jeunes. Cette expérience favorise également une sécurisation des trajectoires lorsqu'on entre dans un dispositif, et une transformation du décodage des compétences acquises en mobilité lorsqu'on en sort. L'expertise des adultes, associée à celle des jeunes, permet au café pédagogique d'apporter une vision plus éclairée de l'Europe et de ses dispositifs, ainsi qu'une ouverture à l'interculturel et une transformation des représentations stigmatisant l'autre et sa culture. Il peut tout à la fois rendre plus efficient les parcours d'orientation et de socialisation (scolaire, de formation professionnelle et d'insertion sociale et culturelle) des jeunes et concourir au développement d'une culture citoyenne plus participative en luttant contre les inégalités et les discriminations entre les jeunes. Enfin, le café pédagogique peut modifier la place et la posture des acteurs de la jeunesse, d'une part, en occupant davantage celle de conseillers pédagogiques du projet de mobilité plutôt que celle d'agents prescripteurs d'informations ou de normes administratives, d'autre part, en construisant une responsabilité partagée à un niveau intergénérationnel, en décloisonnant des territoires et en initiant de nouvelles formes de collaborations pour faciliter les coopérations entre les acteurs de la mobilité, de l'insertion, de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Conclusion

L'empilement et l'hétérogénéité des dispositifs d'aide à la mobilité internationale nuisent à leur lisibilité et à leur accessibilité et génèrent de la confusion, aussi bien pour les jeunes que pour les organisations qui ont vocation à les en faire bénéficier. Il est aujourd'hui particulièrement complexe de se repérer et de s'orienter parmi la multitude d'opportunités offertes, que cela soit dans le cadre de l'éducation formelle ou de l'éducation non formelle¹⁰.

La problématique de l'information sur l'Europe et de la mobilité internationale dépasse les clivages sectoriels et concerne un grand nombre d'acteurs de nature et de statut différents : les pouvoirs publics, qui proposent une offre « institutionnelle » d'information sur l'Europe et les aides à la mobilité, les collectivités territoriales, qui sont de plus en plus nombreuses à diffuser une information adaptée à leurs spécificités locales, mais également les acteurs de la société civile, qui se mobilisent sur le sujet à toutes les échelles territoriales, du niveau européen – au sein des réseaux et plateformes – jusqu'au niveau local. Tous ces acteurs contribuent à la fois à la circulation de l'information sur les dispositifs de mobilité pour les jeunes, à la sensibilisation à l'Europe et à la démultiplication des politiques et des programmes dans ce domaine.

Les modes de diffusion utilisés par ces acteurs sont divers. Les données peuvent tantôt circuler classiquement, de manière descendante, depuis des experts ou des personnes à la source de l'information vers les jeunes et les organisations de jeunesse, tantôt se diffuser de manière horizontale, au sein de réseaux ou entre pairs ; les témoignages de jeunes mobiles offrent en effet à leurs semblables des éléments d'appréciation permettant d'avancer sur leur propre projet de mobilité. Les instruments supports sont également variés et en constante évolution. Au-delà des traditionnelles réunions d'information, guides et autres fiches techniques explicitant le contenu des programmes et des dispositifs, se développent progressivement aujourd'hui des méthodes innovantes d'information sur l'Europe fondées notamment sur les outils de l'éducation non formelle (mises en situation, jeux de rôle...).

Les deux types de démarche de diffusion de l'information sur l'Europe et la mobilité des jeunes présentés dans cette partie sont à l'évidence complémentaires. Le premier propose une offre permanente de services avec un souci croissant de répondre à la diversité des demandes des jeunes selon des formats différenciés. La logique de l'offre est avant tout utilitariste. Le réseau Eurodesk cherche à concilier à la fois l'individualisation des réponses et la fourniture de services professionnels de qualité, tout en veillant à la dissémination de l'information dans les territoires par la labellisation de structures de proximité. La seconde approche, proposée par les CEMEA Aquitaine, relève davantage d'une démarche éducative où les frontières entre information et formation sont très poreuses. La logique de l'intervention est émancipatrice. Cette approche prend appui sur les expériences des participants – jeunes et formateurs – en leur permettant d'apporter et d'échanger leurs connaissances et leur savoir-faire dans une relation égalitaire.

Les deux processus se rejoignent sur un point essentiel. La transmission horizontale et le recours à l'apprentissage entre pairs sont privilégiés ; on peut y voir plusieurs types de raison : les transformations des modèles éducatifs, avec la montée en puissance de l'individu acteur de ses apprentissages, mais également l'évolution du style de vie des jeunes. Cette transmission horizontale correspond en effet aux pratiques et aux attentes de jeunes socialisés à l'ère du numérique et très actifs sur les réseaux sociaux...

10. Le Conseil économique et social et le Centre d'analyse stratégique ont régulièrement formulé des recommandations sur cet aspect. Voir, notamment, BERNARDIN J.-F., *La mobilité des jeunes*, rapport du Conseil économique, social et environnemental, Paris, 2011 ; BERTONCINI Y., *Encourager la mobilité des jeunes en Europe. Orientations stratégiques pour la France et l'Union européenne*, Centre d'analyse stratégique, La Documentation française, n° 15, 2008.

EXPÉRIENCE/INITIATIVE

CEMEA AQUITAINE – FICHE PÉDAGOGIQUE : « LA MOBILITÉ EN 10 POINTS PRATIQUES : PÉDAGOGIE ET ACCOMPAGNEMENT »

Éric Gallibour, Amaya Defilippi, CEMEA Aquitaine 2014.

Objet: sensibilisation ou préparation à la mobilité des personnes.

Type: séquence d'animation en groupe.

Nombre de formateurs ou d'animateurs: de 1 à 5 (selon le nombre de groupes).

Nombre de participants: de 4 à 40 personnes.

Durée: de 1 h 30 à 2 h 30.

Publics: jeunes en mobilité Europe et internationale, formateurs et tous publics.

1^{er} temps de la séquence d'animation

Les personnes (si le nombre est suffisant) sont réparties en « petits groupes de discussion » avec plusieurs consignes :

1. Vous devez vous mettre dans la peau d'une personne qui a effectué une mobilité professionnelle (ou volontaire).
2. Une destination différente (ville/pays) est donnée à chacun des petits groupes de discussion.
3. Dans chaque groupe, il faut lister (sur une feuille A3 fournie) tout ce que les personnes pensent identifier comme étapes qui vont leur permettre d'effectuer cette mobilité : depuis le moment où l'idée est apparue jusqu'au retour de la mobilité (avant, pendant et après).
4. Dans chaque groupe, un rapporteur présente sa liste rédigée aux autres groupes avec un échange autour des contenus.
5. L'animateur de la séquence doit ensuite faire émerger des points pratiques importants à prendre en compte pour « l'accompagnement des personnes dans leur mobilité : avant, pendant et après ».

2^e temps de la séquence d'animation

L'animateur de la séquence a réparti dans la salle des mots cachés sur une feuille pliée en deux proposant 10 points pratiques autour de la pédagogie de la mobilité : 1) préparation, 2) projet, 3) organisme d'envoi, 4) structure d'accueil, 5) valorisation, 6) accompagnement, 7) administratif, 8) destination, 9) objectifs, 10) suivi.

Chaque participant des petits groupes de discussion doit récolter différentes feuilles (contenant les mots) et revenir dans son groupe pour en discuter, définir ce qu'ils évoquent et les hiérarchiser chronologiquement.

Chaque groupe discute puis présente (sur une feuille A3 fournie) sa proposition d'ordre chronologique (précisant ainsi ses 10 points pratiques autour de la mobilité).

Le rapporteur peut, dans sa présentation, expliquer les échanges qui se sont déroulés autour des mots (qui sont apparus, par exemple, flous pour les participants ou qui ont fait débat).

Les autres participants peuvent ensuite intervenir et échanger sur les choix du groupe. L'animateur synthétise les différentes approches présentées par chaque groupe des 10 points pratiques autour de la mobilité.

Il souligne en illustrant par des cas concrets en quoi ces points sont importants pour réussir l'accompagnement des personnes dans leur mobilité : avant, pendant et après.

Accompagner la construction et la mise en œuvre des projets de mobilité

FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU

Si la mobilité des jeunes est connotée positivement et que ses bénéfices en termes de développement personnel, de découverte interculturelle, d'acquisition de compétences et de participation citoyenne sont largement reconnus, les freins – réels ou supposés – restent nombreux pour les acteurs de la jeunesse, de l'éducation et de la formation – publics et privés – quand il s'agit de s'engager dans de tels projets. La multiplicité des programmes, l'absence de réseau de relations international pour bâtir des partenariats, la barrière de la langue et les nouvelles manières de faire de la mobilité et d'obtenir des subventions imposées par les financeurs – l'Union européenne, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)... – peuvent être sources d'obstacles pour les porteurs de projets les moins expérimentés. À ce propos, la délimitation des types d'action financée, le cadre pédagogique, le vocabulaire, les règles techniques, administratives, juridiques et financières sont souvent jugés comme particulièrement contraignants non seulement par les acteurs de la société civile mais également par les décideurs publics pour la mise en œuvre de leurs politiques de mobilité à l'échelle d'un territoire.

Partant, les mouvements d'éducation populaire, les organisations de jeunesse, les services de l'État, les collectivités territoriales et leurs réseaux se sont mobilisés pour réduire les obstacles à la mobilité. On peut globalement distinguer deux types d'accompagnement : un accompagnement en interne proposé par les fédérations et les réseaux nationaux (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes [ANACEJ], Cités unies France, Ligue de l'enseignement, Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active [CEMEA]) à destination de leurs membres – salariés, bénévoles, agents, élus... – et un accompagnement ancré dans les territoires par l'intermédiaire de plateformes impulsées par les services de l'État ou les collectivités et facilitant la mise en œuvre des politiques de mobilité au niveau local. Cette partie analyse les pratiques et les outils construits par ces différents acteurs pour favoriser la mobilité des jeunes.

Des formations collectives à l'accompagnement individualisé

Les mouvements d'éducation populaire (CEMEA, Ligue de l'enseignement...), les organisations de jeunesse nationales et les réseaux de collectivités (Association française du

Conseil des communes et régions d'Europe [AFCCRE], Cités unies France...) proposent généralement des formations annuelles à leurs membres – salariés, bénévoles, militants, agents, élus... – sur les dispositifs et programmes favorisant la mobilité des jeunes. Si ces formations portent l'empreinte de la philosophie, des valeurs et des principes d'action de la fédération ou du réseau et sont adaptées aux caractéristiques des membres, elles suivent un schéma relativement similaire à l'articulation entre théorie et illustrations concrètes. En règle générale, les formateurs présentent par le menu les dispositifs et les programmes de financement portés par la Commission européenne (Erasmus +), l'OFAJ (échanges franco-allemands) ou le ministère des Affaires étrangères (Jeunesse solidarité internationale [JSI] et Ville Vie Vacances Solidarité internationale [VVVSI]): leurs acteurs, les objectifs, les différentes actions, les aides et les modalités de dépôt des demandes de subventions avec leurs critères (âge et nombre de participants, pays éligibles, étendue du partenariat, durée de l'action, dispositions financières...). Cette présentation est souvent agrémentée d'études de cas ou de témoignages de porteurs de projets permettant non seulement d'illustrer plus concrètement la construction et la mise en œuvre d'actions de mobilité mais également de « dédramatiser » la complexité de la démarche en montrant que leurs homologues sont capables de se saisir des dispositifs et de faire bouger les jeunes en Europe, et même au-delà. Quand elles concernent spécifiquement, voire exclusivement, la mobilité des jeunes – ce qui est plus rare –, ces formations abordent des aspects plus techniques et/ou pédagogiques liés au management et à l'animation du projet. C'est le cas, par exemple, du séminaire annuel « Partir... ou pas? », organisé depuis 2012 par l'ANACEJ, France volontaires et Cités unies France. Ce séminaire international est destiné aux élus, aux animateurs en charge d'un dispositif de participation avec des jeunes ainsi qu'aux responsables des relations internationales des collectivités. Il a pour objectif de transmettre aux participants des outils et ressources nécessaires pour construire et mettre en œuvre des projets à l'international avec des jeunes et de comprendre les enjeux de cet accompagnement spécifique.

Le premier temps du séminaire est consacré aux différentes étapes d'un projet de mobilité dans ses dimensions techniques, organisationnelles et pédagogiques. Sont abordés notamment la préparation des jeunes et des conseils portant sur l'expérience de mobilité, la recherche de partenaires, la construction de la relation à autrui dans un contexte interculturel ainsi que l'accompagnement et la valorisation de l'expérience au retour. Dans un deuxième temps, les principaux programmes de mobilité – le programme européen Erasmus + Jeunesse, les dispositifs JSI, VVSI et les échanges franco-allemands avec l'OFAJ – sont présentés sous la forme d'un exposé à deux voix mené par un responsable en charge du programme et un porteur de projet. Pour les organisateurs, l'objectif du séminaire est atteint quand les participants repartent en disant: « Un projet à l'international? C'est possible pour nous! »

Peu de mouvements d'éducation populaire, d'organisations de jeunesse et de réseaux de collectivité utilisent des outils d'évaluation pour mesurer l'impact de ces formations en termes de développement de projets de mobilité ou d'apprentissage de leurs membres. Néanmoins, pour les acteurs interrogés, ces formations collectives s'étendant rarement sur plus de deux jours s'apparentent davantage à des « informations-formations ». Si elles permettent généralement aux participants de mieux s'orienter parmi les différents programmes et leurs ramifications, de se familiariser avec leur vocabulaire et leurs façons de faire et d'être rassurés sur la faisabilité d'un projet de mobilité, elles ne conduisent pas à l'acquisition de savoirs et savoir-faire suffisamment précis pour garantir leur autonomie totale.

À la demande de leurs membres, les mouvements d'éducation populaire, les organisations de jeunesse nationale et les réseaux de collectivités peuvent compléter ces formations collectives par des prestations proches de l'accompagnement individualisé. À la tête d'un réseau de relations étendu au rayonnement international et bénéficiant d'une solide expertise

dans le montage de projets européens, ils répondent aux sollicitations de leurs membres tout au long de leur projet. Généralement ponctuelles et spontanées, ces sollicitations sont plus fréquentes en amont du dépôt de la demande de subvention et concernent de manière récurrente la relecture des dossiers de candidature et l'aide à la recherche de partenaires. « On a un rôle important de mise en réseau, précise Cités unies France, c'est-à-dire qu'on met en relation nos membres avec d'autres acteurs soit du même territoire, soit d'autres territoires qui sont en train de monter ou qui ont monté des projets similaires. On est sur une sorte de capitalisation. » Sur ce point, faire partie d'un réseau, ou d'une fédération, est un atout considérable pour les structures locales qui souhaitent s'engager dans des projets de mobilité.

Les programmes communautaires dédiés à la mobilité des jeunes comportent également des actions spécifiques visant le renforcement des capacités des organisations de jeunesse et des compétences professionnelles des personnes qui y sont impliquées dans des domaines variés : développement stratégique, gestion organisationnelle, leadership, internationalisation... Le programme actuel Erasmus + Jeunesse prévoit, dans le cadre de ses partenariats stratégiques, des activités transnationales de coopération – le TCA¹¹ – et notamment des formations, des actions de soutien et de contact pour les bénéficiaires ou les participants potentiels du programme (voir l'encadré p. 51).

Des plateformes au service de la mise en œuvre des politiques de mobilité dans les territoires¹²

Créées respectivement en 2007 et en 2008, les plateformes PACA SVE et Aquitaine Cap Mobilité ont été les précurseurs d'un mouvement de territorialisation de l'action publique en faveur de la mobilité. La présentation successive de ces deux plateformes permettra de comparer leur positionnement et leurs modes d'action et d'analyser la portée et les limites de leur contribution à la mise en œuvre des politiques de mobilité pour les jeunes. En guise de conclusion, un point sera fait sur les avancées de l'État concernant la mise en place de plateformes régionales de la mobilité internationale des jeunes.

La plateforme Aquitaine Cap Mobilité au service de l'apprentissage et de la formation professionnelle¹³

Impulsée en 2008 par le conseil régional d'Aquitaine, la plateforme Aquitaine Cap Mobilité est l'outil de mise en œuvre de la politique internationale « formation professionnelle et apprentissage » auprès des opérateurs locaux. Son champ d'action concerne uniquement les publics de la formation professionnelle et de l'apprentissage – apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, demandeurs d'emploi, étudiants du sanitaire et social – et les dispositifs de mobilité européenne et internationale élaborés par la région Aquitaine (Humaquitaine) ou pour lesquels la collectivité vient en complémentarité de programmes d'action communautaires (programme Leonardo da Vinci puis Erasmus + Formation professionnelle) ou en cofinancement de fonds structurels (Interreg IV POCTEFA en 2012-2014¹⁴). L'objectif de cette plateforme est de former et d'accompagner des référents mobilité – des démultiplicateurs de la politique régionale – dans les centres de formation d'apprentis

11. Le TCA (Transnational Cooperation Activities) succède au plan de formation et de coopération (TCP) inclus dans le programme européen Jeunesse en action 2007-2013.

12. Les développements qui suivent reposent sur des entretiens réalisés avec chacune des plateformes présentées.

13. Pour des informations complémentaires sur la plateforme Aquitaine Cap Mobilité : www.cap-mobilite.aquitaine.fr

14. Dans le cadre du programme opérationnel de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA), la région Aquitaine a cofinancé un projet de coopération transfrontalière – PIREMOBV – visant à améliorer la qualité de la formation professionnelle par la promotion et le développement de la mobilité des apprenants et des formateurs.

(CFA), les missions locales, les instituts de formation du secteur sanitaire et social et autres organismes de formation qui seront ensuite capables d'informer, d'orienter et de monter des projets de mobilité au sein de leur structure. Pour cela, la plateforme propose un cadre formalisé de formations et de soutiens mobilisant une pluralité d'instruments et une diversité d'acteurs. Si cet accompagnement passe classiquement par des actions d'information territorialisées, la plateforme Aquitaine Cap Mobilité a véritablement pour vocation d'« acculturer » les opérateurs de la mobilité aquitains. « On est vraiment sur une acculturation et une pratique de l'Europe qui était par moments lointaine, précise Aquitaine Cap Mobilité. Souvent ils avaient entendu parler de l'Europe mais ne l'avaient jamais pratiquée. »

Une transmission de savoirs, de savoir-faire et de ressources relationnelles

L'équipe de la plateforme transmet aux référents mobilité aquitains des connaissances sur les dispositifs de mobilité européenne par le biais de formations et de savoir-faire plus techniques sur les projets européens lors d'ateliers collectifs (ateliers d'écriture de dossiers de candidature, de validation technique pour leur dépôt, de rédaction des rapports et des décomptes...). Elle participe également à l'eupéanisation de leurs ressources relationnelles (extension de leur réseau de relations au-delà des frontières françaises) – généralement en lien avec les accords de coopération décentralisés établis entre la région Aquitaine et ses régions partenaires – en organisant des visites de contact sur le terrain et en mettant à leur disposition un répertoire des partenaires de la mobilité en Aquitaine. Ce répertoire rassemble les acteurs locaux et internationaux engagés dans le champ de la mobilité apprenante en région Aquitaine.

Des outils pratiques pour une mobilité « clés en main »

Par l'intermédiaire d'un extranet, Aquitaine Cap Mobilité offre également aux référents une véritable mobilité « clés en main », en mettant à leur disposition un panel varié d'instruments : des outils pratiques pour pallier les difficultés techniques, administratives et logistiques liées à la mobilité des publics en formation professionnelle mais également des outils pédagogiques garantissant une capitalisation efficace des compétences et connaissances acquises pendant les séjours à l'étranger. Un tutoriel de capitalisation des compétences professionnelles, linguistiques et non formelles permet un travail de positionnement et de suivi des apprentissages réalisés par les bénéficiaires tout au long du projet.

« Les outils sont variés, cela va de l'outil pédagogique, un peu basique, de positionnement en langues jusqu'à la check-list : vous partez dans tel pays en Europe ou dans le monde, voilà les vaccins, la carte du ministère des Affaires étrangères par rapport aux risques, les conventions types pour l'entreprise ou l'organisme intermédiaire sur place, la question de l'assurance et des extensions, les lettres types pour demander une assurance... Ce sont des exemples pratico-pratiques mais qui simplifient la vie à tout le monde. » (Aquitaine Cap Mobilité.)

Un club des référents pour apprendre entre pairs et gagner en autonomie

Dans une approche combinant accompagnement descendant (*top-down*) et accompagnement entre pairs, la plateforme Aquitaine Cap Mobilité a installé en 2012 un « club des référents » dans l'optique de créer du lien entre les porteurs de projets, de faciliter le partage d'expériences et de réflexions et d'impulser la construction de projets communs. Animé par des experts en sciences sociales et des professionnels de la méthodologie du projet et de la mobilité, ce club des référents a pour but de poursuivre la formation des référents mobilité et de les guider sur le chemin de l'autonomie.

« À côté des formations et des ateliers qui sont vraiment liés à de l'acculturation sur des politiques, des programmes et des méthodes, le club s'apparente effectivement à un suivi qu'on a essayé de formaliser par quelques ateliers et quelques rencontres et qui permet de gagner en autonomie. » (Aquitaine Cap Mobilité.)

La plateforme PACA SVE, un réseau de coopération entre structures coordinatrices

La plateforme PACA SVE a pris naissance en 2007 au lancement du programme européen Jeunesse en action (PEJA), en réaction à la nouvelle orientation du service volontaire européen (SVE) qui imposait des projets groupés d'envoi et d'accueil de grande envergure. Pour éviter que les petits projets – notamment à l'accueil – ne soient définitivement écartés du programme, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) s'est attelée à faire monter en puissance quatre structures d'envoi et d'accueil de SVE – Pistes solidaires, Eurocircle, l'Association pour le développement culturel européen et international (ADCEI) et les chantiers internationaux de jeunes – pour qu'elles puissent développer le volontariat en région PACA, fédérer les petits projets à l'accueil et en assurer l'organisation et la gestion partenariale, tout en les regroupant au sein d'une plateforme de coordination¹⁵. Ainsi s'est progressivement instaurée une collaboration horizontale assez souple entre ces quatre têtes de réseau fondée sur des échanges formels et informels.

Une coordination territoriale et thématique

La plateforme PACA SVE a permis de créer une dynamique de coopération entre les quatre structures coordinatrices de SVE là où historiquement leurs relations se sont bâties sur des rapports de concurrence. En tant que structure d'appui à la mise en œuvre de la politique internationale de la DRJSCS, elles se sont réparties les territoires et les thématiques permettant un déploiement du SVE en région PACA avec plus d'efficacité et d'efficience. Eurocircle s'est spécialisé sur les jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO), l'ADCEI sur la culture et l'espace euro-méditerranéen, Pistes solidaires, implanté à l'origine dans le Var, avait une spécificité territoriale... Ces positionnements thématiques et territoriaux ne sont toutefois ni figés ni définitifs.

« Il n'y a pas d'interdit, mais il y a une connaissance mutuelle. Si on veut travailler sur telle thématique ou tel public cible spécifique à une structure, on va l'informer, en discuter avec elle avant de mettre en place le projet. » (Eurocircle.)

L'espace d'échanges et de dialogue aménagé par la plateforme permet en effet aux structures coordinatrices de SVE de discuter – lors des réunions biennuelles et de manière informelle – sur les projets qu'elles souhaitent mettre en place, les thématiques qu'elles aimeraient travailler, les appels à projets en cours... Cette dynamique d'interactions et de coopération entraîne un meilleur maillage du SVE sur le territoire et un éventail plus diversifié de projets à l'accueil et à l'envoi, tout en évitant, dans la mesure du possible, la multiplication d'actions similaires et la mise en concurrence des structures sur les mêmes appels d'offres.

Pour développer l'accueil...

La plateforme PACA SVE permet non seulement une meilleure coordination dans le développement de l'accueil de SVE sur le territoire mais également une entraide et des

15. Le conseil régional PACA s'est mobilisé aux côtés de la DRJSCS pour le développement du SVE sur le territoire en accordant dès 2001 des bourses aux jeunes volontaires résidant dans la région et un complément financier aux structures d'accueil.

échanges de ressources facilitant la mise en œuvre concrète des projets. Les interactions et la connaissance mutuelle conduisent les structures à mutualiser leurs ressources logistiques – les logements par exemple – et leur réseau relationnel. Il n'est pas rare que les quatre têtes de réseau s'échangent des partenaires en fonction des thématiques des projets.

« Selon les thématiques, on se renvoie les structures pour essayer d'avoir des noyaux de publics, de thématiques ou pour pouvoir être plus présent localement sur un territoire. Nos échanges permettent de faire un travail de meilleure qualité. » (Eurocircle.)

...et faciliter l'envoi de SVE

Le travail au sein de la plateforme permet à chaque structure coordinatrice de SVE d'avoir une vision globale de tous les projets d'envoi et de faciliter ainsi le placement des jeunes résidant en PACA. En fonction du « taux de remplissage » des projets et de leur thématique, les jeunes sont orientés vers les structures leur permettant de concrétiser au mieux leurs projets en fonction de leurs centres d'intérêt.

« C'est un travail constant d'améliorer notre communication en faisant jouer les synergies sur les territoires. Quand j'ai une offre d'envoi, des fois c'est Eurocircle qui la relaie. Quand Eurocircle a une offre, c'est moi qui la relaie... pareil pour d'autres associations [...] Après, si un jeune intéressé vient nous voir et qu'on n'a pas quelque chose qui répond à ses attentes, on lui propose d'aller voir d'autres associations. » (Pistes solidaires Méditerranée.)

Les réunions d'information sur la mobilité organisées sur le territoire et les rencontres avec les partenaires (missions locales, par exemple) sont également l'occasion de relayer l'ensemble des opportunités d'envoi proposées par les structures de la plateforme et d'améliorer l'efficacité de l'information auprès des jeunes en concentrant l'ensemble des données sur les possibilités de départ.

La plateforme PACA SVE – et principalement Eurocircle – mène également des actions spécifiques pour favoriser la mobilité des jeunes ayant moins d'opportunités. À titre d'exemple, un partenariat s'est construit avec l'association régionale des missions locales dans l'optique, d'une part, de former et d'outiller des conseillers référents sur les questions de mobilité européenne et internationale et, d'autre part, de mettre en place un accompagnement renforcé des jeunes volontaires. Ces derniers bénéficient en effet d'un double suivi par une mission locale et Eurocircle avant, pendant et au retour de leur séjour de mobilité favorisant ainsi l'acquisition de compétences et de connaissances.

Portée et limites des plateformes Aquitaine Cap Mobilité et PACA SVE

Même si les outils d'évaluation restent insuffisants¹⁶, les plateformes Aquitaine Cap Mobilité et PACA SVE ont montré leur utilité dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de mobilité en région ; chacune dans son secteur particulier – éducation formelle/éducation non formelle – avec son public – volontaires/personnes en apprentissage ou en formation professionnelle – et ses outils.

Au-delà de leur rôle d'expert de la mobilité internationale auprès des acteurs des politiques publiques infranationales, les plateformes ont contribué de manière significative au développement des projets des jeunes. Les administrateurs d'Aquitaine Cap Mobilité ont pu constater une augmentation sensible du nombre de bourses Leonardo da Vinci décrochées en

16. Il est difficile d'identifier précisément les effets des actions d'accompagnement et de coordination sur les bénéficiaires en raison du manque d'outils d'évaluation. Seule la plateforme Aquitaine Cap Mobilité a mis en œuvre une dynamique d'évaluation en créant un observatoire de placement pour mesurer l'impact de la mobilité internationale sur l'insertion professionnelle en aval de la mobilité.

région et de projets de coopération, une multiplication des structures d'envoi et un accroissement des effectifs des bénéficiaires. À l'horizon 2015, l'objectif est d'atteindre 10 % des apprentis ayant bénéficié d'une expérience professionnelle à l'étranger. De son côté, la plateforme PACA SVE a relevé une augmentation du nombre de volontaires et un rapport entre envoi et accueil qui tend progressivement vers l'équilibre. D'un point de vue relationnel, les deux plateformes ont permis la création d'un réseau local d'acteurs publics et privés de la mobilité ouvrant la voie à une transformation des modes de faire du travail de jeunesse dans les territoires et la systématisation de démarches de coopération. La collaboration impulsée par la plateforme PACA SVE, par exemple, a conduit à une habitude d'échanges et de travail en commun qui dépasse le cadre limité du SVE pour concerner plus largement le champ de la jeunesse, de l'Europe et de la mobilité. Les quatre structures coordinatrices travaillent en commun pour l'animation de réunions d'information sur la mobilité en région PACA, co-organisent des formations de leaders pour les échanges de jeunes, collaborent dans le cadre d'appels d'offres... Elles souhaitent poursuivre leurs actions dans cette direction et formaliser davantage leur travail de coopération horizontale en créant une « fédération régionale » des structures coordinatrices de SVE.

Les plateformes Aquitaine Cap Mobilité et PACA SVE, créées pour répondre à un enjeu ou une difficulté locale, n'ont toutefois pas pour vocation de balayer tout le spectre des dispositifs de mobilité ni l'ensemble des bénéficiaires potentiels – étudiants, apprentis, volontaires, demandeurs d'emploi, adultes en formation professionnelle... Leur positionnement sur un segment spécifique des politiques publiques ne leur permet pas d'inscrire leurs actions dans une approche dynamique de « parcours de mobilité » où les bénéficiaires sont tantôt étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, volontaires, stagiaires de la formation professionnelle...

« Ce que je trouve dommage, c'est que nous travaillions uniquement avec le public de la direction Formation professionnelle et apprentissage. [...] Le risque serait de voir se multiplier les réseaux et plateformes, côte à côte, avec chacun son public alors qu'un jeune peut être apprenti puis après, malheureusement, demandeur d'emploi. Il peut également être stagiaire, volontaire... » (Aquitaine Cap Mobilité.)

À l'instar de la plateforme Aquitaine Cap Mobilité, d'autres plateformes militent également pour une plus grande transversalité de l'accompagnement à la mobilité internationale articulant les différents publics et la diversité des dispositifs et programmes¹⁷.

À partir du moment où la mobilité européenne et internationale des jeunes est devenue une norme, les acteurs se sont mobilisés dans les territoires pour coordonner leurs actions, mutualiser leurs efforts et leurs ressources dans l'optique de faciliter le déploiement des politiques et des programmes et d'accompagner les opérateurs locaux de la mobilité dans leurs projets. Des plateformes dédiées à la mobilité européenne et internationale proposant une large gamme de services se sont progressivement développées dans le cadre des politiques locales de jeunesse. L'État, sur la base du livre vert de la Commission de concertation sur la politique de jeunesse de juillet 2009, a également estimé nécessaire de travailler sur la coordination des partenaires, comme l'une des réponses aux difficultés d'accès aux dispositifs pour les jeunes ayant moins d'opportunités. Le Fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ) a lancé un appel dédié et a soutenu *in fine* dix-sept expérimentations¹⁸, dont trois portant sur « la création des partenariats des acteurs de la mobilité internationale ».

17. Voir les expérimentations réalisées dans le cadre du Fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ) : www.experimentation.jeunes.gouv.fr/107-mobilite-internationale.html

18. On en trouvera les principaux enseignements sur : www.experimentation.jeunes.gouv.fr/107-mobilite-internationale.html

Vers des plateformes régionales de la mobilité internationale

En 2012, sous l'impulsion du nouveau gouvernement, et en prenant assise sur les enseignements du FEJ, une vaste concertation a été mise en place aboutissant à l'élaboration d'une politique dédiée à la jeunesse. Elle fait le constat, entre autres, que l'offre française de mobilité européenne et internationale est l'une des plus importantes au monde; les programmes étant particulièrement nombreux, depuis les dispositifs européens jusqu'aux bourses individuelles accordées par les collectivités territoriales, en passant par les programmes bilatéraux comme ceux de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, les chantiers de jeunes organisés par les associations... Cependant, ces programmes pourraient être davantage mobilisés par les jeunes et les professionnels de jeunesse, et mieux reconnus par les mondes académiques et de l'entreprise.

Pour répondre à ces enjeux, le Plan priorité jeunesse, adopté par le Comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013, comporte un chantier – le chantier 10 – qui vise à accroître et à diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes. Il cible quatre actions principales à mettre en œuvre dans l'optique de :

- favoriser la mixité des publics et l'accès à la mobilité européenne et internationale;
- coordonner les acteurs pour faciliter l'accès aux programmes;
- mieux sensibiliser et communiquer en direction des jeunes et de ceux qui les accompagnent;
- lutter contre les inégalités liées à la discontinuité territoriale pour les jeunes ultramarins.

Dans ce contexte, des comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes seront mis en place, pendant du Comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes, installé le 9 octobre 2013 et issu de la mesure 31 du Plan priorité jeunesse. En tant qu'instances politiques regroupant tous les acteurs concernés par la mobilité sur un territoire, ces comités régionaux devront s'accorder sur un diagnostic, définir des axes stratégiques et produire un plan de développement régional de la mobilité internationale. Ils seront placés sous la double tutelle de l'État, représenté par le préfet (DRJSCS), et du conseil régional, tout en étant très étroitement associés au recteur. À cet effet, les comités régionaux de la mobilité ont été inscrits dans la directive nationale d'orientation 2014 des ministères sociaux.

En complément de cette nouvelle instance de coordination, un appel à projets du FEJ est en cours de lancement pour soutenir la mise en place de « plateformes régionales de la mobilité internationale des jeunes » qui porteront les actions prioritaires définies par les comités régionaux de la mobilité. Cet appel vise à appuyer les démarches de coordination régionale en outillant les comités et en tirant parti des enseignements issus des évaluations des expérimentations soutenues précédemment.

Les plateformes auront trois objectifs principaux :

- mieux informer les jeunes sur la mobilité internationale et faciliter leur accès à cette information et aux dispositifs dont ils peuvent bénéficier;
- réaliser des actions concrètes (partenariats formels, formation, information, communication...) visant à rendre davantage lisibles les dispositifs et programmes de mobilité internationale;
- accompagner les structures dans la mobilisation des fonds disponibles.

POINT DE VUE

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR L'AGENCE FRANÇAISE ERASMUS + JEUNESSE & SPORT AUX NIVEAUX NATIONAL ET TRANSNATIONAL POUR ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

**Interview de Gilles Baccala, chargé de mission formation et coopération,
Agence Erasmus + Jeunesse & Sport**

Quelles sont les activités proposées par l'Agence française aux niveaux national et transnational pour accompagner les porteurs de projets (stratégie, types d'activités, publics, budget) ?

Tout d'abord, rappelons qu'un des rôles essentiels des chargé(e)s de mission de l'agence est l'accompagnement direct auprès des porteurs de projets qui les sollicitent avant de soumettre leur projet, avec souvent le relais des correspondants de l'agence dans les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Mais l'Agence nationale Erasmus + Jeunesse & Sport dispose d'un outil et d'un budget lui permettant d'organiser, en coopération avec une ou plusieurs autres agences nationales, des activités de soutien regroupant des porteurs de projets potentiels ou déjà actifs dans un projet, comme les tuteurs de volontaires SVE ou les animateurs d'échanges de jeunes, ou d'autres personnes cibles comme des formateurs, des élus en charge de la jeunesse dans les collectivités territoriales. Il s'agit des « activités transnationales de coopération » entre agences nationales (acronyme anglais TCA) qui comportent trois catégories, dont deux concernent directement l'accompagnement des porteurs de projets.

La première catégorie regroupe les activités de soutien des acteurs : formations pour acquérir des compétences spécifiques pour accompagner les mobilités d'apprentissage des jeunes, séminaires pour réfléchir sur une thématique particulière du programme ou échanger sur des pratiques, séminaires de contacts pour trouver des partenaires, construire des réseaux, préparer des projets, visites d'études de terrain pour comprendre le travail de jeunesse dans un pays, une région, une ville. La deuxième catégorie concerne plutôt des activités transnationales de réflexion collective, d'échanges, de construction de savoirs et de connaissances sur la jeunesse autour des grandes priorités du programme Erasmus +, comme le soutien à l'employabilité des jeunes ou leur citoyenneté active et leur participation à la société civile. Elle correspond au deuxième rôle des agences nationales d'Erasmus +, qui est de contribuer au développement et à la mise en œuvre de la stratégie européenne de jeunesse, incluse dans la stratégie Europe 2020, et prioritairement au renforcement du travail européen de jeunesse, y compris au niveau national et local.

Quelles sont les évolutions entre le TCP et le TCA ?

Vous évoquez le « plan de formation et de coopération » (acronyme anglais TCP), qui existait dans le précédent programme Jeunesse en action. Il y a deux évolutions essentielles entre l'ancien TCP et le nouveau TCA : la première est la suppression des activités nationales qui est objectivement une contrainte, la plupart des activités transnationales ayant l'anglais comme langue de travail, ce qui pour les participants français constitue un frein. La seconde correspond au fait que le nouveau programme Erasmus + regroupe tous les secteurs de l'éducation (enseignement scolaire, enseignement supérieur, formation professionnelle initiale et continue, éducation des adultes, jeunesse et, grande nouveauté, sports). Les secteurs scolaire, formation professionnelle et éducation des adultes disposent aussi d'un budget pour des activités transnationales de coopération, et la Commission européenne encourage vivement le développement d'activités trans-sectorielles pour répondre à l'une des priorités d'Erasmus + : la construction de liens entre les éducations formelle, non formelle et informelle.

Quels sont, de votre point de vue ou à votre connaissance, les impacts de ces activités sur les pratiques et les compétences des porteurs de projets ?

Nous disposons de deux outils pour évaluer ces impacts. Tout d'abord, la troisième catégorie d'activités transnationales de coopération concerne précisément l'analyse scientifique des impacts du programme. Pour mener cette analyse, l'agence française, avec comme partenaire de recherche la mission observation et évaluation (MOE) de l'INJEP, a rejoint depuis 2011 le réseau RAY regroupant maintenant plus de 20 agences nationales. L'envoi de questionnaires aux participants et aux porteurs de projets des programmes Jeunesse en action et maintenant Erasmus + Jeunesse permet à une équipe de chercheurs de l'université d'Innsbruck, en Autriche, de produire une analyse transnationale des impacts du programme. Le second outil est la démarche Youthpass de reconnaissance des résultats de l'éducation non formelle dans les activités de Jeunesse en action et maintenant Erasmus + Jeunesse qui utilise le cadre européen des 8 compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie*. Une étude d'impact du Youthpass publiée en 2013 par la Commission européenne permet de dresser un premier bilan de Jeunesse en action en termes d'évolution des pratiques et des compétences des porteurs de projets ayant participé aux activités du TCP**. De ces deux sources, on peut résumer que l'impact des activités TCA et TCP est essentiellement en termes de savoir-faire et de savoir-être pour s'adapter aux réalités des activités transnationales de jeunesse : préparer des jeunes à la mobilité européenne, animer des groupes multiculturels, gérer les chocs culturels parfois fortement émotionnels, prévenir les conflits et les crises, construire des réseaux de partenariats solides et pérennes avec des organisations ayant d'autres conceptions et pratiques du travail de jeunesse...

Quelles sont les évolutions en cours concernant les réflexions sur les compétences des responsables et animateurs de projets ? Et, de manière générale, sur la professionnalisation de ces derniers ?

Depuis l'année 2000, les programmes Jeunesse, Jeunesse en action et maintenant Erasmus + ont été, pour la Commission européenne et les agences nationales gérant ces programmes, l'opportunité d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie européenne de formation pour les porteurs de projets dans ces programmes, et plus généralement pour les travailleurs de jeunesse en Europe.

Cette stratégie porte entre autres sur la définition du travail de jeunesse dans les différents pays européens (Union européenne et Conseil de l'Europe) ; la place dans celui-ci des activités d'éducation non formelle et informelle au niveau national et dans le cadre de mobilités d'apprentissage en Europe ; les compétences nécessaires des porteurs de projets, animateurs d'échanges, formateurs, tuteurs, accompagnateurs d'initiatives de jeunes pour garantir la qualité de ces apprentissages dans ces mobilités.

* http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11090_fr.htm

** www.youthpass.eu/en/youthpass/downloads/youthpass-impact-study

Apprendre mutuellement entre membres d'un même réseau

FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU

Cet article propose une analyse croisée des démarches et instruments mis en œuvre par deux réseaux européens spécialisés dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et de la mobilité :

– La Fondation des régions européennes pour la recherche l'éducation et la formation (FREREF), réseau centré sur l'apprentissage tout au long de la vie, rassemblant des acteurs à rayonnement régional (décideurs régionaux, partenaires sociaux, chercheurs en éducation et en formation, professionnels et acteurs de terrain) ;

– Le réseau RAY, composé de chercheurs et d'agences nationales chargées de la mise en œuvre du programme européen de mobilité dans le champ de l'éducation non formelle.

En complément, il rend compte synthétiquement d'un projet récent de *peer learning* entre États membres : le projet « Transitions », porté par l'institut allemand IJAB¹⁹.

La Fondation des régions européennes pour la recherche l'éducation et la formation (FREREF)

Créée il y a plus de vingt-cinq ans, la FREREF²⁰ est l'instrument dont les régions européennes se sont dotées pour échanger et coopérer dans le domaine de l'apprentissage tout long de la vie (*life-long learning*). Rassemblant à l'origine quatre régions – Rhône-Alpes, le Bade-Wurtemberg, la Catalogne et la Lombardie –, ce réseau européen s'est progressivement étendu et diversifié. Aujourd'hui, les décideurs régionaux sont associés à d'autres acteurs à rayonnement régional : des partenaires sociaux, des chercheurs en éducation et en formation, des professionnels et des acteurs de terrain.

Si les membres de la FREREF échangent et coopèrent principalement sur la formation professionnelle, l'apprentissage, la formation continue, l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté, le décrochage éducatif, les transitions professionnelles ou l'orientation tout au long de la vie, la mobilité géographique européenne est bien présente dans les préoccupations du réseau à travers le prisme de l'apprendre tout au long de la vie. L'objectif est d'améliorer l'appropriation de cet outil dans l'éducation et la formation et d'en renforcer la portée.

19. International Youth Service of the Federal Republic of Germany.

20. Ce réseau œuvre dans le champ de l'éducation formelle. www.freref.eu

Une méthode interactive et des instruments à l'articulation de la recherche, de la pratique et du politique

La FREREF accorde une grande importance à la circulation horizontale des idées, des savoir-faire et des expériences entre ses membres. L'objectif est moins d'informer de façon descendante sur les politiques et les programmes européens, les pratiques ou les résultats des recherches que d'élaborer un cadre permettant aux différents acteurs de l'apprendre tout au long de la vie d'échanger et de travailler ensemble. Les interactions entre chercheurs, politiques et praticiens sont véritablement au cœur du fonctionnement du réseau. L'idée est de mettre les praticiens en recherche pour en tirer des enseignements sur le terrain des politiques publiques et des pratiques. Ainsi, les activités de coopération interrégionale n'ont pas uniquement pour vocation de permettre aux membres d'étendre leur réseau de relations ou de prendre connaissance des actions menées par leurs pairs sur un mode purement informatif, elles doivent conduire au changement et à l'innovation dans le champ de l'apprendre tout au long de la vie ; autrement dit, faire progresser les politiques européennes et territoriales dans ce domaine et améliorer les pratiques quotidiennes des acteurs.

Ce dialogue entre les mondes de la recherche, des pratiques et des politiques est travaillé par l'intermédiaire de différents outils et instruments de coopération :

Les « universités européennes des régions et des territoires pour l'apprendre tout au long de la vie » : espace annuel d'échange et de réflexion au sein du réseau où des acteurs de l'éducation et de la formation tout au long de la vie présentent une pratique intéressante, les résultats d'une recherche ou les contours d'une politique. Des débats sont ensuite organisés et des recommandations pour l'Europe élaborées.

Les « visites-études » : instruments permettant aux membres de la FREREF de découvrir *in situ*, pendant quelques jours, comment leurs semblables européens travaillent tel ou tel sujet, quels outils ils utilisent, comment ils résolvent telle ou telle difficulté... Des « rapports d'étonnement » répertoriant, analysant et formalisant les points de vue des participants sont ensuite rédigés et diffusés au sein du réseau.

Les projets européens : outils utilisés par la FREREF pour inciter ses membres à travailler ensemble et apprendre par la pratique. Les universités européennes proposent tous les ans une « bourse aux projets de coopération interrégionale » permettant aux acteurs de nouer des partenariats, d'échanger sur leurs projets en cours, sur ceux qu'ils souhaiteraient monter... Par ailleurs, pour financer ses travaux et faciliter le travail collaboratif de ses membres, la FREREF s'investit également dans des projets européens financés généralement par la direction Éducation, audiovisuel et culture de la Commission européenne (programmes Leonardo da Vinci, Grundtvig et, aujourd'hui, Erasmus + Éducation & Formation). C'est principalement à travers ces projets européens que le réseau s'est impliqué sur les questions de mobilité internationale²¹.

Des apprentissages ancrés dans un réseau « ressource »

Les activités de coopération interrégionales orchestrées et facilitées par la FREREF ouvrent la voie à des apprentissages mutuels sur un ensemble vaste de sujets qui ont trait à l'apprentissage, à l'éducation et à la formation en Europe.

21. Les projets REGIO-LLL (www.freref.eu), MOBIVET-REGIO (www.freref.eu/mobivet) et Euroapprenticeship (www.euroapprenticeship.eu) sont particulièrement significatifs de l'implication de la FREREF sur les questions de mobilité dans le cadre de la formation professionnelle. Ils ont permis aux acteurs de l'apprentissage tout au long de la vie – membres ou non de la FREREF – de travailler ensemble sur cette thématique et de s'apprendre mutuellement grâce à des sessions de *peer-learning*.

Ces apprentissages résident principalement dans l'échange de savoir-faire et d'expériences. En découvrant de nouvelles pratiques et en les analysant en interaction avec d'autres lors des universités européennes ou des visites-études, en travaillant entre pairs lors de projets européens, les membres acquièrent de nouveaux contenus sur l'apprendre tout au long de la vie et la mobilité géographique européenne. Par l'intermédiaire de ces apprentissages, ils posent un regard renouvelé sur leur travail quotidien les conduisant à envisager de nouvelles perspectives et projets et à faire évoluer leurs actions. La FREREF encourage cette circulation d'expériences, de connaissances et de savoir-faire entre membres et leur transfert du réseau vers les pratiques professionnelles :

« Par exemple, prenons le cas de la plateforme PASTEL²² qui existe en région Lorraine. Notre discours c'est de promouvoir ce type de plateforme auprès des régions, en leur conseillant d'aller voir ce qui se passe en Lorraine et de s'en inspirer pour eux-mêmes. »

Dès lors, le réseau n'est pas uniquement un réservoir de partenaires nécessaire à la construction de projets européens, il est véritablement au cœur de la formation des apprentissages. En intégrant la FREREF, les membres apportent leur stock de connaissances et de savoir-faire et deviennent acteur du processus d'apprentissage en faisant circuler leurs expériences, leurs connaissances et leurs pratiques au sein d'un réseau « ressource ». Dans ces conditions, nous sommes loin des activités de formation classique reposant sur une transmission *descendante* de connaissances ; la FREREF contribue aux apprentissages sur l'apprendre tout au long de la vie, principalement par son rôle de facilitateur des interactions.

« C'est une question que nos membres nous posent tout le temps : "Qu'est-ce que vous faites pour nous ?" Et, nous, on leur dit : "Nous rien, c'est vous qui faites pour nous !" » (FREREF.)

Ce processus d'apprentissage fonctionne ainsi selon une logique de capitalisation et de mutualisation. Les membres se décentrent de leurs pratiques quotidiennes, développent leur sens de la curiosité et apprennent à prendre appui sur les ressources d'autrui pour agir.

Enfin, participer aux activités de coopération et d'apprentissage entre pairs proposées par la FREREF permet aux membres de développer leurs connaissances sur les politiques et les programmes communautaires, et ce même s'ils sont déjà sensibilisés aux questions européennes de par leur activité professionnelle. Les organisations membres apprennent à être acteurs de l'Europe non seulement en saisissant les opportunités financières et en appliquant les directives sur le terrain, mais également en apportant leur contribution à l'élaboration des politiques et des programmes. En effet, la FREREF ne cherche pas uniquement à faciliter les interactions et les apprentissages entre ses membres ; elle se donne également pour objectif de faire circuler des points de vue, des connaissances et des savoir-faire vers les institutions de l'Union européenne et, par là, d'influencer le processus de décision dans le domaine des politiques communautaires.

« C'est vrai que faire circuler de l'information *top-down*, c'est-à-dire recueillir l'information, la bonne parole d'en haut et la faire circuler en bas, à notre niveau ça n'a pas tellement d'intérêt. Il faut juste s'assurer que les gens soient bien au courant. Mais, la plupart du temps, ils le sont. Ce qui nous intéresse davantage, c'est de faire circuler l'information au niveau horizontal et de bas en haut. » (FREREF.)

22. Plateforme d'assistance technique européenne en Lorraine (PASTEL), outil d'accompagnement des porteurs de projets lorrains dans le montage de projets européens.

Le réseau européen RAY (Research-based Analysis on Youth in Action)

Dans le champ de la mobilité apprenante (*learning mobility*), il existe une multitude de réseaux européens poursuivant des objectifs variés, qui rassemblent des organisations non gouvernementales (comme EUCIS-LLL Platform, Solidar, Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active [CEMEA], Fédération internationale des CEMEA [FICEMEA]...); des jeunes (European Students Union, Réseau express jeunes...), des professionnels (Epale EU, Europemobility, European Platform for Learning Mobility [EPLM]), ou encore des collectivités territoriales (European Regions for Youth, FREREF...).

Dans ce paysage complexe, le réseau européen RAY présente l'originalité de rassembler sur un objet, *a priori* très circonscrit, des acteurs de statut différent: les agences nationales chargées de la mise en œuvre du programme européen de mobilité dans le champ de l'éducation non formelle, hier Jeunesse en action, aujourd'hui Erasmus + Jeunesse, d'une part, et, d'autre part, des chercheurs académiques, institutionnels ou indépendants, autour d'un double objectif:

- accompagner la mise en œuvre du programme européen de mobilité dans un cadre non formel grâce à des enquêtes régulières et, partant, pouvoir comparer les résultats d'un pays à l'autre ;
- permettre une meilleure compréhension des processus d'apprentissage à l'œuvre et des impacts produits par les activités éducatives non formelles et, pour ce faire, développer des activités de recherche transnationales.

Créé en 2008, à l'initiative conjointe de l'Agence nationale autrichienne Interkulturelles Zentrum et de l'Institut des sciences de l'éducation d'Innsbruck (Autriche) avec cinq autres pays, partageant le souci d'une fertilisation croisée entre une expertise d'usage et une expertise scientifique, le réseau RAY regroupe vingt-deux États membres de l'Union européenne fin 2014²³.

En dépit du fait que les objectifs poursuivis par RAY ne relèvent pas principalement du partage d'informations et de réflexions entre acteurs, mais de la production de connaissances sur la mobilité des jeunes, le réseau offre de nombreuses opportunités d'enrichissements mutuels à ses membres. Des apprentissages réciproques, entre acteurs, entre pays, s'opèrent dans le cadre des différentes instances de travail mises en place par le réseau.

Les réunions annuelles

De l'ordre de deux par an, elles constituent des temps forts de coordination et de programmation des travaux du réseau. Elles permettent aux chercheurs de prendre connaissance des enjeux d'action principaux pour les agences, qu'ils soient d'ordre politique ou d'ordre opérationnel, et dans le même temps, inversement, elles offrent l'opportunité aux représentants des agences nationales de prendre de la distance par rapport à l'action en participant à une réflexion sur des enjeux de recherche. On peut illustrer par des exemples concrets les résultats de ces apprentissages:

- Une préoccupation concrète des responsables des agences est de favoriser l'accès au programme à tous les jeunes, en particulier à des jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO), et par là même contribuer à leur intégration dans la société, comme le recommande la Commission européenne au nom de la stratégie d'inclusion sociale. Ne disposant que des intentions déclaratives des porteurs de projets, il leur est difficile d'apprécier

23. Dont la France, qui l'a rejoint en 2012.

s'ils parviennent à toucher effectivement ce public cible ou si les caractéristiques des projets, les démarches pédagogiques proposées, sont bien adaptées à celui-ci et sont facteurs d'apprentissages. Comment mieux identifier ce groupe ? Quelle définition retenir dans la base de données du programme pour disposer de statistiques plus fiables ? Autant de questions concrètes posées aux chercheurs. Les discussions leur ont permis de cerner les attentes opérationnelles des agences, mais aussi réciproquement de faire comprendre aux agences la complexité d'une catégorie multidimensionnelle comme celle des JAMO et l'enjeu théorique lié à sa définition. Au-delà, c'est pour répondre à cette préoccupation, portée désormais collectivement par le centre de ressources SALTO (Support and Advanced Learning & Training Opportunities [Soutien et opportunités de formation et d'apprentissage avancées]), spécialisé sur l'inclusion, qu'il a été décidé de réaliser une analyse transnationale des données issues des enquêtes sur le programme européen Jeunesse en action (PEJA), d'inclure la question de l'accessibilité des JAMO dans toutes les futures enquêtes concernant Erasmus +, mais aussi de soutenir les initiatives de pays comme la France et la Belgique, qui sont intéressés pour approfondir ce sujet de manière qualitative.

– Un deuxième exemple a trait au focus donné à l'acquisition de compétences et aux méthodes pédagogiques favorisant celle-ci. Les analyses réalisées par les chercheurs et les discussions autour de celles-ci permettent aux agences de mieux appréhender la dynamique d'acquisition de compétences, notamment l'existence d'un *continuum* d'apprentissages comme de méthodes entre formel, non formel et informel, et donc de mieux comprendre l'enjeu de l'articulation entre éducation formelle et éducation non formelle mis en avant par la Commission européenne. On pourrait dans le même sens évoquer la richesse des échanges sur les finalités du programme autour de la tension entre citoyenneté active et employabilité, approche humaniste et approche économique de l'éducation. Mais, sur ces bases, les agences elles-mêmes viennent en retour introduire de nouvelles questions : quelles compétences professionnelles pour les travailleurs de jeunesse œuvrant dans le champ de la mobilité non formelle ? Comment faire évoluer le plan de formation proposé par les agences ?

Les groupes de travail

Organisés durant les réunions annuelles ou entre celles-ci, les groupes de travail mixent toujours des représentants des deux types d'acteurs adhérant au réseau et fonctionnent sur le principe de la valorisation de l'intelligence collective. Ainsi, les uns et les autres échangent leurs réflexions, leurs expériences et leurs expertises en amont du lancement des enquêtes ou études pour adapter les outils d'investigation aux publics cibles, aux contextes nationaux, ou selon les priorités de l'agenda de travail. Par exemple, récemment, un groupe a travaillé sur la révision des questionnaires, les uns apportant leur regard d'un point de vue pratique, les autres leur expertise méthodologique et leurs connaissances. Un autre groupe est chargé dans l'agenda de recherche 2015-2019 de contribuer à la conception d'une étude longitudinale relative aux impacts sur la citoyenneté pour les bénéficiaires du programme. En bref, mettre en commun, apprendre les uns des autres, coproduire des outils, autant de démarches collectives constitutives de l'éducation non formelle telle que définie par le Conseil de l'Europe²⁴. Le réseau RAY ne fait donc pas qu'étudier l'éducation non formelle ; il la met en pratique dans son propre fonctionnement.

24. Le Conseil de l'Europe définit ainsi les traits essentiels de l'éducation non formelle : coexistence équilibrée et interaction entre des dimensions d'apprentissages cognitifs, affectifs et pratiques ; lien entre les apprentissages individuels et collectifs, transmission horizontale ; participation dans l'apprentissage ; approche systémique ; approche s'appuyant sur l'expérience des individus dans leur vie quotidienne, recourant aux échanges interculturels comme outils ; volontariat ; approche démocratique.

Le « triangle summit » ou conférence au sommet

Il réunit tous les deux ans des décideurs politiques de haut rang (parlementaires européens, décideurs politiques de la Commission ou nationaux...); des responsables de réseaux associatifs européens; des chercheurs notoirement reconnus dans les champs de la sociologie de la jeunesse, du travail de jeunesse et de l'éducation tout au long de la vie. La dernière conférence s'est tenue à Vienne en septembre 2013 et une prochaine est programmée à la même période en 2015. En s'ouvrant à d'autres acteurs, il s'agit pour les membres du réseau RAY de mettre en discussion les résultats de recherche obtenus, de réfléchir avec d'autres sur comment ils peuvent servir aux praticiens ou être mobilisés dans le développement de politiques de jeunesse, mais surtout d'explorer de futures stratégies de coopération, qui reposent elles-mêmes sur le partage d'idées, de savoir-faire, la mutualisation de ressources ou d'expertises.

Sur la base de cette expérience interactive de plusieurs années, l'expertise collective du réseau RAY est désormais reconnue par d'autres acteurs du champ de l'éducation tout au long de la vie. L'Agence française Erasmus + Éducation & Formation l'a ainsi invité en octobre 2014 à venir présenter son fonctionnement et ses résultats. Par ailleurs, la plateforme européenne pour la mobilité apprenante dans le champ de la jeunesse (EPLM), coordonnée par le Partenariat jeunesse du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, mobilise l'expertise de RAY en vue de la préparation de sa prochaine conférence en Turquie en octobre 2015, mais aussi dans la réalisation d'une cartographie des connaissances disponibles sur la mobilité d'apprentissage.

L'apprentissage entre pairs: l'exemple du séminaire « Transitions. Des parcours de réussite vers la formation et l'emploi » (2012-2014)²⁵

Le projet

Le projet de coopération multilatérale européenne intitulé « Transitions » et coordonné par l'International Youth Service of the Federal Republic of Germany (IJAB) porte sur l'accompagnement des jeunes dans la période de transition de la fin de la formation à leur insertion durable sur le marché du travail. Le projet vise des jeunes rencontrant des difficultés spécifiques durant la transition de l'école à l'emploi.

Cette coopération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne en faveur des jeunes et répond à la résolution du Conseil de l'Union européenne du 27 novembre 2009 relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018). Il réunit l'Allemagne, la Finlande, la France et le Luxembourg dans une démarche de partage et d'échange entre pairs sur les pratiques nationales et locales, et une démarche de valorisation des actions innovantes.

Cinq séminaires ont été organisés qui ont permis de partager des bonnes pratiques et de débattre de nouveaux concepts relatifs à l'accompagnement de cette transition: le séminaire de Berlin (décembre 2012) a porté sur les liens entre l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'emploi; le séminaire d'Helsinki (mai 2013) s'est intéressé à la coordination et à la coopération des différents acteurs des politiques de jeunesse au plan national et local; le séminaire de Paris (octobre 2013) avait pour objet l'accompagnement global et personnalisé du jeune en phase de transition; le séminaire de Luxembourg avait pour thème « Le rôle du secteur économique dans la transition ». Un séminaire final s'est déroulé à Bonn en octobre 2014 sur les approches entre pairs.

25. Cette partie a été rédigée par Francine Labadie avec la collaboration de Martine Cambon-Fallières.

Selon les thèmes abordés, les activités d'apprentissage entre pairs ont rassemblé des experts des champs de l'emploi, de l'éducation, du travail de jeunesse, du travail social de différents échelons territoriaux, ainsi que des chercheurs. Elles ont consisté en des présentations formelles d'experts, des visites de structures, des échanges avec des professionnels des différents pays, dans une réflexion collective sur les bonnes pratiques durant les temps formels mais aussi informels.

Les impacts en termes d'apprentissages

Une équipe de chercheurs dirigée par Andreas Walther, professeur à l'Institut de pédagogie sociale et d'éducation des adultes de l'université Goethe de Francfort-sur-le-Main, a conduit une évaluation scientifique du projet reposant sur une approche méthodologique variée : questionnaire quantitatif en direction des experts mobilisés, entretiens, observation participante.

Au-delà de la grande satisfaction exprimée par les experts parties prenantes au projet, ces derniers déclarent dans leur grande majorité avoir désormais une meilleure connaissance des structures agissant dans l'accompagnement de la transition de l'école à l'emploi et des différents types de services et d'aides existants. Cet apport de connaissances leur a permis de reconsidérer l'offre disponible dans leur propre pays et a déclenché une réflexion critique sur le système de transition national, une évaluation de ses atouts et de ses limites. Près de 80 % indiquent qu'ils sortent de cette expérience de partage et de réflexion collective avec des idées nouvelles et de nouveaux savoir-faire intéressants pour leurs pratiques quotidiennes et qu'ils comptent les mettre en application à moyen terme.

Conclusion

La circulation d'informations, de connaissances et de savoir-faire contribuant au développement de la mobilité internationale pour les jeunes ne s'opère pas uniquement dans un sens descendant, à partir d'experts, de formateurs ou de personnes ayant un certain niveau de compétences et de savoirs dans ce domaine. Les pairs peuvent également être des agents de la formation des apprentissages sur la mobilité des jeunes dans le cadre de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle.

L'apprentissage entre et par les pairs n'est pas qu'une affaire de socialisation et d'éducation des jeunes, mais également une méthode utilisée par les acteurs travaillant sur les questions de jeunesse – chercheurs, praticiens, politiques... – pour favoriser, entre autres, le développement des projets de mobilité et des connaissances dans ce secteur. Il s'inscrit dans une approche horizontale où les frontières entre le « formateur » et l'« apprenant » sont absentes et les interactions fondées sur un principe d'égalité de statut.

Cet apprentissage par les pairs sur les questions de mobilité internationale concerne un grand nombre d'acteurs aux différents niveaux territoriaux des politiques de jeunesse. L'apprentissage entre pairs est tout d'abord un des instruments d'action de la Commission européenne²⁶, à côté de la méthode ouverte de coordination jeunesse, permettant aux États membres de partager leurs expériences et d'échanger sur leurs pratiques. Cette méthode s'observe également au sein du réseau des centres de ressources SALTO²⁷ Youth, créés à

26. Voir notamment la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 27 juin 2002 relative au cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

27. Il existe actuellement 8 centres de ressources SALTO Youth répartis dans toute l'Europe : SALTO Cultural diversity, SALTO Inclusion, SALTO Participation, SALTO Eastern Europe and Caucasus, SALTO EuroMed, SALTO South-East Europe, SALTO Training and Cooperation et SALTO Information. Voir www.salto-youth.net

partir de 2000, en vue de soutenir les agences nationales des programmes européens jeunesse (programmes Jeunesse, Jeunesse en action puis Erasmus + Jeunesse) dans leurs tâches de développement et d'amélioration de la qualité des projets. Ces centres sont destinés aux acteurs et travailleurs de jeunesse agissant au sein des plateformes et réseaux européens rassemblant des acteurs de la société civile.

Ces réseaux « thématiques²⁸ » associant des personnes provenant de cultures et d'horizons professionnels différents autour d'un objet particulier ou d'un sujet de préoccupation commun offrent un cadre favorable au transfert de connaissances, de savoirs et de savoir-faire sur la mobilité internationale, par l'intermédiaire d'échanges sous la forme de débats dans des forums spécialisés, de conférences, de formations, de séminaires ou sous la forme de publications diverses. Ces réseaux contribuent à leur manière à la circulation des idées et des savoir-faire, en un mot, au développement des apprentissages sur l'Europe, la mobilité et les jeunes.

28. C'est-à-dire moins formels et plus éphémères que les communautés de politique publique, si on reprend la typologie de Patrick Le Galès concernant les réseaux de politiques publiques. Voir LE GALÈS P., « Introduction. Les réseaux d'action publique entre outil passe-partout et théorie de moyenne portée », in LE GALÈS P., THATCHER M. (dir.), *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », Paris, 1995, p. 13-28.

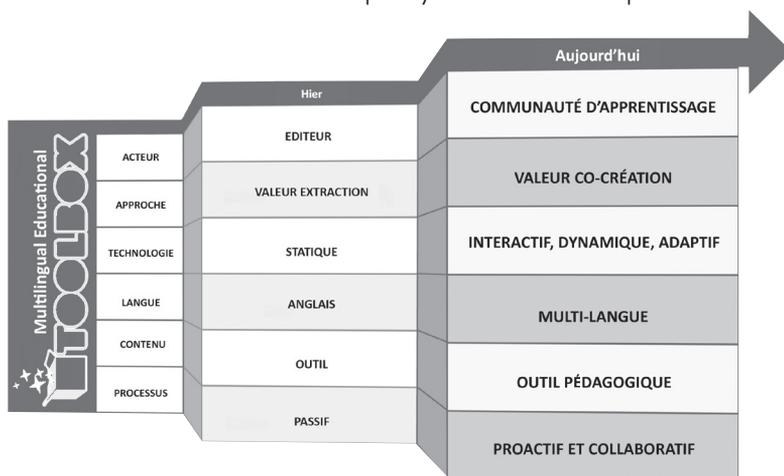
EXPÉRIENCE/INITIATIVE

LA « TOOLBOX » DU CENTRE DE RESSOURCES SALTO EUROMED JEUNESSE ET BONNES PRATIQUES : UN OUTIL CO-CONSTRUIT PAR ET POUR LES ACTEURS DE LA JEUNESSE

Bernard Abrignani, coordinateur du centre de ressources SALTO EuroMed Jeunesse et bonnes pratiques

Créé en 2000 par la Commission européenne, le centre de ressources SALTO EuroMed Jeunesse et bonnes pratiques est devenu en quatorze ans un référent de la stratégie européenne sur les outils et les bonnes pratiques pédagogiques. Il gère dans ce cadre la base de données appelée « Toolbox » recensant plus de 1 200 outils pédagogiques et qui a reçu plus d'un million de visiteurs depuis sa mise en œuvre en 2007. Toutefois, et du fait que cet outil est uniquement disponible en anglais, une nouvelle « Toolbox », cette fois-ci multilingues, a été créée*. L'entrée se fait via le portail du centre de ressources SALTO EuroMed** qui permet également l'accès aux « Foires aux outils pédagogiques », à une bibliothèque, à notre magazine interactif et bientôt à un blog. Cette nouvelle « Toolbox » offre la possibilité à tout un chacun de partager ses outils pédagogiques dans sa langue d'origine mais aussi de traduire ceux des autres dans sa propre langue.

Destinée à toute personne travaillant dans le domaine de la jeunesse, elle fonctionne selon le principe de l'éducation par les pairs : des formateurs, des experts et des travailleurs de jeunesse partagent, gèrent et modifient des outils pédagogiques. C'est SALTO qui s'occupe de la mise en ligne en veillant à la qualité des outils diffusés et en s'assurant qu'il n'y ait ni doublons ni copies non autorisées.



En pratique...

3 Types d'outils pédagogiques
 TECHNIQUE DE DYNAMISATION DE GROUPE
 OUTIL MULTIMEDIA – RAPPORT PÉDAGOGIQUE
 ACTIVITE EDUCATIVE

29 Thématiques pour les classer
 Gestion de conflits, citoyenneté, démocratie, environnement,
 coopération euro-méditerranéenne, dynamiques de groupe, apprentissage interculturel,
 mobilité, employabilité, participation, éducation entre pairs, volontariat, inclusion sociale...

Du brise-glace aux activités pour consolider le groupe en passant par des manuels, des vidéos, des jeux énergisants ou des exercices, un large panel d'outils est échangé via la « Toolbox ». En 2014, l'outil le plus vu et téléchargé est un manuel pratique sur la mise en place d'initiatives de jeunes transnationales***.

* Voir <http://educationaltoolsportal.eu/platform/en/node/209?language=fr>

** L'accès au portail se fait en suivant le lien : www.educationaltoolsportal.eu

*** Pour consulter ce manuel : www.salto-youth.net/tools/toolbox/tool/transnational-youth-initiative-workbook.1561

Influencer les institutions de l'Union européenne : le lobbying

CLOTILDE TALLEU

Influencer les politiques et les programmes européens, le leitmotiv des plateformes et des réseaux européens

Dans l'optique d'analyser les outils, les instruments et les pratiques mis en œuvre par les plateformes et les réseaux pour influencer le processus de décision européen²⁹ dans le domaine de la mobilité des jeunes et leurs effets, un focus particulier sera réalisé sur les actions d'EUCIS-LLL (European Civil Society Platform on Lifelong Learning)³⁰ et du Forum européen de la jeunesse³¹. La plupart des organisations de jeunesse et d'éducation populaire ainsi que des réseaux travaillant sur les questions d'éducation et de formation se rapprochent en effet de ces deux plateformes pour relayer leurs revendications auprès des institutions communautaires.

Le Forum européen de la jeunesse et EUCIS-LLL n'occupent toutefois pas la même place dans le paysage des politiques européennes. Au-delà de la divergence de leur secteur d'activité – jeunesse pour l'un, éducation et formation pour l'autre –, les deux plateformes présentent un niveau d'« institutionnalisation » différent. À titre d'exemple, le Forum européen de la jeunesse – contrairement à EUCIS-LLL – est financé à 80 % par la Commission, conduisant à s'interroger sur son indépendance et les risques qu'il encourt d'être instrumentalisé ou « muselé » dans ses stratégies d'influence³². Quoi qu'il en soit, EUCIS-LLL et le Forum européen de la jeunesse se rejoignent sur leurs logiques d'action. Ils s'apparentent, en partie, à des groupes de pression (lobbys) qui cherchent à défendre les intérêts des organisations de jeunesse ou des réseaux d'éducation et de formation qu'ils représentent :

29. La procédure législative de l'Union européenne est encadrée par deux concepts : l'UE ne peut légiférer que dans le cadre de ses compétences et en référence à une base juridique. La procédure législative ordinaire de l'UE repose sur le principe de la codécision. Aucun texte ne peut être adopté sans l'accord du Parlement européen et du Conseil de l'UE. De son côté, la Commission européenne a le monopole de l'initiative législative, sauf pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Sur le processus de décision de l'UE, voir JACQUÉ J.-P., *Droit institutionnel de l'Union européenne*, Dalloz, Paris, 2006.

30. Plateforme de coopération regroupant 33 réseaux européens travaillant dans le domaine de l'éducation et de la formation (enseignement secondaire et supérieur, formation professionnelle, formation des adultes et éducation populaire).

31. Plateforme européenne représentant les intérêts communs de 99 conseils nationaux et organisations internationales non gouvernementales de jeunesse et des milliers de jeunes. Le CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire) fait partie de ses organisations membres.

32. Pour le Forum européen de la jeunesse, ces risques sont limités. Leur dépendance financière ne constituerait en aucun cas un frein à l'exercice de leur lobbying. Le fait de bénéficier de subventions de fonctionnement – et non de subventions de projets – les préserverait d'une instrumentalisation de la Commission européenne.

« Le Forum européen de la jeunesse a toujours été un groupe de pression et un espace d'échanges et de soutiens entre les organisations... mais toujours une sorte de lobby. C'est aussi comme ça que les premiers programmes ont vu le jour ; c'est parce qu'il y avait des organisations de jeunesse qui poussaient derrière pour avoir un soutien pour leurs activités. » (Forum européen de la jeunesse.)

Ainsi, l'analyse portera moins sur les circulations descendantes de savoirs et savoir-faire du niveau européen vers les niveaux nationaux et locaux pour faciliter l'appropriation des programmes de mobilité ou horizontales entre membres d'un même réseau – même si ces deux processus peuvent exister au sein des plateformes et réseaux étudiés – que sur les circulations ascendantes dans le but de peser sur les autorités publiques européennes.

Influencer sur quoi ? La construction des positions communes

Les logiques d'influence mises en œuvre par les plateformes et réseaux européens passent en premier lieu par une phase de cadrage cognitif, processus par lequel est élaborée la représentation relativement partagée de la cause défendue, de ses enjeux et des moyens légitimes de la promouvoir. Pierre Lascoumes introduit, à ce propos, la notion de « transcodage » pour nommer ce processus de production de sens par la mise en relation d'acteurs autonomes et la transaction entre des perspectives hétérogènes ; la construction de ce cadre cognitif prenant en effet souvent la forme d'un ensemble de controverses entre des représentations concurrentes³³.

Un processus interactionnel et des rapports de force

Pour parvenir à la production de significations communes et à la mise en cohérence d'actions sur un programme ou une politique, les plateformes et les réseaux impulsent un processus interactionnel et suscitent le débat entre leurs membres. Ce processus débute généralement par la consultation du réseau pour collecter des « bonnes pratiques », des idées de recommandations ou des points de vue sur le sujet étudié. Les outils et instruments utilisés par les plateformes pour recueillir ces matériaux sont variés : consultations physiques, consultations par Internet, organisation de débats... Partant de cette base, un chargé de mission (*policy officer*) référent du dossier au sein du réseau rédige un premier document de position avec, le cas échéant, l'appui d'un groupe de travail *ad hoc*. Le texte produit est ensuite soumis aux membres pour avis et amendements, et voté en assemblée générale ou lors d'une réunion de bureau. Ce processus de co-construction d'une vision du monde partagée sur une problématique spécifique est particulièrement long et peut s'étendre sur plus d'une année. Il est principalement utilisé pour l'élaboration de positions politiques de fond – qui servent généralement à pousser la mise à l'agenda d'un sujet ou à se constituer une base pour nourrir des positions futures. Quand des réactions à un texte institutionnel doivent être soumises dans un temps très court – dans le cas, par exemple, des propositions d'amendements destinés aux colégislateurs dans le cadre du programme Erasmus + –, le processus est beaucoup plus rapide. Les secrétariats des plateformes rédigent une première ébauche de texte qui est ensuite soumise à des groupes thématiques restreints ou à des membres reconnus pour leur expertise, puis validée en bureau exécutif.

Si les réseaux et les plateformes recherchent une légitimité démocratique en mobilisant un grand nombre de leurs membres dans la rédaction des prises de position, ils sont toutefois traversés par des rapports de force. Toutes les organisations membres n'ont pas le même poids dans le processus de cadrage cognitif. Les membres sollicités spécifiquement dans le

33. LASCUMES P., « Rendre gouvernable : de la "traduction" au "transcodage". L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », *La gouvernabilité*, CURAPP, Presses universitaires de France, Paris, 1996.

cadre de certaines positions sur la mobilité ou siégeant dans des groupes de travail dédiés à cette problématique sont bien souvent des convaincus des vertus de la mobilité juvénile et des experts du montage et de la gestion de projets européens dans ce domaine. Les positions sur la mobilité des jeunes se construisent ainsi entre experts et ne reflètent pas toujours la diversité des conceptions et des situations des membres. « Ce sont surtout certains de nos membres très branchés sur ces questions de mobilité et qui ont plusieurs projets européens qui apportent leur contribution », précise EUCIS-LLL. Par ailleurs, certaines organisations membres semblent avoir plus de pouvoir que d'autres au sein des plateformes. En se regroupant par exemple en alliance, ils peuvent constituer des groupes de pression et de lobbying à l'intérieur même des structures et en influencer directement les orientations stratégiques et la nomination des membres dans les organes clés.

Convergences et divergences des points de vue sur la mobilité : l'exemple du programme Erasmus +

En regroupant les programmes européens Jeunesse et Éducation et Formation tout au long de la vie dans le nouveau programme Erasmus +, la Commission européenne a fait émerger des intérêts communs entre les plateformes et les réseaux européens spécialisés sur les questions de jeunesse, d'éducation ou de formation.

Une coalition *ad hoc*³⁴ de plus de trente-cinq réseaux européens rassemblant des milliers d'organisations actives dans les domaines de l'enseignement secondaire et supérieur, de la formation professionnelle, de l'éducation pour les adultes, de l'éducation populaire et de la jeunesse a été impulsée par EUCIS-LLL et le Forum européen de la jeunesse pour suivre l'élaboration de ce nouveau programme de financement. Cette coalition d'acteurs de la société civile a défendu une conception de la mobilité européenne dont les bénéfices ne seraient pas uniquement envisagés en termes d'employabilité et de savoir-faire professionnels en vue d'une insertion facilitée sur le marché du travail, mais également en termes de développement personnel, d'acquisition de compétences transversales, de participation citoyenne et d'inclusion sociale. Sous l'égide d'EUCIS-LLL qui en assurait le secrétariat, des textes de plaidoyer ont été rédigés demandant aux institutions de l'Union européenne d'améliorer l'orientation, le contenu et la mise en œuvre de certains aspects du programme, entre autres : la réintroduction d'un chapitre « jeunesse » indépendant, une meilleure reconnaissance des compétences et des aptitudes acquises dans le cadre de l'éducation non formelle, le maintien des subventions de fonctionnement pour les ONG, le renforcement de la place de la société civile dans le développement et la mise en œuvre du programme, et, plus récemment, l'amélioration du guide du programme dans le sens d'une simplification administrative et managériale. Les revendications ont ainsi globalement évolué du « politique » et du « financier » aux aspects plus techniques liés à l'opérationnalisation du programme.

Pour l'élaboration de leurs positions, les forums et les réseaux européens – la coalition *ad hoc*, la plateforme EUCIS-LLL et le Forum européen de la jeunesse, notamment – contraignent généralement les acteurs d'un même secteur – la jeunesse et/ou l'éducation et la formation –, aux systèmes de conviction différents et provenant de secteurs d'activité hétérogènes (enseignement supérieur, éducation populaire, jeunesse, éducation des adultes...), à participer à un débat dans lequel ils doivent faire primer leurs idées sur celles de leurs pairs et aboutir, *in fine*, à une plus grande convergence des points de vue à propos de la nature d'un problème et des différentes politiques possibles. Comme certains intérêts ou particularismes sont

34. Une coalition *ad hoc* se concentre sur des politiques touchant à des questions limitées. Coen et Pijnenburg cités par MAZEY S., RICHARDSON J., « Pluralisme ouvert ou restreint ? Les groupes d'intérêt dans l'Union européenne », in BALME R., CHABANET D., WRIGHT V. (dir.), *L'action collective en Europe. Collective action in Europe*, Presses de Sciences Po, Paris, 2002, p. 123-161.

écartés, les membres construisent régulièrement des stratégies d'influence complémentaires. Ils peuvent chercher à agir directement et individuellement sur les institutions de l'Union européenne ou construire des alliances avec d'autres acteurs pour porter des revendications plus spécifiques liées aux organisations qu'ils représentent.

Sur ce point, même si de nombreuses actions de lobbying ont été menées à l'échelle de la coalition *ad hoc*, la plateforme EUCIS-LLL a également poussé ses propres revendications portant l'empreinte de ses valeurs, de ses principes et des réseaux d'éducation et de formation qu'elle représente. Elle s'est principalement focalisée sur les questions de participation et d'accessibilité de la mobilité au plus grand nombre – quels que soient le secteur de l'éducation, la taille du projet, l'âge des participants et leur niveau de ressources économiques et culturelles. Elle a également milité pour une approche qualitative des projets de mobilité, bénéficiant d'un accompagnement au départ et au retour pour capitaliser au maximum sur l'expérience. De son côté, le Forum européen de la jeunesse – représentant les intérêts des jeunes et des organisations de jeunesse en Europe – a cherché, entre autres, à défendre la mobilité dans le cadre de l'éducation non formelle qui permet à ses organisations membres de mettre en place leurs activités (échanges, formations, évènements...) et, plus généralement, aux jeunes de participer pleinement et activement à la société européenne.

Dans le cadre d'Erasmus +, des stratégies indépendantes complémentaires ont pu également être observées au sein des plateformes. Si le regroupement des organisations et des réseaux au sein d'EUCIS-LLL ou du Forum européen de la jeunesse permet de peser plus lourdement dans les négociations avec les décideurs politiques européens, il dilue par la même occasion les particularismes individuels et la visibilité de leurs membres sur la scène publique. AEGEE (Association des états généraux des étudiants de l'Europe), organisation européenne représentant les intérêts des étudiants européens de toutes les disciplines et de toutes les facultés, a également mené des actions de lobbying dans une logique de positionnement et de défense de ses intérêts sectoriels :

« On a beaucoup travaillé avec le Forum européen de la jeunesse, qui est vraiment une organisation de lobby qui nous a représentés. À côté de ça, notre but, c'était aussi d'être présents. Ce n'est pas juste de se dire "Comme le Forum européen de la jeunesse fait le travail, nous on ne fait rien !" Donc, on a aussi parallèlement rédigé nos réactions... parce que nous aussi, parfois, on a des choses qui sont spécifiques à AEGEE [...]. Il y a des choses qui sont faites en commun. Après, il ne faut pas oublier qui tu représentes. »

Influencer comment ?

Les plateformes et réseaux européens utilisent les répertoires classiques du lobbying pour défendre leurs positions et influencer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes européens. Ils bâtissent généralement un plan de plaidoyer (*advocacy plan*) contenant les actions à entreprendre, les personnes ressources à rencontrer...

Dans leurs stratégies d'influence, le Forum européen de la jeunesse et EUCIS-LLL utilisent des techniques de persuasion plus ou moins discrètes (contacts personnalisés, élaboration et diffusion d'argumentaires...) ou communicationnelles (organisation de séminaires, de conférences, de campagnes de presse...) pour diffuser leurs points de vue et convaincre les institutions de l'Union européenne du bien-fondé de leurs revendications ; autrement dit, un répertoire d'action collective « pluraliste », basé essentiellement sur un registre coopératif³⁵. Le Forum européen de la jeunesse, par exemple, invite des acteurs européens à des petits déjeuners, organise un festival politique annuel, diffuse ses opinions via sa revue

35. BALME R., CHABANET D., WRIGHT V. (dir.), *op. cit.*

spécialisée, *Youth Opinion !*, rédige des documents de prise de position (*position papers*), rencontre des parlementaires... Si les modes d'actions sont nombreux et divers, les contacts directs avec des politiques ou des personnels administratifs des institutions restent la stratégie la plus fréquente. Ils permettent d'instaurer des formes d'échange politique ponctuel, autrement dit de négocier avec les autorités politiques européennes les termes d'une situation – certains aspects des recommandations, certaines dimensions des programmes... – pour éventuellement l'amender, voire la renverser. En règle générale, les pratiques de lobbying et les interlocuteurs visés varient en fonction du type de texte en cours d'élaboration (recommandation du Conseil de l'Union européenne, communication de la Commission européenne, programme d'action communautaire, directive...) et de l'étape du processus de décision européen.

Dans le cadre de l'élaboration du programme Erasmus +, après la proposition de la Commission, les réseaux et plateformes ont concentré leurs actions de lobbying sur les deux colégislateurs : le Conseil de l'Union européenne – par l'intermédiaire des représentations permanentes des États membres à Bruxelles – et surtout le Parlement européen. Offrant un forum de discussion politique au cours du processus décisionnel de l'Union européenne, le Parlement est généralement considéré comme particulièrement ouvert aux groupes d'intérêt public. À ce sujet, EUCIS-LLL, le Forum européen de la jeunesse et d'autres réseaux européens – dans le cadre de la coalition *ad hoc* ou de manière indépendante – ont entretenu des contacts étroits avec les rapporteurs des commissions parlementaires, les députés de la commission Culture, la rapporteure Doris Pack et les « rapporteurs fictifs » (*shadow rapporteurs*)³⁶.

« Il faut que le Parlement et le Conseil se mettent d'accord sur le texte commun : la base légale. Donc, là, le Parlement européen a eu vraiment un poids et on a énormément travaillé avec lui... D'ailleurs, c'est le Parlement européen qui a défendu nos intérêts dans les négociations. Donc, on a fait un gros travail d'approche [...]. On y allait à deux, avec notre *policy officer* et, souvent, avec la personne du Forum jeunesse qui était en charge de la campagne sur la jeunesse. Et donc, oui, ce sont des rencontres bilatérales avec des députés, leurs assistants... » (EUCIS-LLL.)

Dès que la base légale d'Erasmus + a été votée, les actions de lobbying se sont ensuite reportées vers la Commission européenne pour les aspects techniques liés à la mise en œuvre pratique du programme.

Si les réseaux et plateformes parcourent les allées des institutions de l'Union européenne à la recherche d'opportunités pour faire passer leurs messages, ils sont également directement sollicités par elles dans le cadre de réunions ou de consultations pour recueillir leur avis sur une proposition politique ou pour collecter des « bonnes pratiques ». Les réseaux et plateformes utilisent également un répertoire « corporatiste » de l'action publique en intégrant des structures de concertation formalisées, établissant une coopération durable avec les autorités politiques et institutionnalisant ainsi leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques³⁷. Par exemple, EUCIS-LLL et le Forum européen de la jeunesse sont membres du groupe de liaison des organisations non gouvernementales (ONG) au Comité économique et social européen (CESE), ce qui leur permet d'entrer dans des formes d'échanges politiques plus formels et stabilisés.

« On travaille aussi avec le Comité économique et social européen. Ils organisent de temps en temps des auditions publiques. En général, ils nous invitent. Mais, si on n'est pas invité, on va voir si on peut se faire inviter. Souvent, quand on leur envoie le *position paper*, ils nous identifient et après ils nous invitent pour venir présenter notre position. » (EUCIS-LLL.)

36. « Shadow rapporteurs » : députés qui suivent un dossier pour des groupes politiques autres que celui du rapporteur.

37. BALME R., CHABANET D., WRIGHT V. (dir.), *op. cit.*

Des effets sur l'action publique aux apprentissages des membres

Les stratégies d'influence menées par les plateformes et réseaux européens concernés par les problématiques d'éducation, de formation et de jeunesse conduisent régulièrement à des résultats positifs sur la construction et la mise en œuvre des politiques et programmes communautaires. Certains d'entre eux, comme le Forum européen de la jeunesse, mettent en œuvre un travail spécifique de monitoring de leurs actions de lobbying afin de mesurer leurs effets et leur portée. Dans le cadre du programme Erasmus +, les stratégies d'influence ont été multiples – de nombreux acteurs ont défendu des positions similaires – et pas forcément coordonnées. Dans ces conditions, attribuer tel ou tel résultat à tel ou tel groupe d'influence est une entreprise particulièrement complexe. Néanmoins, certaines lignes ont bougé et certaines batailles ont été gagnées : un chapitre est aujourd'hui dédié à la jeunesse, le financement des ONG a été réintroduit par le Parlement européen, la problématique de l'accès à la mobilité des publics en difficulté a été réaffirmée, la place des projets de petite échelle reconsidérée... Les actions de lobbying des plateformes et réseaux européens produisent non seulement des effets externes sur les politiques et programmes communautaires mais également des effets internes sur leurs membres. Par l'intermédiaire de différents outils et pratiques, les membres des réseaux apprennent à se situer et à agir sur le terrain de l'action publique européenne.

Conscients de la nécessité de s'appuyer sur des acteurs nationaux et locaux pour favoriser leurs actions d'information et surtout d'influence, les réseaux et plateformes enjoignent leurs membres à s'impliquer sur le terrain politique et à être actifs aussi bien dans la phase d'élaboration des politiques européennes – par l'intermédiaire d'actions de lobbying – que dans les phases de mise en œuvre des normes et des systèmes au sein des États membres (directives, recommandations et autres actes juridiques non contraignants [*soft law*]).

« Là, il y a la recommandation du Conseil sur la validation des acquis. On était vraiment d'accord avec la Commission sur le fait qu'il fallait pousser cet agenda, donc on a essayé de soutenir cette démarche. Et, dans ce cas-là, pour nous, l'enjeu est d'informer nos membres pour qu'ils prennent contact avec les personnes des ministères et qu'ils suivent le dossier au niveau national. » (EUCIS-LLL.)

Ainsi, les stratégies d'influence des réseaux et plateformes sont doubles. Elles s'articulent autour d'un lobbying européen par pressions directes sur les institutions de l'Union européenne et d'un lobbying par les voies nationales. Par exemple, quand le Forum européen de la jeunesse mène des actions de lobbying en direction des représentations permanentes des États membres à Bruxelles, les conseils nationaux de jeunesse européens sont invités à y participer mais également à travailler directement sur le sujet auprès de leur ministère respectif.

Cette injonction à une implication dans la construction et la mise en œuvre des politiques et programmes européens ne se fait pas *ex nihilo*. Pour accompagner leurs membres dans leurs stratégies d'influence, AEGEE, EUCIS-LLL et le Forum européen de la jeunesse informent leurs membres sur l'actualité des politiques et des programmes européens qui les concernent, expliquent le processus de décision communautaire, transmettent quasiment en temps réel les résultats de leurs actions de lobbying... L'objectif est de permettre aux membres du réseau de se constituer un stock d'informations et de connaissances nécessaire pour mener des actions d'influence au niveau national et/ou local. Ce travail de transfert d'informations et de connaissances a été particulièrement intense au cours de l'élaboration du programme Erasmus +.

« Sur le programme Erasmus +, on publiait tous les mois, un *Youth in Action Monitor*. On en a publié quinze, je pense. On leur disait : "Voilà où on en est, voilà ce qui s'est passé, voilà qui on a rencontré et voilà ce que vous pouvez faire". » (Forum européen de la jeunesse.)

Toujours dans l'optique d'agir sur la scène politique européenne, EUCIS-LLL et le Forum européen de la jeunesse diffusent également des outils opérationnels : des modèles de lettre à envoyer aux décideurs politiques, des argumentaires, des boîtes à outils (*tool-kits*) avec une présentation des enjeux de la politique ou du programme en cours d'élaboration et des conséquences directes sur les jeunes, les organisations de jeunesse ou les réseaux d'éducation et de formation.

« On fait des notes d'informations en disant : "Voilà, les enjeux pour vous, les pays vont décider d'un certain nombre de priorités, faites en sorte que l'éducation en fasse partie..." On leur donne aussi des argumentaires. Quand c'est au niveau national, on leur offre une sorte de *tool-kit* et puis, après, c'est à eux à faire leur campagne au niveau national. » (EUCIS-LLL.)

Enfin, particulièrement attachés à développer les compétences de leurs membres – le « *capacity building* » –, les plateformes et réseaux européens proposent régulièrement des formations. Loin de favoriser uniquement l'acquisition de compétences dans le montage de projets européens ou l'obtention de financements communautaires, certaines de ces formations sont orientées sur le renforcement des compétences à dimension politique : formations sur la communication et les relations publiques, séminaires sur les politiques européennes et la manière de les influencer à la fois au niveau européen et national... AEGEE, par exemple, envisage de monter un séminaire politique (*policy school*) pour former ses membres au lobbying. Le Forum européen de la jeunesse propose quant à lui tout un panel d'actions de renforcement de capacités centrées sur l'action publique.

« Là, la semaine prochaine, on fait une formation de quatre jours sur *policy development* et *youth work*. L'idée, c'est d'arriver à leur faire comprendre comment ce qu'ils font en tant qu'activité ils peuvent le transformer en contribution pour des développements de politiques. [...] Et, toujours sur *policy development*, l'année prochaine, on fera sans doute quelque chose sur l'*advocacy* et leur expliquer à quel point l'*advocacy* au niveau local et au niveau européen sont liés et qu'ils peuvent faire du lobbying européen également au niveau local. » (Forum européen de la jeunesse.)

Cette circulation d'informations, de conceptions et de modes de faire de l'action publique européenne en faveur de la jeunesse, orchestrée par les plateformes et les réseaux européens, produit des effets significatifs sur les membres. Des connaissances sont acquises, des savoir-faire sont forgés et des outils sont utilisés pour mener des stratégies d'influence au niveau national et local³⁸.

Conclusion

Les plateformes et réseaux européens spécialisés sur les questions éducatives, de formation et de jeunesse – EUCIS-LLL le Forum européen de la jeunesse, Erasmus Student Network (ESN), AEGEE, la Fondation des régions européennes pour la recherche, l'éducation et la formation (FREREF)... – sont souvent pris comme des courroies d'ajustement communautaire ou des relais pour la mise en œuvre des politiques et des programmes, en raison de leur positionnement à l'articulation entre les acteurs de la société civile et les institutions de l'Union européenne. Néanmoins, ce rôle d'« intermédiation » ne s'exerce pas dans un sens unique, descendant, du niveau européen vers les niveaux nationaux et locaux. Depuis quelques années, les organisations de jeunesse, les réseaux éducatifs et les mouvements d'éducation populaire ont vu se développer de nouvelles opportunités d'accès au politique dont ils font usage pour présenter leurs revendications et défendre leurs intérêts. Ils demandent à être entendus par les pouvoirs publics et s'inscrivent dans des « logiques

38. TALLEU C., *L'europeanisation des politiques de mobilité pour les jeunes. Réseaux, dynamiques d'action et instruments*, rapport d'étude, INJEP, Paris, avril 2014.

d'influence³⁹ » dans l'optique d'agir sur l'orientation d'une politique ou, plus largement, de peser sur le processus politique dans son ensemble.

En dépit du fait que la jeunesse, l'éducation et la formation constituent des compétences communautaires subsidiaires⁴⁰, les plateformes et réseaux européens cherchent stratégiquement à orienter la production normative européenne, à influencer les recommandations et à agir sur les directives qui concernent – directement ou indirectement – les jeunes (révision de la directive sur les visas moyen terme pour les étudiants ou de la directive sur la mobilité des travailleurs, par exemple). Ils exercent également une influence directe et franche sur la construction des programmes communautaires, comme cela a été récemment le cas pour l'élaboration du nouveau programme Éducation, Formation, Jeunesse et Sport – Erasmus + – qui finance la mobilité dans le cadre de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle. Sur ce dossier, les plateformes et réseaux européens se sont inscrits dans une interaction étroite et quasi constante avec les institutions communautaires. Tout le processus législatif a été balayé, de la mise à l'agenda européen, à l'élaboration du guide du programme par la Commission européenne, en passant par la proposition d'amendements destinés aux colégislateurs (Parlement européen et Conseil de l'Union européenne) et de compromis.

Le développement de l'action publique européenne dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation et de la formation a entraîné l'émergence et la structuration de réseaux européens et de plateformes d'acteurs de la société civile positionnés sur le terrain du lobbying et de la défense des intérêts de leurs membres. Pour cela, ils mobilisent des outils et des instruments, et mettent en œuvre des pratiques permettant à la fois – de façon horizontale – de parvenir à la construction d'un cadre cognitif commun et – de façon ascendante – de diffuser leurs points de vue en direction des institutions de l'Union européenne.

Les acteurs de la société civile ne sont toutefois pas les seuls à chercher à influencer le processus de *decision-making* européen ; les acteurs des politiques publiques nationales – les ministères et leurs directions – agissent également directement sur l'Union européenne. À titre d'exemple, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) met en place trois procédures, plus ou moins formelles :

Le cadre normal, légal et classique via le secrétariat général aux affaires européennes (SGAE) : l'intervention interministérielle. Dans ce cas, la procédure est très formalisée : la DJEPVA reçoit une proposition de la Commission, l'étudie en interne et rédige une position. Cette position est ensuite transmise au cabinet pour validation, puis envoyée au SGAE qui va lui-même la valider après consultation de l'ensemble des ministères concernés. Les positions nationales peuvent aussi être directement transmises aux députés français du Parlement européen par l'intermédiaire de notes de commission.

Les réseaux d'ONG. Pour construire puis faire avancer certaines positions, la DJEPVA se rapproche également des réseaux d'ONG qui interagissent avec la Commission et le Parlement européen.

Le dialogue structuré. La DJEPVA participe enfin au dialogue structuré coordonné en France par le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) et contribue, d'une autre manière, à la construction des politiques européennes dans le domaine de la jeunesse.

39. JACQUOT S., WOLL C., « Introduction. Usages et travail politiques : une sociologie compréhensive des usages de l'intégration européenne », in JACQUOT S., WOLL C. (dir.), *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », Paris, 2004, p. 1-29.

40. Secteurs de l'intervention publique peu affectés par la production de normes, de directives ou la mise en œuvre de politiques publiques explicites par la Commission. Sur ce point, voir « Vers une européanisation des politiques et des pratiques de mobilité pour les jeunes ? » page 25.

Co-construire les politiques de jeunesse : le chemin laborieux pour ancrer le dialogue structuré dans la réalité

EMMANUELLE BERTRAND,
Scouts et Guides de France, vice-présidente du CNAJEP

DAVID LOPEZ,
Ligue de l'enseignement, secrétaire général du CNAJEP

Introduction

Dans les milieux de la jeunesse, en lien avec les politiques européennes, le « dialogue structuré » est apparu il y a quelques années comme un élément du jargon européen des experts et des spécialistes des questions de jeunesse et d'éducation. Est-ce seulement un artifice du langage ou une réalité utile pour faire avancer la co-construction des politiques européennes, notamment en matière de jeunesse ? Le dialogue structuré est un terme qui définit de manière générale le dialogue entre la société civile et les décideurs élus. Il est utilisé dans plusieurs secteurs, dont le secteur jeunesse. Même si tout dialogue entre jeunes et élus, en vue de co-construire une politique de jeunesse (locale, nationale, européenne) entre dans cette définition, il est courant de désigner par le terme « dialogue structuré » un processus assez précis, qui correspond à un cadre posé par la Commission européenne et mis en œuvre grâce à l'implication du Forum européen de la jeunesse⁴¹ et des conseils nationaux de jeunesse. Le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP⁴²), en tant que Conseil national de jeunesse français et organisation représentative membre du Forum européen de la jeunesse, veut apporter son expérience, son analyse et faire des propositions pour l'avenir.

41. Le Forum européen de la jeunesse est la plateforme des organisations de jeunesse en Europe. Il représente 99 organisations de jeunesse qui sont des conseils nationaux de jeunesse ou des organisations internationales non gouvernementales de jeunesse. Il est un acteur de plaidoyer européen en faveur des droits des jeunes. Voir www.youthforum.org

42. www.cnajep.asso.fr

Dialogue structuré : de quoi parle-t-on ?

Depuis que les systèmes démocratiques existent, l'association des citoyens aux décisions et aux choix d'orientations a été recherchée, avec plus ou moins de succès. En France, à la fin du xx^e siècle, différents outils de démocratie participative ont été expérimentés : commissions extramunicipales, conseils de jeunes, jurys citoyens... Ils l'ont été au niveau des associations (maisons des jeunes et de la culture, scoutisme et, plus généralement, au sein des structures de l'éducation populaire), mais également au niveau institutionnel (dans l'école, dans les municipalités, dans la cogestion entre l'État et les associations...). Nous constatons également que dans les autres pays européens ces formes ont été explorées : coopérativisme et « associationnisme » en Espagne et en Italie, universités populaires en Scandinavie et dans les pays de tradition anglo-saxonne.

Depuis les différentes étapes de la construction européenne, de multiples expériences peuvent être considérées comme des éléments significatifs de l'émergence de ce qui est appelé aujourd'hui « dialogue structuré », comme par exemple le rôle constructif des organisations internationales non gouvernementales au Conseil de l'Europe ou encore le dialogue entre les conseils nationaux de jeunesse et leurs gouvernements ; dialogue qui s'inscrit quelquefois dans des rapports de force.

Une nouvelle étape a été franchie au moment du traité de Lisbonne en 2009 où l'article 11 stipule très clairement l'obligation pour les institutions européennes d'établir un dialogue avec les citoyens : « Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile⁴³. »

Il n'y avait cependant pas de cadre précis pour organiser ce dialogue, et il était compliqué et souvent décevant de s'y impliquer : les associations avaient l'impression d'être sommairement consultées, et les institutions étaient souvent démunies face à la multitude d'acteurs de la société civile.

Dans le secteur jeunesse, on parle d'un cadre de consultation des jeunes dans l'élaboration des politiques européennes de jeunesse, depuis 2005, sous l'impulsion du Conseil des ministres de l'Union européenne. Le dialogue structuré Jeunesse voit le jour en 2010, piloté au niveau européen par un comité composé de la Commission européenne, des membres du trio de présidences de l'Union européenne⁴⁴ et du Forum européen de la jeunesse. Soucieux de recueillir l'opinion des jeunes Européens sur les décisions qui les concernent, le trio de présidences propose tous les dix-huit mois un thème sur lequel il demande aux jeunes des États membres d'échanger avec leurs décideurs nationaux. Ces échanges sont fondés sur un questionnaire élaboré par le comité européen du dialogue structuré. Chaque pays produit un rapport issu du dialogue entre les élus et les organisations de jeunesse.

À la fin de chaque cycle, des délégations de jeunes et les ministères jeunesse se retrouvent à l'occasion d'une Conférence jeunesse, pour compiler les vingt-huit rapports en un seul, qui fera l'objet de résolutions et de recommandations soumises au Conseil des ministres, qui s'en inspire pour ses décisions. Actuellement, nous commençons le quatrième cycle de consultation sur le thème de l'autonomisation des jeunes (*youth empowerment*).

43. www.eurosfair.prld.fr/7pc/doc/1259656760_traite_lisbonne_c_115_09_05_2008.pdf

44. La présidence du Conseil de l'Union européenne – appelée couramment présidence de l'Union européenne – est assurée à tour de rôle par chaque État membre pour une période de six mois. Les États membres qui assurent la présidence travaillent en étroite collaboration par groupes de trois, appelés « trios » ; ils fixent des objectifs à long terme et élaborent un programme commun permettant de maintenir la continuité de l'action publique.

Un processus européen

Le dialogue structuré jeunesse est avant tout un processus de dialogue pour permettre aux décideurs européens de recueillir l'opinion des jeunes sur des sujets qui les concernent et pour les aider à légiférer. Son armature étant assez complexe, peu de personnes en sont familières, et surtout peu de jeunes.

Le processus

À chaque début de trio de présidences, les ministres de la Jeunesse des pays de l'Union européenne proposent un thème pour ce dialogue. Le comité du dialogue structuré jeunesse construit un questionnaire sur ce thème, et le Forum européen de la jeunesse se charge de le transmettre aux groupes de travail nationaux. Les groupes de travail nationaux sont coordonnés par les conseils nationaux de jeunesse, en France le CNAJEP, et regroupent les différents acteurs de la jeunesse. Les membres du groupe de travail français varient en fonction des sujets, mais sont en général composés du ministère chargé de la jeunesse, de l'Agence française Erasmus + Jeunesse & Sport, de l'INJEP, du Forum français de la jeunesse, auxquels sont associés parfois les missions locales ou encore l'Office franco-allemand pour la jeunesse. Le CNAJEP, en tant que coordinateur du groupe de travail national, traduit le questionnaire en français et le transmet aux membres du groupe de travail. Chacun le transmet à ses adhérents et le remplit, avec des méthodes et moyens propres. Le groupe de travail national se retrouve à la fin du cycle pour mettre les réponses en commun. Le CNAJEP consolide le rapport, le traduit en anglais et l'envoie au Forum européen de la jeunesse.

Cette procédure est la même dans tous les pays, mais avec des moyens et des méthodes de concertation des jeunes en interne très variables.

Les résultats au niveau européen

Le quatrième cycle de concertation dans le cadre du dialogue structuré a commencé en juillet 2014, avec la présidence italienne, sur le thème de l'autonomisation des jeunes.

Les thèmes précédents ont été :

- cycle 1 (janvier 2010-juin 2011) : l'emploi des jeunes ;
- cycle 2 (juillet 2011-décembre 2012) : la participation des jeunes à la vie sociale ;
- cycle 3 (janvier 2013-juin 2014) : l'inclusion sociale des jeunes.

À l'issue de chaque cycle, des résolutions ont été adoptées à l'occasion de la conférence jeunesse et remises au Conseil des ministres. Ces résolutions ont souvent repris les recommandations des organisations de jeunesse. En pratique, ces recommandations ont abouti notamment à l'augmentation des fonds du programme européen Jeunesse en action (aujourd'hui renommé Erasmus + Jeunesse) et à la mise en place de la « garantie pour la jeunesse » (mesure de 6 milliards d'euros débloqués par la commission pour la formation et l'emploi des jeunes).

Le processus est régulièrement évalué et ajusté afin d'être davantage accessible par les jeunes.

Aujourd'hui, cela reste un processus assez élitiste (les jeunes qui peuvent participer aux conférences jeunesse doivent avoir moins de 30 ans, parler couramment l'anglais, maîtriser les sujets de politiques de jeunesse et être disponibles pendant quatre journées de suite), auquel seuls les jeunes ayant un niveau d'études suffisant peuvent, en pratique, participer. Cela était particulièrement frappant à l'occasion de la conférence sur l'inclusion sociale

des jeunes, et notamment des jeunes en difficulté : la conférence ne comptait aucun jeune en difficulté dans son assistance pour contribuer aux débats. Malgré cela, les résolutions adoptées sont prises en considération par les décideurs et il est possible d'espérer que cela aille en s'améliorant dans les cycles à venir.

L'impact sur la mobilité des jeunes

La question en suspens reste cependant : comment les thèmes sont-ils choisis ? Car, si le système peut être prometteur, les critères de choix des thèmes restent assez opaques. Les questions de mobilité sont aujourd'hui vitales pour l'éducation des jeunes, l'emploi, la construction d'une citoyenneté européenne accomplie, l'ouverture aux autres et la solidarité. Cependant, tant que le sujet ne sera pas proposé pour les débats, il ne sera pas traité sur le fond. Chaque sujet a pourtant provoqué des constats et des recommandations en lien avec les possibilités de mobilité des jeunes ; l'augmentation des fonds du programme européen Jeunesse en action, par exemple, est un résultat concret pour plus de mobilité. Mais ce n'est qu'un dispositif de mobilité, et non une mesure structurelle de long terme. En France, la mobilité régionale et nationale est tout aussi importante que la mobilité européenne et internationale, et il serait pertinent qu'un dialogue structuré se mette en place au niveau national sur ce sujet.

Concertations nationales : à quoi sert ce dialogue ?

Si le processus devient effectivement un outil relativement constructif au niveau européen, cela est aujourd'hui nettement plus discutable au niveau national. D'un côté, les acteurs publics se servent souvent du questionnaire pour mettre en valeur ce qu'ils font en faveur de la jeunesse, sans nécessairement chercher le débat et la construction de nouvelles politiques publiques au niveau national. De l'autre, les acteurs non gouvernementaux font une liste de constats et de recommandations, sans pour autant les mettre en débat avec leurs décideurs locaux ou nationaux.

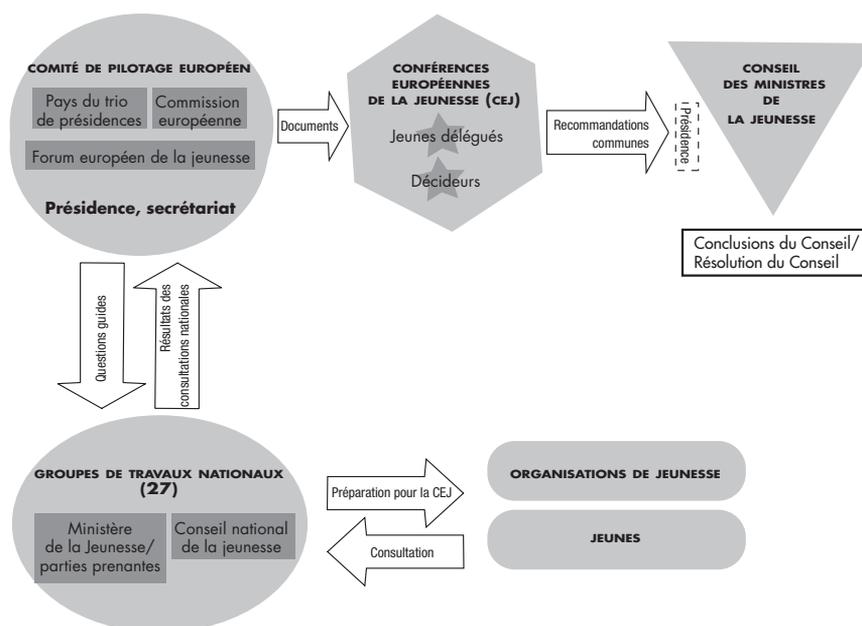
Face à ce constat, le CNAJEP a souhaité s'impliquer davantage dans ce processus et tenter d'améliorer la concertation entre les acteurs. En effet, la coordination disposait de très peu de fonds pendant les premiers cycles du dialogue structuré, ce qui a limité sa possibilité à organiser des concertations ambitieuses en interne. Alors que dans les pays voisins il était possible de constater la mise en place de projets intéressants et novateurs (en Allemagne, notamment), en France seules des réunions de concertation entre acteurs de jeunesse pour remplir le questionnaire étaient organisées.

À l'automne 2013, le CNAJEP a mis en place un projet expérimental avec le soutien de l'Agence française du programme Jeunesse en action.

Quatre CRAJEP (coordinations régionales d'associations de jeunesse et d'éducation populaire – déclinaisons régionales du CNAJEP) ont accepté de s'impliquer dans cette expérimentation. Une première phase de rencontres entre jeunes et élus au niveau régional a eu lieu, entre octobre 2013 et janvier 2014, sur le thème de l'inclusion sociale. Les débats ont été riches, la participation importante et les attentes des jeunes assez élevées. Il est ressorti de ces rencontres que les jeunes avaient des idées et des choses à dire, et qu'ils s'intéressaient aux politiques locales. Il a cependant été constaté une implication plus inégale des décideurs locaux, pas toujours au rendez-vous dans certaines régions.

À la suite de ces rencontres, une agora nationale s'est tenue fin janvier 2014, sous forme d'un parlement de jeunes, avec dix propositions débattues dont trois adoptées en plénière. Les participants comptaient à la fois des têtes de réseaux nationales, des délégations venues des

LE DIALOGUE STRUCTURÉ AVEC LES JEUNES ET LES ORGANISATIONS DE JEUNESSE



Le **dialogue structuré** permet aux jeunes et aux organisations de jeunesse de contribuer au processus de décision et de mise en œuvre de politiques publiques. Ses cycles de 18 mois coïncident avec le terme du cycle de trois présidences (renouvellement par semestre).

Des priorités thématiques sont édictées par le Conseil de l'Union européenne et peuvent être complétées par des priorités nationales du pays assurant la présidence. Les priorités se déclinent en un ensemble de questions pour chaque phase du cycle du dialogue structuré (18 mois).

Le **comité de pilotage européen du dialogue structuré** (European Steering Committee, ESC) élabore le jeu de questions qui sert de base à la consultation des États membres. L'ESC est constitué de trois représentants (autorité nationale, Agence nationale du programme européen [aujourd'hui Erasmus + Jeunesse] et Conseil national de la jeunesse de chaque État membre participant au cycle des trois présidences), la Commission européenne et le Forum européen de la jeunesse (Youth Forum, YF). Ces derniers président et assurent le secrétariat de l'ESC.

Les **groupes de travail nationaux** organisent les consultations des jeunes, des organisations de jeunesse et des autres protagonistes. Ils peuvent adapter les questions pour tenir compte des contextes nationaux.

Un rapport consolidé des résultats des consultations nationales est préparé en vue des **conférences européennes jeunesse**. Ces conférences sont organisées par chaque État membre participant à la présidence du Conseil, auxquelles participent des délégués de jeunes et des décideurs représentant les autorités nationales et les institutions européennes. Elles permettent de conduire un débat public et débouchent sur des conclusions sous forme de recommandations. Ces recommandations conjointes sont adressées aux États membres et à la Commission européenne. Partant, elles sont reprises dans les résolutions du Conseil adoptées par les ministres de la Jeunesse.

Source: « Structured Dialogue With Young People and Youth Organisations », EU Youth Report 2012, p. 126 (tableau 11-A).

quatre régions participantes, des élus nationaux et européens et des acteurs de jeunesse. Ces propositions ont été utilisées pour répondre au questionnaire du dialogue structuré jeunesse, et reprises pour réaliser le document de plaidoyer du CNAJEP sur l'inclusion des jeunes.

Les jeunes représentants du CNAJEP, participant à la Conférence Jeunesse de Thessalonique, qui clôturait ce cycle, ont pu se faire le relais de cette agora et ont porté les demandes des jeunes dont certaines ont été reprises dans les résolutions de la Conférence.

Ce projet expérimental a montré une volonté de créer du débat sur les politiques de jeunesse et un désir des jeunes de s'impliquer dans la vie publique. Fort de ce constat, le CNAJEP va pouvoir en reprendre les points forts pour en faire un axe de travail permanent dans son rôle d'animation de réseau.

Aujourd'hui, les sujets sur lesquels le dialogue structuré est organisé en France sont ceux choisis par le trio de présidences. Les questions de mobilité sont cependant un sujet important dans l'Hexagone; les acteurs de jeunesse (publics et associatifs) s'en saisissent de plus en plus et des tentatives de co-constructions sont lancées. Cependant, il serait intéressant d'aller vers un processus de débat semblable à celui du dialogue structuré pour les questions de mobilité: l'innovation européenne est de faire porter la coordination du débat par les organisations de jeunesse. En pratique, en France, les concertations avec la société civile sont trop souvent contrôlées par les décideurs, et notamment la concertation existante sur la mobilité, pilotée par le ministère en charge de la jeunesse. Cela limite la capacité d'initiative des organisations de jeunesse et oriente parfois trop les débats en fonction des priorités des acteurs publics.

Le dialogue structuré chez nos voisins européens: l'exemple de l'Allemagne

Le dialogue structuré jeunesse existe dans tous les pays de l'Union européenne, avec plus ou moins de succès en fonction des moyens que les États sont disposés à y consacrer. En Allemagne, grâce au soutien de l'Agence nationale Erasmus + et du ministère en charge de la jeunesse, le Deutsche Bundesjugendring (DBJR), qui est le Conseil national de jeunesse allemand, a mis en place trois projets intéressants pour faciliter la consultation dans le cadre du dialogue structuré:

- Un site internet dédié, qui permet de lancer des consultations en ligne au moment des questionnaires envoyés par la Commission européenne. Ces questionnaires sont traduits en allemand et reformulés pour être plus compréhensibles par un public large.
- Des appels à projets pour leurs membres, permettant des formes innovantes de recueil d'avis et de propositions. À titre d'exemple, un groupe de jeunes a fait en 2013 le tour des Länder (États fédérés) à vélo et a questionné les jeunes rencontrés en chemin sur ce qu'ils pensaient des mesures d'inclusion des jeunes dans le pays. Le questionnaire avait été élaboré conjointement avec le DBJR.
- Des conférences régionales permettant le débat entre les jeunes et les décideurs, avec une implication des décideurs locaux fortement encouragée par le ministère chargé de la jeunesse.

Des perspectives

Face à la crise de légitimité de la démocratie représentative, face à l'éloignement des citoyens des institutions européennes et, plus généralement, des institutions politiques,

les organisations de jeunesse et d'éducation populaire veulent innover dans le champ du dialogue civil. Toutes les possibilités de participation citoyenne, de dialogue et de co-construction engagée des politiques de jeunesse et d'éducation populaire sont des éléments de la mise en œuvre d'une nouvelle citoyenneté active, que le CNAJEP cherche à promouvoir.

La méthode proposée par l'Union européenne pour le dialogue structuré jeunesse est intéressante, et il serait pertinent de créer, en France, notre propre mécanisme de co-construction de politiques publiques de jeunesse, qui comprendrait les questions de mobilité, sous forme de débats et de dialogue entre acteurs de jeunesse (associations, acteurs publics, acteurs privés...).

Le CNAJEP s'engage dans la mise en place d'un cadre de concertation entre jeunes et décideurs au niveau régional et national, en suivant dans un premier temps les thèmes de l'Union européenne.

Cela doit pouvoir permettre aux acteurs d'innover en matière de concertation et de dialogue civil.

Le rôle de la société civile, c'est justement d'aider les décideurs dans leur mission, de jouer un rôle d'alerte quand les politiques ne sont pas adaptées ni suffisantes, et de contribuer à l'élaboration de politiques pertinentes. Le CNAJEP encourage tout acteur de la société civile à s'engager dans le débat, et attend des décideurs qu'ils se laissent questionner et acceptent, à travers le dialogue, de construire des politiques et des programmes qui correspondent aux attentes et besoins des jeunes.

Pour conclure, quelques conditions doivent être réunies pour une optimisation du dialogue structuré :

– Tout d'abord, il faut des moyens pour pouvoir toucher toutes les personnes concernées, jeunes et moins jeunes. Si l'on veut dépasser le cercle des personnes engagées ou concernées, il faut des moyens pour mettre en place des dispositifs efficaces pour toucher le plus grand nombre.

Il faut ensuite du temps. Les consultations, si l'on souhaite qu'elles soient sérieuses et approfondies, ne peuvent faire l'objet de réponses immédiates et lapidaires. Les consultations et les dialogues doivent être approfondis et du temps est nécessaire pour le débat, la consultation et la rédaction des propositions.

– Enfin, des mécanismes d'écoute et de traitement des remarques et des éléments du dialogue doivent être mis en place très clairement pour que la parole donnée soit vraiment prise en compte. Rien n'est pire pour les jeunes, ou pour les citoyens dans leur ensemble, d'avoir l'impression que leur parole n'est pas réellement prise en compte.

Le nouveau programme Erasmus + peut être un outil formidable pour de nouvelles perspectives pour le dialogue structuré. En effet, la transversalité voulue entre les différents secteurs de la jeunesse et de l'éducation, les formes de décloisonnement de l'action et les facilités offertes à l'innovation sont autant d'éléments pour un meilleur dialogue structuré.

ÉTUDE COMPARÉE DE L'ORGANISATION ET DES EFFETS DU DIALOGUE STRUCTURÉ DANS PLUSIEURS PAYS (2010-2011)*

Le *Rapport européen Jeunesse (Youth Report)*, publié par le Conseil et la Commission européenne en 2012, présente un ensemble de données issues des rapports nationaux sur la mise en œuvre du dialogue structuré et son impact sur l'action publique des États membres en faveur de la jeunesse. Ces données concernent uniquement le premier cycle du dialogue structuré qui a porté, de janvier 2010 à juin 2011, sur l'emploi des jeunes.

La coordination du processus et l'implication des acteurs

Tous les États membres ont montré leur engagement dans le dialogue structuré dès son premier cycle en appuyant l'installation des groupes de travail nationaux chargés d'organiser les consultations des jeunes, des organisations de jeunesse et des autres parties prenantes concernées par le processus. Une majorité significative d'entre eux a soutenu les activités des groupes de travail en accordant, par exemple, des subventions aux conseils nationaux de la jeunesse (Espagne, Pays-Bas, Slovaquie et Suède), en mobilisant des sources de financement nationales ou en utilisant le programme européen Jeunesse en action (Lettonie, par exemple).

D'une manière générale, les conseils nationaux de la jeunesse – quand ils existent – sont des acteurs majeurs des groupes de travail nationaux. Si les ministères en charge de la jeunesse des États membres se positionnent rarement en tant que chef de file du dialogue structuré**, ils n'en demeurent pas moins attentifs au processus de consultation et aux résultats produits par les groupes de travail. Toutefois, l'approche intersectorielle, regroupant de manière transversale plusieurs ministères concernés par la thématique à l'étude, reste marginale. Lors du premier cycle du dialogue structuré sur l'emploi des jeunes, seuls les ministères en charge de l'emploi bulgare, letton, hongrois, portugais et néerlandais y ont participé.

Enfin, concernant les groupes de travail nationaux, si les États membres les considèrent comme suffisamment « accueillants » pour garantir un processus participatif ouvert, nombre d'entre eux déplorent le manque de jeunes participants. Ils soulignent la nécessité de mobiliser plus de jeunes, notamment ceux qui ne sont pas membres d'une organisation de jeunesse et/ou qui rencontrent des difficultés (jeunes ayant moins d'opportunités, JAMO), et d'utiliser pour cela, comme le suggère Chypre, des méthodes créatives et innovantes.

L'impact du premier cycle du dialogue structuré sur les politiques de jeunesse nationales

Le *Rapport européen Jeunesse* décrit en outre plusieurs effets du dialogue structuré sur la méthode et le contenu des politiques publiques nationales pour les jeunes.

Tout d'abord, une majorité d'États membres a réagi positivement aux résultats du premier cycle sur l'emploi des jeunes en mettant en œuvre des mesures dès 2011 ou en projetant de prendre des initiatives dans ce domaine l'année suivante. En Allemagne, par exemple, la reconnaissance de l'éducation non formelle a été intégrée dans les programmes de travail et a influencé les débats sur l'élaboration d'une politique de jeunesse indépendante (*Independent Youth Policy*). Dans la même perspective, la République tchèque a élevé le dialogue structuré au rang de priorité dans son plan d'action 2012-2013 relatif à sa politique de jeunesse.

Le dialogue structuré a également influencé l'action publique de certains États membres en termes de méthode. De nombreux gouvernements (Suède, Espagne, Grèce, République tchèque...) ont étendu le processus du dialogue structuré avec les jeunes et les organisations de jeunesse à d'autres sujets que ceux couverts par les priorités thématiques générales définies à l'échelon de l'Union européenne et les priorités spécifiques des présidences. De même, certains États membres

ont travaillé dès le lancement du dialogue structuré sur une méthodologie pour favoriser son déploiement au niveau national et faciliter la participation des différents publics de jeunes. À titre d'exemple, le groupe de travail national hongrois a créé sa propre page Facebook « Have Your Say » pour communiquer directement avec les jeunes. De leur côté, les représentants du groupe de travail néerlandais ont organisé des cours et des débats dans les écoles, et administré des questionnaires et des sondages en ligne.

Les données issues du premier cycle du processus de dialogue structuré devraient être prochainement approfondies ; il sera intéressant, pour apprécier l'eupéanisation à l'œuvre, de suivre l'évolution des impacts d'un cycle à l'autre dans l'optique de confirmer les tendances observées ou de mesurer, le cas échéant, les inflexions dans sa mise en œuvre et sa portée au sein des États membres.

* Cet encadré est construit à partir des données issues du *Youth Report*, 2012 : www.ec.europa.eu/youth/library/reports/eu-youth-report-2012_en.pdf

** Excepté en Roumanie et en Grèce où la coordination du premier cycle du dialogue structuré a été assurée par les pouvoirs publics nationaux.

Deux défis pour agir dans le champ de la mobilité internationale non formelle

FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU

Sur la base des enseignements tirés de l'analyse des pratiques et des outils mis en œuvre par les acteurs publics et privés aux différents échelons territoriaux des politiques de jeunesse pour agir dans le champ de la mobilité internationale non formelle en tant que pratique juvénile ou pour influencer la construction et la mise en œuvre des politiques et des programmes dédiés, deux grands types de défis se dégagent pour l'avenir de ce secteur et plusieurs pistes d'action peuvent être formulées.

Le premier type de défi a trait à la structuration professionnelle du champ de la mobilité internationale dans un cadre non formel et à l'affirmation de sa légitimité, le second concerne l'action publique dans ce secteur et son évolution.

Relever le défi de la professionnalisation

La professionnalisation des travailleurs de jeunesse impliqués dans la mobilité internationale non formelle

Le renforcement des compétences et des connaissances des travailleurs de jeunesse intervenant au niveau international constitue un enjeu de taille pour développer la mobilité non formelle chez les jeunes, améliorer son accessibilité et garantir la qualité des actions.

En effet, quand ils s'engagent dans un projet de mobilité internationale, les acteurs de la jeunesse font face à des obstacles jusqu'alors inconnus ainsi qu'à de nouvelles façons de faire qui peuvent freiner leurs initiatives, voire décourager les moins expérimentés.

En outre, les actions d'accompagnement proposées par les acteurs de la société civile et leurs réseaux oscillent principalement entre des formations-informations collectives relativement courtes et un accompagnement individualisé se focalisant surtout sur le dépôt des demandes de subventions. Ces actions permettent rarement d'assurer la pleine autonomie des porteurs de projets dans leurs démarches et dans la construction de partenariats au niveau européen, ni de garantir les retombées positives attendues par les jeunes en termes de développement personnel, d'acquisition de compétences, de connaissances et d'aptitudes dans des contextes interculturels très différents de la réalité nationale.

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE GAND, JUILLET 2010

« La mobilité et les échanges de réseaux entre travailleurs de jeunesse et jeunes de différents horizons culturels et sociaux et d'expériences professionnelles diversifiées sont importants pour le développement de la qualité, pour les apprentissages et les soutiens, pour le transfert de connaissances, pour l'accroissement des possibilités d'expansion du travail de jeunesse au niveau international. Bien que les occasions d'échanges aient été encouragées ces dernières années, un certain nombre d'obstacles demeurent comme le financement, la langue ou encore le statut personnel et professionnel. On a appelé à faire de la mobilité un droit pour tous et, partant, des mécanismes de traitement de divers obstacles ont été développés. Pour accroître le travail en réseau et les échanges, les praticiens de toute l'Europe dans tous les secteurs du travail de jeunesse devraient avoir les moyens et les opportunités de dialogue, de contact et de coopération et, notamment dans certains domaines du travail de jeunesse, des formes spécifiques d'association. On a aussi appelé au renforcement des opportunités de mobilité internationale pour les travailleurs de jeunesse. Le programme Jeunesse en action répond à certaines problématiques mais il faut aller plus loin. Dans cette perspective, il faudrait davantage réfléchir à la valeur des contacts en face à face offerts par la mobilité internationale, bien qu'il y ait déjà un consensus fort sur les éléments clés des impacts sur les pratiques professionnelles dérivant de ces expériences de mobilité. » La convention demande que, sur la base de cette Déclaration, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et leurs États membres, et les trios présidentiels actuels et futurs de l'Union européenne construisent un nouvel agenda, un plan d'action et prévoient les ressources nécessaires pour sa réalisation.

L'enjeu de la professionnalisation des travailleurs de jeunesse est inscrit de longue date à l'agenda politique européen. De manière concomitante au livre blanc¹ et au premier programme européen Jeunesse, une stratégie européenne de formation (European Training Strategy [ETS]) fut lancée en 2000 puis renouvelée en 2010 en lien avec la stratégie européenne de jeunesse (2010-2018). La première convention sur le travail de jeunesse organisée à Gand à la fin des années 2000 aboutit ainsi à une déclaration soulignant l'importance d'un plan d'action pour les années futures.

De fait, au-delà de nouveaux jalons politiques attestant de la prise de conscience de l'enjeu de la professionnalisation du travail de jeunesse², on a surtout assisté à un développement important de l'offre de formation au niveau européen. Le centre de ressources SALTO Formation et coopération indique ainsi dans une brochure récente³ que près de 150 millions d'euros ont été investis en faveur d'offres de formation pour les travailleurs de jeunesse dans le cadre du programme Jeunesse en action (2007-2013). Environ 300 000 participants et 16 000 projets portés par des associations, les agences nationales et les centres de ressources SALTO ont été soutenus durant cette période.

Parallèlement, sur le plan de la recherche, les études sur le sujet se sont aussi multipliées et ont permis de clarifier les critères de qualité du travail de jeunesse ainsi que les compétences requises pour les travailleurs de jeunesse impliqués dans des projets de mobilité

1. *Un nouvel élan pour la jeunesse européenne*, livre blanc de la Commission européenne, Bruxelles, COM (2001) 681, final du 21/11/2001.

2. Comme les conclusions du Conseil européen de mai 2013.

3. « Developing Quality of Youth Working in Europe », SALTO Formation et coopération, juin 2014.

internationale⁴. Cet approfondissement des connaissances se poursuit actuellement au sein du réseau européen RAY auquel participe la France par l'intermédiaire de l'INJEP; la recherche sur le développement des compétences dans Erasmus + Jeunesse est en effet inscrite au programme du réseau pour la période 2014-2020. Il s'agira de mesurer les effets des activités de formation et autres mesures de soutien sur le développement des compétences des professionnels et sur la qualité du travail de jeunesse lié à la mobilité internationale.

Cette connaissance de plus en plus fine des compétences requises pour garantir la qualité du travail de jeunesse, particulièrement au niveau international, se traduit par l'élaboration de nouveaux outils mis à la disposition des professionnels de jeunesse: animateurs et formateurs en particulier. Parmi les plus récents, le « portfolio sur le travail de jeunesse », premier outil créé en 2007, aujourd'hui en cours d'actualisation; la « carte d'amélioration des compétences » (*Competencies Improvement Map*, TALE [Trainers for Active Learning in Europe]) élaborée par le Partenariat jeunesse (2009-2010) ou encore le « set de compétences pour les formateurs agissant au niveau international », récemment publié par le centre de ressources SALTO Formation et coopération, en 2014.

Dès lors, dans ce contexte de professionnalisation des acteurs de la jeunesse, les États membres sont interpellés par la Commission européenne pour poursuivre et amplifier cette stratégie de formation aux niveaux national et infranational. L'objectif est clairement fixé: intégrer dans les parcours de formation initiale et continue des enseignements spécifiques sur les projets européens et internationaux, encourager le partage d'expériences et les échanges de pratiques afin de permettre aux travailleurs de jeunesse de se forger des savoirs et savoir-faire nécessaires pour s'orienter parmi les nombreux dispositifs et programmes, pour construire, mettre en œuvre et animer un projet de mobilité, et pour accompagner les jeunes dans la valorisation de leur expérience. En France, la marge de progression reste importante car les formations initiales diplômantes (diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport [DEJEPS]; brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport [BPJEPS]...) sont encore peu orientées vers l'exercice du travail de jeunesse dans des projets de mobilité internationale, à l'instar des schémas régionaux de formation professionnelle.

La reconnaissance des compétences et des connaissances acquises dans le cadre des mobilités non formelles

Dans le cadre de l'éducation formelle, les apprentissages forgés lors des séjours à l'étranger, intégrés à un cursus scolaire, universitaire ou de formation, font désormais l'objet d'une reconnaissance officielle grâce à la mise en place de plusieurs instruments, en exécution de la stratégie Éducation et formation révisée en 2010, notamment:

- le cadre européen de certifications (European Qualifications Framework [EQF]) qui permet aux personnes en formation et aux employeurs de comparer le niveau de certification acquis au niveau national et dans d'autres pays européens;
- la classification européenne des aptitudes, compétences, certifications et professions (*European Skills, Competences and Occupations* [ESCO]), articulée avec la taxonomie internationale ISCO (*International Standard Classification of Occupations*);
- le passeport de compétences EUROPASS, document accompagnant un CV et comprenant un volet mobilité permettant un retour d'expériences sur des stages, des formations ou des études faites à l'étranger.

4. On peut citer notamment : FENNES H., OTTEN H., « Quality in Non-Formal Education and Training in the Field of European Youth Work », septembre 2008 ; PANTEA M.-C., « Mapping of Competences Needed by Youth Workers to Support Young People in International Learning Mobility Projects », *Youth Partnership*, décembre 2012, et la récente étude commanditée par la Commission européenne, « Working with Young People : the Value of Youth Work in Europe », février 2014.

En comparaison, les mobilités non formelles souffrent encore d'un déficit de légitimité. Elles restent plus rarement reconnues pour leur utilité sociale et surtout pour les compétences qu'elles permettent d'acquérir, et ce en dépit de l'existence d'études et d'expérimentations démontrant leur impact positif sur les trajectoires des jeunes. Pour résoudre cette difficulté, la piste d'action envisagée consiste généralement à « formaliser le non-formel », autrement dit à délivrer des diplômes ou des certificats. La problématique de la reconnaissance des compétences et des connaissances acquises se pose également chez les travailleurs de jeunesse qui peuvent éprouver des difficultés à valoriser leur expérience à l'international. Offrir la possibilité à ces professionnels d'échanger sur leurs pratiques ou leurs outils, ou sur l'opportunité de s'impliquer dans des plateformes et réseaux européens, peut conduire à une certaine forme de reconnaissance de leurs compétences acquises.

Ces perspectives ont notamment été débattues dans un symposium européen en 2011 dont la déclaration finale décrit huit challenges principaux pour la reconnaissance au niveau européen : 1) une meilleure compréhension du travail de jeunesse et de l'éducation non formelle, 2) la prise en compte équilibrée de toutes les dimensions de la reconnaissance, 3) les risques de la formalisation de l'éducation non formelle, 4) la garantie de la qualité de l'éducation non formelle, 5) le maintien et la promotion de la diversité, 6) la construction de connaissances, 7) la dépendance aux autres secteurs, 8) le développement de partenariats.

Force est de constater qu'un certain nombre d'étapes importantes ont été franchies dans cette direction au niveau européen, dont on signalera les principales par ordre chronologique :

- En 2007, le Youthpass, outil propre au programme Jeunesse en action et pendant de l'EUROPASS, a été mis en place, permettant de consigner les compétences et connaissances acquises par le jeune au cours d'un volontariat ou d'une mobilité réalisée dans le cadre associatif. S'il est très usité dans certains pays (près de 400 000 certificats délivrés depuis sa création), le Youthpass est peu demandé et reçu par les jeunes en France, faute de moyens financiers pour les informer et les accompagner dans leur démarche, et reste mal reconnu par les employeurs ; le problème de légitimité se déplaçant de la pratique à l'outil censé l'évaluer.
- En 2011, un document de travail a été produit dans le cadre du partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe : *Pathways 2.0 towards Recognition of Non-Formal Learning/Education and Youth Work in Europe (Pistes 2.0 vers la reconnaissance de l'éducation non formelle et du travail de jeunesse en Europe)*. Ce document propose dix recommandations en faveur de la reconnaissance des apprentissages dans un cadre non formel qui ont fortement inspiré le groupe de pilotage sur la reconnaissance mis en place ensuite.
- En décembre 2012, la Commission européenne a lancé une stratégie de réforme des systèmes éducatifs qui comprend entre autres aspects un volet sur la reconnaissance des compétences incluant celles acquises hors de l'éducation formelle.
- Enfin, faisant suite à la résolution du Conseil de novembre 2010 sur le travail de jeunesse⁵, une recommandation sur la validation des apprentissages non formels et informels a été adoptée par le Conseil le 20 décembre 2012 pour inviter les États membres à mettre en place un système national de validation de ces apprentissages d'ici à 2018. Ce système devra être relié au système national de certifications, créer des synergies avec le cadre européen et permettre la reconnaissance des acquisitions non formelles et informelles.

5. Cette résolution invitait la Commission à améliorer la qualité du travail de jeunesse, le développement de compétences des travailleurs de jeunesse et la reconnaissance des apprentissages non formels dans le travail de jeunesse, à mettre en place à la fois des outils européens conviviaux pour permettre une évaluation autonome (par exemple, *Youthpass*) et des instruments sur les compétences des travailleurs de jeunesse pour reconnaître et mesurer la qualité du travail de jeunesse.

Une nouvelle opportunité : les partenariats stratégiques

Depuis 2014, les partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse – nouveauté du programme Erasmus + – peuvent être un levier pour faire face à ces deux défis.

Résolument transnationaux et impliquant un large éventail de partenaires – au moins deux organisations issues de deux pays membres du programme dans le secteur de la jeunesse⁶ –, les partenariats stratégiques visent le développement de pratiques innovantes (conception, transfert et/ou utilisation) ainsi que la collaboration entre acteurs européens (coopération, apprentissage entre pairs, échange d'expériences...) dans un même secteur d'activité ou de manière intersectorielle (à l'articulation de l'éducation, de la formation et de la jeunesse).

Les projets financés doivent cibler les priorités établies⁷ par la Commission européenne qui renvoie pour une grande part à l'enjeu de la professionnalisation, et notamment les suivantes :

- Encourager l'acquisition et l'évaluation de compétences clés en mobilisant les outils de référence européens pour la reconnaissance, la validation et la visibilité des compétences et qualifications.
- Accroître la qualité et la pertinence de l'offre d'apprentissage dans le travail de jeunesse en développant de nouvelles approches.
- Accroître le développement professionnel des travailleurs de jeunesse (amélioration de la qualité et augmentation quantitative de l'offre de formation, nouvelles pédagogies), accroître l'implication d'autorités publiques locales et régionales).
- Contribuer au développement des compétences et des qualifications au sein de la zone européenne en encourageant une meilleure cohérence entre les outils de reconnaissance et de transparence; renforcer les liens entre les mondes de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et le monde professionnel.

S'emparer du défi de l'action publique

L'articulation entre les politiques de mobilité et les instruments de leur mise en œuvre

Si « l'action publique est un espace sociopolitique construit autant par des techniques et des instruments que par des finalités, des contenus et des projets d'acteurs⁸ », l'instrument semble occuper une place de choix dans le domaine de la mobilité internationale pour les jeunes. Celle-ci est en effet souvent envisagée à partir des programmes et des dispositifs élaborés par différents acteurs (institutions de l'Union européenne, État, collectivités territoriales, organismes binationaux, associations...) facilitant sa mise en œuvre auprès des bénéficiaires potentiels; elle est généralement travaillée d'un point de vue financier, administratif et/ou technique. Le risque encouru est que l'instrument tienne lieu de politique, décontextualisé par rapport aux finalités, au contenu et aux objectifs poursuivis par les pouvoirs politiques, et concourant ainsi à une impression de « dépolitisation » de l'action publique dans ce champ.

6. Les organisations issues des pays partenaires peuvent également participer à un partenariat stratégique, en tant que partenaires (et non pas en tant que demandeurs), si leur participation apporte une valeur ajoutée essentielle au projet.

7. Voir le guide du programme Erasmus + : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf

8. LASCOUMES P., LE GALÈS P., *Gouverner par les instruments*, Les Presses de Sciences Po, Paris, 2004, p. 12.

Dès lors, l'enjeu pour les décideurs est de garder à l'esprit que le choix et l'usage des instruments d'action publique sont avant tout des actes politiques, produits en partie d'une intentionnalité politique. L'instrument est en effet un « dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur⁹ ». Il s'agit ainsi de veiller à articuler l'instrument – programmes, dispositifs... – au politique, à clarifier sa signification et la vision stratégique qui le sous-tend. Au service de quelle politique l'outil « mobilité » est-il utilisé? Quels sont les objectifs poursuivis dans son développement auprès des jeunes?

Si cette problématique est répandue dans le domaine de la mobilité internationale pour les jeunes, elle est particulièrement prégnante dans le cas des programmes communautaires, un des principaux instruments de l'action publique soutenant les séjours des jeunes à l'étranger mobilisé par de nombreux acteurs publics et privés. En effet, élaborés par les institutions de l'Union européenne dans le cadre d'une stratégie politique particulière, ces programmes sont mis en œuvre et gérés « techniquement » en France par les agences nationales Erasmus + Jeunesse & Sport et Erasmus + Éducation & Formation, chargées de faire le lien avec les bénéficiaires, qu'ils soient individuels – les jeunes, par exemple – ou collectifs – les organisations de jeunesse, les structures de l'éducation et de la formation... Pour autant, certaines agences nationales ne se limitent pas à cette fonction gestionnaire et animent, en liaison avec l'autorité nationale, la mise en œuvre de la stratégie européenne de jeunesse sur le territoire national. Les instruments acquièrent ainsi plus de sens et la politique une meilleure visibilité. Au-delà, les agences nationales peuvent alors jouer un véritable rôle de coordination au sein d'un système d'acteurs multiniveaux.

La reconfiguration progressive des pouvoirs dans l'action publique en faveur de la mobilité internationale pour les jeunes

La mobilité internationale pour les jeunes réunit un nombre croissant d'acteurs de nature et de statut différents – publics, privés; européens, nationaux et locaux –, entraînant progressivement une redéfinition des pouvoirs dans ce champ. Certains acteurs semblent prendre une place de plus en plus importante ces dernières années, pendant que d'autres ont tendance à céder du terrain. Les plateformes et réseaux européens, par exemple, fédèrent aujourd'hui un nombre considérable d'acteurs investis ou intéressés par la mobilité dans les cadres formel et non formel; ils sont particulièrement actifs dans le soutien et la mise en réseau des acteurs de la jeunesse, de l'éducation et de la formation, et forces de propositions dans la construction des politiques et des programmes européens. L'implication des conseils régionaux va également croissant, notamment sur les questions de mobilité dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie (éducation et formation); ils sont aujourd'hui des acteurs clés de l'accompagnement des porteurs de projets (financement, information, formation...). À ce sujet, l'installation prochaine des plateformes régionales de la mobilité mises en place et coordonnées par les préfets de région (directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) et les conseils régionaux, en coopération avec le recteur, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile est particulièrement significative de cette évolution et de cette tendance à la territorialisation de l'action publique en faveur de la mobilité des jeunes. Cette redéfinition des pouvoirs conduit alors à s'interroger sur le positionnement de l'État, dont les ressources financières se raréfient: quel peut être le rôle de l'État aujourd'hui dans le domaine de la mobilité internationale des jeunes?

9. HALPERN C., LASCOUMES P., LE GALÈS P. (dir.), *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistance, effets*, Les Presses de Sciences Po, coll. « Gouvernances », Paris, 2014, p. 17.

Partant de cette reconfiguration des pouvoirs dans le champ de la mobilité internationale, trois scénarios semblent se dessiner pour l'action publique à partir des indicateurs utilisés tout au long de cette publication pour analyser les pratiques des acteurs : l'information et la formation ; l'animation du débat public et le dialogue politique ; la coordination des acteurs.

Scénario 1. Un État acteur de la mobilité internationale

L'information et la formation

Dans ce premier scénario, l'État joue un rôle central dans le champ de la mobilité internationale en fournissant une information de base sur les instruments de soutien aux séjours à l'étranger, accessible à tous les jeunes et à l'ensemble des structures d'éducation, de formation et de jeunesse. Cette offre d'information « institutionnelle » pourrait être complétée par une politique de formation continue et initiale. L'État pourrait en effet impulser une « coloration » internationale des parcours de formation des acteurs de la jeunesse – d'un point de vue théorique et/ou pratique par l'intermédiaire de séjours de mobilité – et contribuer ainsi à la formation de démultiplicateurs qui pourront à leur tour monter des projets pour et avec des jeunes.

L'animation du débat public et le dialogue politique

L'État et les pouvoirs publics sont également attentifs aux points de vue, aux revendications et aux propositions des acteurs locaux implantés dans les territoires et créent les conditions nécessaires – matérielles, financières mais également en termes d'écoute et de considération – pour faciliter le débat public. Les acteurs locaux publics et privés sont consultés lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques dédiées à la mobilité des jeunes, et une procédure spécifique est également mise en place pour assurer un suivi de leurs propositions.

La coordination des acteurs

L'État soutient en outre la coordination des acteurs locaux dans les territoires par l'intermédiaire des comités régionaux de la mobilité, dont il assure le copilotage et qui rassemblent, sur un plan politique, les acteurs impliqués dans le champ de la mobilité, afin de construire des stratégies locales de développement. Cet organe « politique » se concrétise par l'installation de plateformes permettant une optimisation de la diffusion de l'information sur la mobilité et un accompagnement technique, administratif et pédagogique des porteurs de projets.

Scénario 2. Une logique subsidiaire de l'action publique en faveur de la mobilité des jeunes

L'information et la formation

Cette seconde piste de réflexion se caractérise par un désengagement de l'État qui délègue aux acteurs de la société civile, en contrepartie d'aides et de soutiens divers (financiers, matériels, logistiques...), le développement de la mobilité internationale pour les jeunes ; ces derniers se mobilisent pour informer, former et accompagner les jeunes et les acteurs dans les territoires. L'information et la formation sur la mobilité s'inscrivent dès lors dans une logique réticulaire et s'opèrent au sein des structures, réseaux et grandes fédérations en fonction de leurs valeurs, de leur culture et de leur mode de fonctionnement.

L'animation du débat public et le dialogue politique

L'animation du débat public entre les acteurs de la société civile et les décideurs politiques sur les questions de jeunesse et de mobilité est laissée à l'initiative du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire

(CNAJEP) sans toutefois lui fournir les ressources nécessaires pour exercer cette mission. Les acteurs de la société civile organisés tentent de porter leurs revendications et de défendre leurs positions auprès des décideurs politiques sans qu'un cadre soit clairement formalisé pour faciliter le dialogue avec la sphère publique.

La coordination des acteurs

En l'absence d'impulsion de l'État, les acteurs s'organisent au sein de leur mouvement ou de leur fédération – lorsque leur structuration interne le permet – et investissent le niveau européen en créant des structures supranationales ou en rejoignant des plateformes et réseaux existants. Ils mobilisent les outils existants pour mettre en œuvre leurs activités et, notamment, les partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse – nouveauté du programme Erasmus + – qui soutiennent entre autres les actions transnationales renforçant la coopération entre les organisations. Des déclinaisons de ces plateformes et réseaux européens peuvent également émerger dans le paysage français pour soutenir le rapprochement et la coordination des acteurs autour des questions de mobilité internationale.

Scénario 3. Le conseil régional : ensemblier et animateur de l'action publique

La coordination des acteurs

Ce scénario s'inscrit dans une perspective de territorialisation de l'action publique en faveur de la mobilité des jeunes. Au-delà de leurs prérogatives en matière d'emploi et de formation et du renforcement de leurs actions en faveur de la mobilité dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, les régions s'emparent progressivement et de manière volontariste de la mobilité non formelle des jeunes. Les conseils régionaux deviennent ainsi un acteur incontournable de la mobilité transnationale, notamment du point de vue de la coordination des acteurs au niveau local. Ce rôle d'ensemblier se traduit par la démultiplication des plateformes régionales opérationnelles qui favorisent la coopération entre les acteurs de la mobilité internationale (structures d'éducation et de formation, organisations de jeunesse, jeunes, opérateurs de la mobilité, collectivités territoriales...) et la mutualisation des compétences.

L'information et la formation

Avec l'appui des plateformes régionales, l'information et la formation des jeunes et des acteurs de la jeunesse ne s'opèrent plus de manière sectorielle mais territoriale. L'installation de guichets uniques permet tout à la fois d'adapter l'information et les formations aux spécificités locales (dispositifs et aides particulières, pays partenaires, personnes ressources...), de concentrer les données et de se positionner au plus près des jeunes et des acteurs de terrain dans les territoires pour les accompagner dans leurs projets.

L'animation du débat public et le dialogue politique

Dans ce scénario, le débat public sur les questions de mobilité internationale est également initié par les conseils régionaux. Sa coordination est confiée aux comités régionaux des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) qui, à l'instar du CNAJEP, sont chargés d'organiser – avec le soutien de la collectivité – des consultations de jeunes et d'organisations de jeunesse. Les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) pourraient également constituer un lieu de débat et d'échanges sur les enjeux et les politiques de mobilité transnationale.

Bibliographie

- BALLATORE M.**, *Erasmus et la mobilité des jeunes Européens*, Presses universitaires de France, coll. « Éducation et société », Paris, 2010.
- BARRINGTON-LEACH L., CANOY M., HUBERT A., LERAIS F.**, *Investing in Youth: an Empowerment Strategy*, Bureau of European Policy Advisers (BEPA), avril 2007.
- BERNARDIN J.-F.**, *La mobilité des jeunes*, rapport du Conseil économique, social et environnemental, Paris, 2011.
- BERTONCINI Y.**, *Encourager la mobilité des jeunes en Europe. Orientations stratégiques pour la France et l'Union européenne*, Centre d'analyse stratégique, La Documentation française, n° 15, 2008.
- CAREL S., DÉLOYE F., MAZOUIN A.**, « La mobilité internationale des "jeunes avec moins d'opportunités" : retour d'expérience », *Bref du CEREQ*, n° 293, octobre 2011.
- CICCHELLI V.**, « Les legs du voyage de formation à la Bildung cosmopolite », *Le Télémaque*, n°38, 2010-2012, p. 57-70.
- CICCHELLI V.**, *L'esprit cosmopolite. Voyages de formation des jeunes en Europe*, Les Presses de Sciences Po, Paris, 2012.
- LOPEZ D.**, « Mobilité, dialogue, participation. Vers une citoyenneté européenne », *Les idées en mouvement*, n° 160, juin-juillet 2008.
- LOPEZ D.**, « L'Europe, ce grand terrain d'apprentissage », *Les idées en mouvement*, n° 173, novembre 2009.
- FENNES H., OTTEN H.**, *Quality in Non-Formal Education and Training in the Field of European Youth Work*, septembre 2008 (www.salto-youth.net/downloads/4-17-1615/TrainingQualityandCompetenceStudy.pdf).
- FRIESENHAHN G. J., SCHILD H., WICKE H.-G., BALONG J.**, *Learning Mobility and Non-Formal Learning in European Contexts. Policies, Approaches and Examples*, Éditions du Conseil de l'Europe, mai 2013 (<http://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/learning-mobility-and-non-formal-learning>).
- Informations sociales*, n° 165-166, « Politiques de la jeunesse en Europe », 2011/3-4.
- LABADIE F.**, « L'action publique en faveur de la jeunesse : l'eupéanisation en cours? », *Les cahiers du développement social urbain*, n° 56, 2012, p. 28-30.
- « L'Europe : des ressources à exploiter », *Le journal de l'animation*, n° 109, mai 2010, p. 20-30.
- PANTEA M.-C.**, *Transitions. Successful Transitions to Training and Employment. Documentation of an International Peer Learning Project. Insights – Good practices – Conclusions*, IJAB, décembre 2014 (www.ijab.de/uploads/tx_ttproducts/datasheet/transitions-abschlussdokument-engl-150112-web.pdf).
- « Dispositifs publics et construction de la jeunesse en Europe », *Politiques sociales et familiales*, n° 102, 2010.

Textes juridiques et rapports de l'UE

COMMISSION EUROPÉENNE, *Erasmus +. Guide du programme. Version 3 (2015)*, (http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf).

Working with Young People: the Value of Youth Work in Europe, février 2014 (http://ec.europa.eu/youth/library/study/youth-work-report_en.pdf).

Youthpass Impact Study. Young People's Personal Development and Employability and the Recognition of Youth Work, 2013 (www.youthpass.eu/en/youthpass/downloads/youthpass-impact-study/).

Youth Report, 2012 (www.ec.europa.eu/youth/library/reports/eu-youth-report-2012_en.pdf).

Livre vert. Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage, Bruxelles, 2009, (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52009DC0329&from=FR>).

Mapping of Competences Needed by Youth Workers to Support Young People in International Learning Mobility Projects, Partenariat Jeunesse, décembre 2012.

« Résolution du Conseil du 27 novembre 2009 relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) », *Journal officiel de l'Union européenne*, 2009/C 311/01.

« Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres du 27 juin 2002 relative au cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse », *Journal officiel des Communautés européennes*, 2002/C 168/02.

En rapport avec ce thème, l'INJEP vous propose

• Jeunesses : études et synthèses

DIRANI A., LABADIE F., « Gagner en compétences grâce au PEJA », *Jeunesses : études et synthèses*, n° 15, 2013.

• Rapports d'études

TALLEU C., *L'eupéanisation des politiques de mobilité pour les jeunes. Réseaux, dynamiques d'action et instruments*, INJEP, mars 2014.

LABADIE F., DIRANI A., TALLEU C., *Évaluation du programme européen Jeunesse en action - RAY : résumé du rapport national – France*, INJEP, janvier 2013.

TALLEU C., *L'eupéanisation des politiques de jeunesse. L'action publique en faveur de la mobilité des jeunes*, INJEP, mars 2013.

Sitographie

AEGEE (Association des états généraux des étudiants de l'Europe) : <http://aegee.org>

Agence française Erasmus + Éducation & Formation : www.agence-erasmus.fr/index.php

Agence française Erasmus + Jeunesse & Sport : www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/

ANACEJ (onglet « International ») : www.anacej.asso.fr/category/actualites/nos-actions-participation-enfance-jeunesse/international-participation-enfants-jeunes/

Association des régions de France (ARF), commission des affaires internationales et de la coopération décentralisée : www.arf.asso.fr/affaires-internationales-et-cooperation-decentralisee

Association des régions de France (ARF), commission jeunesse : www.arf.asso.fr/jeunesse

Association française du Conseil des communes et des régions d'Europe (AFCCRE), dossier thématique « Échanges et partenariats » : www.afccre.org/fr/dossiers-thematiques/echanges-et-partenariats#.VNiyB0uBKQs

CEMEA (onglet « Europe et international ») : www.cemea.asso.fr/spip.php?rubrique46

Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) – cafés pédagogiques : www.cemea-languedoc-roussillon.org/Cafe-pedagogique.html, www.cemea-bn.asso.fr/cafe-pedagogique, www.cemea-pdll.org/Cafe-pedagogiques,

CIDJ (onglet « Partir à l'étranger ») : www.cidj.com/partir-etudier-ou-travailler-dans-un-pays-etranger

Cités unies France (groupe thématique « Éducation à la citoyenneté mondiale ») : www.cites-unies-france.org/-Education-a-la-citoyennete-

Cités unies France (groupe thématique « Jeunesse ») : www.cites-unies-france.org/-Jeunesse-CIVIWEB- www.civiweb.com/FR/index.aspx

CNAJEP : www.cnajep.asso.fr

Conseil national des missions locales (CNML) : www.emploi.gouv.fr/cnml/

Erasmus Student Network (ESN) : <http://esn.org>

EUCIS-LLL : www.eucis-lll.eu

Eurodesk France : www.eurodesk.eu/eurodesk-france/

European Platform on Learning Mobility in Youth Field : <http://pjp-eu.coe.int/fr/web/youth-partnership/european-platform-on-learning-mobility>

Fédération internationale des CEMEA : www.ficemea.org

Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (expérimentations sur la mobilité internationale) : www.experimentation.jeunes.gouv.fr/81-mobilite-internationale.html

Forum européen de la jeunesse : www.youthforum.org/fr/

France volontaires : www.france-volontaires.org

FREREF : <http://freref.eu>

Ligue de l'enseignement (onglet « Europe et solidarité internationale ») : www.laligue.org/category/activites/europe-solidarite-internationale/

Ministère de l'Éducation nationale (onglet « Lycée/ouverture à l'international ») : www.education.gouv.fr/pid25611/l-ouverture-a-l-international.html

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (onglet « Europe et international/étudier à l'étranger ») : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24758/etudier-etran-ger.html

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (onglet « Mobilité internationale ») : www.jeunes.gouv.fr/interministeriel/mobilite-internationale/

Ministère des Affaires étrangères (onglet « Volontariat ») : www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/partenariats-et-societe-civile/volontariat/

Office franco-allemand pour la jeunesse : www.ofaj.org

Office franco-québécois pour la jeunesse : www.ofqj.org

Partenariat Commission européenne/Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse : <http://pjp-eu.coe.int/fr/web/youth-partnership>

Plateforme Aquitaine Cap Mobilité : <http://cap-mobilite.aquitaine.fr>

Plateforme PACA SVE : www.jamonet.eu/relais/menu/index.html

Portail européen de la jeunesse : <http://europa.eu/youth/fr>

Portail jeunesse de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/youth/index_fr.htm

Portail jeunesse du Conseil de l'Europe : www.coe.int/t/dg4/youth/

RAY Network : www.researchyouth.net

SALTO Youth : www.salto-youth.net

Union nationale des missions locales (UNML) : www.unml.info/accueil.html

Volonteuropé : www.volonteuropé.eu

Boîte à outils

• Outils du Partenariat jeunesse entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe

T-KIT 11 : « Mosaic: The Training Kit for Euro-Mediterranean Youth Work »

T-KIT 5 : « International Voluntary Service »

T-KIT 4 : « L'apprentissage interculturel »

T-KIT 2 : « Une méthodologie de l'apprentissage d'une langue »

Tous ces T-kit ainsi que d'autres en lien notamment avec le management et l'organisation de projets sont disponibles en suivant le lien : <http://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/tkits>

Pour plus d'informations sur les publications du Partenariat jeunesse entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe : <http://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/publications>

• Outils des centres de ressources SALTO Youth

TOOLBOX – FOR TRAINING AND YOUTH WORK

Plus de 1 000 outils recensés dédiés au travail de jeunesse et aux activités de formation : www.salto-youth.net/tools/toolbox/

Quelques exemples d'outils adaptés aux échanges de jeunes dans le cadre de l'éducation non formelle :

Compilation of Active Games (Game-Creator: DIY) (Compilation of games that can be used in summer camps, youth exchanges and during various activities with young people or young at heart) : www.salto-youth.net/tools/toolbox/tool/compilation-of-active-games-game-creator-diy.1580/

« ISS: Icebreaker Speaking Skills » (ISS develops public speaking skills from the icebreaker) : www.salto-youth.net/tools/toolbox/tool/iss-icebreaker-speaking-skills.1581/

« Healing Wheel-Chairs » (A group exercise involving discussion about stereotyping and prejudicing of any kind in daily life) : www.salto-youth.net/tools/toolbox/tool/healing-wheel-chairs.1571/

Erasmus + Voyage (Erasmus + Voyage helps understanding what Erasmus + Programme is) : www.salto-youth.net/tools/toolbox/tool/erasmus-voyage.1543/

OTLAS « THE PARTNER-FINDING TOOL »

Outil facilitant la mise en contact des acteurs de la jeunesse pour envoyer un volontaire à l'étranger, trouver un partenaire pour un projet transnational... : www.salto-youth.net/tools/otlas-partner-finding/

GOOD PRACTICE PROJECT DATABASE

Base de données de « bonnes pratiques » soutenues dans le cadre des programmes européens Jeunesse permettant aux acteurs de la jeunesse de trouver des exemples de projets réussis et de trouver de l'inspiration pour leurs propres actions : www.salto-youth.net/tools/goodpractices/

TOY - TRAINERS ONLINE FOR YOUTH

Outil permettant de rechercher des formateurs pour des actions de formation dans le domaine de la jeunesse : www.salto-youth.net/tools/toy/

En cas de besoin, SALTO peut également lancer un appel à formateurs spécifique.

EUROPEAN TRAINING CALENDAR

Base de données répertorient les actions de formation dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation non formelle mises en œuvre partout en Europe : www.salto-youth.net/tools/european-training-calendar/

SALTO NETWORK PUBLICATIONS

Ensemble de publications sur le travail de jeunesse et l'éducation non formelle abordant des sujets variés. Des brochures, manuels, vidéos, newsletters, analyses..., concernent spécifiquement le *Youthpass* : www.youthpass.eu/en/youthpass/downloads/

Les dispositifs de mobilité pour les jeunes, des opportunités pour agir

FRANCINE LABADIE, CLOTILDE TALLEU

La mobilité européenne et internationale des jeunes en France est devenue un enjeu important d'action publique, inscrit à l'agenda politique de tous les échelons territoriaux. Elle se concrétise par des programmes d'aide et de soutien extrêmement variés, tant du point de vue des acteurs qui les proposent – Commission européenne, État, collectivités territoriales, associations et organisations non gouvernementales – que de leur contenu – mobilité dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle, volontariat... Si, hier, la mobilité était avant tout promue comme facteur de compréhension mutuelle ou de solidarité internationale, la mobilité « à des fins d'apprentissage », entendue au niveau européen comme le fait de se rendre physiquement dans un autre pays afin d'y entreprendre des études, une formation ou un projet d'éducation non formelle ou informelle, est actuellement particulièrement encouragée.

La mobilité reste toutefois majoritairement un phénomène spontané plutôt qu'organisé avec le concours de soutiens publics. Ainsi, selon le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), en 2013, 13 % des jeunes sortis de formation en 2010 ont séjourné à l'étranger pour leurs études au cours des trois années précédentes¹. Autant dire que l'ambition exprimée par le commissaire José Manuel Barroso en 2010 n'est pas encore atteinte ; ce dernier envisageant que « d'ici à 2020, tous les jeunes doivent avoir la possibilité d'effectuer une partie de leur parcours éducatif dans d'autres États membres² ». Les dispositifs constituent néanmoins de véritables opportunités à la fois pour les jeunes et pour les organisations – publiques et privées – chargées de les en faire bénéficier. Ils leur permettent en effet d'élargir leur champ d'action aux pratiques de mobilité, d'impulser une démarche européenne ou internationale au sein de leur structure ou, pour les plus expérimentés, de développer des projets de plus grande ampleur et de renforcer l'ancrage et la visibilité de leurs actions à l'international.

Les dispositifs de mobilité internationale de l'éducation formelle

Les jeunes ont la possibilité d'effectuer un séjour à l'étranger – de manière individuelle ou en groupe – au cours de leur cursus scolaire, universitaire ou de formation professionnelle. Cette mobilité dans le cadre de l'éducation formelle concerne un grand nombre de jeunes et fait l'objet de nombreux dispositifs portés par des acteurs publics et privés.

La mobilité géographique des jeunes en formation est une priorité des autorités européennes qui multiplie depuis de nombreuses années les mesures pour la favoriser : de l'élaboration du premier

1. *Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la génération 2010*, enquête 2013, CEREQ, 2014.

2. Intervention de José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, dans le cadre du lancement de l'initiative « Youth on the Move » en 2010.

programme Erasmus en 1987 jusqu'à l'actuel programme d'action communautaire, Erasmus +³, lancé en 2014 pour une période de sept ans. Cette priorité est en quelque sorte renforcée par la fixation d'un objectif cible dans le cadre de la stratégie européenne 2020 : d'ici à 2020, 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur et 6 % des jeunes issus de la formation professionnelle initiale devront avoir effectué une période d'au moins trois mois à l'étranger.

Fruit de la fusion des sept programmes précédents – Éducation et Formation tout au long de la vie (Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius et Grundtvig), Jeunesse en action et les cinq programmes de coopération internationale⁴ – et complété par une mesure spécifique « sport », ce nouveau programme Erasmus + doit contribuer à l'acquisition de compétences et d'aptitudes dont les citoyens ont besoin dans la société : de la connaissance, au renforcement de l'employabilité, au développement de l'innovation au sein des systèmes éducatifs et de formation, à l'appropriation de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage...

Dans le cadre d'Erasmus +, les mobilités des personnes et des professionnels au sein de l'Union européenne – voire en dehors pour certaines actions – se trouvent renforcées à tous les âges de la vie et pour tous les niveaux de formation, notamment dans le cadre formel de l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) et de la formation professionnelle. Sur l'enveloppe financière totale du programme, 77,5 % des fonds sont en effet alloués au secteur de l'éducation formelle et de la formation⁵. Dès lors, les jeunes élèves, étudiants, apprentis ou en formation professionnelle, sont largement concernés par ce nouveau programme d'action communautaire (voir l'encadré 1).

Si l'État apporte également une aide financière aux séjours à l'étranger dans le cadre de l'éducation formelle (voir l'encadré 2), les collectivités territoriales et, en première ligne, les régions sont de plus en plus nombreuses à s'engager sur ce terrain et deviennent progressivement des acteurs clés de la mobilité européenne et internationale des jeunes en formation⁶. Étroitement liées à leurs compétences obligatoires, leurs mesures d'aide et de soutien ciblent en priorité les publics de l'enseignement secondaire et supérieur (étudiants et lycéens), de la formation professionnelle (apprentis et stagiaires de la formation professionnelle) et, plus récemment et à la périphérie, les jeunes demandeurs d'emploi⁷. Ces mesures prennent le plus souvent la forme de bourses ou de coups de pouce financiers directement versés aux jeunes ou aux organismes chargés de les en faire bénéficier (établissements d'enseignement, de formation...)⁸. « En 2007, les régions ont consacré 92,5 millions d'euros à la mobilité européenne et internationale des jeunes.

3. Le Fonds social européen (FSE) et, plus particulièrement, le programme opérationnel national « Initiative pour l'emploi des jeunes » peuvent également être utilisés comme instrument financier au service de la mobilité européenne et internationale des moins de 26 ans.

4. Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulink et le programme de coopération avec les pays industrialisés.

5. 10 % des fonds sont attribués au secteur de la jeunesse, 3,5 % au mécanisme de garantie des prêts et 1,8 % au sport.

6. De manière moins fréquente, les villes et les conseils généraux peuvent également contribuer au développement de la mobilité internationale des jeunes. Le conseil général des Hauts-de-Seine, par exemple, a mis en place le programme « Initiatives jeunes solidaires » qui finance des projets de solidarité internationale dans les pays concernés par sa politique de coopération. De son côté, la ville de Tourcoing a mis en place en 2010 le plan « Move » qui se décline en deux sous-programmes : « Move to Work », pour la mobilité professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi, et « Move to Change » soutenant les projets humanitaires ou citoyens des jeunes à l'international.

7. Les régions Aquitaine et Île-de-France, par exemple, ont récemment élargi le spectre de leurs interventions en élaborant des programmes de mobilité spécifiques pour les demandeurs d'emploi. Ces programmes restent toutefois marginaux – en termes de budget et de nombre de bénéficiaires – par rapport à ceux dédiés à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle.

8. Les régions proposent très rarement des prestations d'accompagnement des porteurs de projets.

ENCADRÉ 1 – LE PROGRAMME ERASMUS + ÉDUCATION & FORMATION*

Erasmus + Education pour les adultes (ex-Grundtvig) permet aux personnels des organisations actives dans le domaine de l'éducation des adultes (enseignants, formateurs, éducateurs, responsables de structures, conseillers...) de réaliser des périodes de formation, des missions d'enseignement ou de formation dans un pays étranger.

Il se compose de trois actions clés :

Action clé 1. La mobilité à des fins d'apprentissage

Cette action clé finance les séjours à l'étranger pour les étudiants, les jeunes en formation professionnelle, les membres des équipes éducatives et les personnels.

Erasmus + Enseignement supérieur (ex-Erasmus) offre la possibilité aux étudiants de réaliser un stage à l'étranger ou d'effectuer un ou plusieurs semestres d'études dans une université européenne et prochainement à l'international.

Erasmus + Enseignement et formation professionnelle (ex-Leonardo da Vinci) permet aux jeunes qui suivent une formation professionnelle initiale d'effectuer un stage à l'étranger.

Erasmus + Enseignement scolaire (ex-Comenius) favorise les actions de mobilité en Europe pour les enseignants et les personnels des établissements scolaires, mais également pour les élèves dans le cadre de partenariats stratégiques**.

Action clé 2. La coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques

Sont financés dans le cadre de cette action clé les projets de coopération internationale et le partage d'expériences entre institutions : partenariats stratégiques, alliances de la connaissance, alliances sectorielles et coopération internationale avec les pays hors Europe.

Action clé 3. Le soutien à la réforme politique

Cette action vise le renforcement des outils et des instruments mis en place pour faciliter la mobilité en Europe ainsi que la coordination des États membres de l'Union européenne dans les domaines de l'éducation et de la formation.

* Pour plus d'informations, voir le site de l'Agence Erasmus + France Éducation & Formation, gestionnaire des programmes d'éducation formelle : www.agence-erasmus.fr

** Partenariats qui visent, dans le cadre du programme Erasmus +, la coopération au sein d'un même secteur ainsi que la coopération intersectorielle dans le but de développer des pratiques innovantes.

Plus de 95 000 jeunes ont bénéficié d'aides de la part des régions pour leur mobilité internationale. 2 659 jeunes étrangers ont été soutenus pour un séjour en France et 93 476 jeunes ont pu effectuer une mobilité à l'étranger, dont près de 42 500 lycéens, 7 260 apprentis, 38 900 étudiants et 1 400 demandeurs d'emploi⁹. » Les dispositifs régionaux d'aide à la mobilité internationale trouvent

9. E. DERRIENNIS, Y. LECHEVALLIER, *Les régions françaises au cœur de la mobilité européenne et internationale des jeunes*, étude préalable réalisée par l'Agence COOP DEC Conseil à la demande de l'Association des régions de France (ARF), 2008.

ENCADRÉ 2 – LES AIDES DE L'ÉTAT POUR LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES EN FORMATION*

Si l'État, par l'intermédiaire de ses ministères et agences, est particulièrement actif pour développer la mobilité entrante, il participe également – mais dans des proportions moindres – au financement des séjours à l'étranger des jeunes Français en formation scolaire, universitaire et professionnelle.

Les étudiants peuvent bénéficier de bourses sur critères sociaux quand ils préparent un diplôme national dans un pays du Conseil de l'Europe ou de bourses complémentaires à celles attribuées sur critères sociaux lorsqu'ils effectuent un stage à l'international ou participent à un programme d'échange pour suivre une formation supérieure à l'étranger.

Les lycéens sont également soutenus financièrement pour étudier dans un établissement français à l'étranger, effectuer un court séjour aux États-Unis (programme Jeunes ambassadeurs**) ou mener un projet personnel de recherche dans un établissement anglais partenaire (bourse individuelle de mobilité pour le Royaume-Uni***).

Enfin, un programme de mobilité collective est destiné aux lycéens en formation professionnelle et aux apprentis souhaitant réaliser un stage en Allemagne dans un établissement de formation professionnelle et/ou dans une entreprise.

* Pour plus d'informations concernant les dispositifs de l'État en faveur de la mobilité formelle, voir le site Éduscol : www.eduscol.education.fr

** Seuls les lycéens inscrits dans un établissement public situé dans les régions Île-de-France, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent bénéficier de ce programme.

*** Programme opéré par les délégations académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération des académies volontaires.

une légitimité dans leur contribution à l'insertion professionnelle des jeunes et au développement économique local¹⁰ ; les régions sont en effet généralement en attente d'un « retour sur investissement » sur leur territoire.

Les conseils régionaux élaborent leur action publique en faveur de la mobilité des jeunes apprenants à l'articulation entre opportunités européennes et enjeux locaux. En effet, ils se positionnent fréquemment en complément des politiques communautaires en proposant de manière volontariste des aides supplémentaires aux bourses de mobilité accordées par l'Union européenne¹¹, notamment pour les étudiants et les jeunes en formation professionnelle. Parallèlement, les régions créent également leurs propres dispositifs indépendamment des programmes européens,

10. Sur ce point, voir TALLEU C., *L'eupéanisation des politiques de jeunesse. L'action publique en faveur de la mobilité des jeunes*, rapport d'étude, INJEP, Paris, juin 2013.

11. Les régions se saisissent également des programmes d'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation en rejoignant des consortiums dans le cadre de projets européens multilatéraux (programme Erasmus + Éducation & Formation, notamment) pour développer des actions de plus grande ampleur dans le domaine de la mobilité et être visibles sur la scène européenne voire internationale.

en prenant appui sur leurs accords de coopération décentralisée¹² ou sur des organismes internationaux – l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) ou l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). À ce propos, une convention-cadre a été signée le 17 décembre 2013 entre l'Association des régions de France (ARF) et l'OFQJ dans le but de mettre en œuvre des actions de coopération, d'échange de bonnes pratiques, d'expertise et de communication dans le champ de la mobilité des jeunes entre les régions françaises et le Québec. L'ARF a également invité les conseils régionaux à construire des partenariats avec l'OFQJ pour la réalisation d'actions de formation et d'échange de savoir-faire entre les jeunes professionnels français et québécois.

Les dispositifs de mobilité internationale de l'éducation non formelle

• *Les échanges de jeunes et de travailleurs de jeunesse*

La mobilité européenne et internationale ne s'inscrit pas uniquement au sein des structures scolaires, universitaires ou de formation professionnelle ; les jeunes peuvent également bénéficier de dispositifs leur permettant de séjourner à l'étranger dans le cadre d'un engagement associatif ou d'un volontariat. Sur ce point, les échanges de jeunes et de travailleurs de jeunesse constituent une forme particulière de mobilité fondée sur les principes de la réciprocité et de la rencontre interculturelle.

Depuis le programme Jeunesse pour l'Europe en 1988, la Commission européenne n'a cessé d'encourager ce type de mobilité avec, certes, un nombre plus faible de bénéficiaires et un financement moindre par rapport au secteur de l'éducation et de la formation. Le volet jeunesse du programme actuel Erasmus + (voir l'encadré 3), dédié au développement de l'éducation non formelle, promeut la mobilité – individuelle et collective, au sein et en dehors de l'Europe – principalement par l'intermédiaire des échanges de jeunes, du service volontaire européen (SVE)¹³, de la formation et de la mobilité des animateurs de jeunesse¹⁴. Il est accessible sans condition de diplôme et vise plus particulièrement les publics fragiles, autrement dit les jeunes ayant moins d'opportunités. Ce programme n'est toutefois pas axé uniquement sur la mobilité des jeunes mais se donne pour ambition de travailler, d'un point de vue transversal, à une meilleure articulation des dispositifs et savoir-faire en matière d'éducation non formelle avec ceux de l'éducation formelle.

Acteur historique incontournable de la mobilité et des échanges franco-allemands depuis 1963, l'OFAJ apporte un soutien financier et pédagogique aux échanges interculturels entre jeunes Français et Allemands de 3 à 30 ans dans le cadre de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle (échanges scolaires et universitaires, jumelage de villes et de régions, rencontres sportives et culturelles, stages et échanges professionnels, séminaires universitaires...). Il accorde des subventions à des organismes publics, des structures privées ou à des particuliers pour des projets de rencontres entre jeunes de France et d'Allemagne fondés sur les principes de l'interculturalité et de la participation active (voir l'encadré 4).

12. Initiatives et actions de coopération internationale menées par une ou plusieurs collectivités territoriales françaises (régions, départements, communes et leurs groupements) et une ou plusieurs collectivités étrangères, et formalisées par des conventions.

13. Nous reviendrons plus précisément sur le service volontaire européen dans la partie suivante traitant du volontariat.

14. À la périphérie, les séminaires de jeunes et les partenariats stratégiques peuvent également permettre aux jeunes et aux travailleurs de jeunesse d'être mobiles en Europe, voire au-delà.

ENCADRÉ 3 – LE PROGRAMME ERASMUS + JEUNESSE*

Conformément à la structuration du programme Erasmus +, le volet jeunesse se décline en trois actions clés.

Action clé 1. La mobilité des jeunes et des acteurs de jeunesse (mobilité à des fins d'apprentissage)

On retrouve dans ce volet l'ensemble des anciennes actions du programme européen Jeunesse en action (PEJA), à l'exception des initiatives de jeunes nationales.

Les échanges de jeunes

Ce sous-programme permet à des groupes de jeunes de différents pays de se rencontrer et d'apprendre à mieux se connaître par l'intermédiaire d'activités (ateliers, débats, jeux de rôle, activités de plein air...) organisées autour d'un thème d'intérêt commun.

La formation et la mobilité des travailleurs de jeunesse

Cette action encourage la rencontre, les échanges de pratiques et les apprentissages mutuels entre les acteurs publics et privés œuvrant dans le champ de la jeunesse, de manière bénévole ou salariée. Elle soutient les activités d'observation en situation de travail et la participation des acteurs de la jeunesse à des séminaires, formations, visites de contact et d'études à l'étranger.

Le SVE (voir l'encadré 6)

Action clé 2. Les partenariats stratégiques (coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques)

Nouveauté dans le cadre du programme Erasmus +, les partenariats stratégiques offrent la possibilité à des organisations publiques et privées, de la société civile et du monde socio-économique, actives dans les domaines de l'éducation, de la formation ou de la jeunesse, de coopérer dans le but de développer, de transférer ou de mettre en œuvre des pratiques innovantes. Sont notamment financés les échanges de bonnes pratiques ou d'expériences, l'élaboration de nouvelles méthodes dans le travail de jeunesse, les activités de validation des compétences acquises, les initiatives encourageant la citoyenneté active et l'esprit d'entreprise...

Action clé 3. Le dialogue structuré (soutien à la réforme politique)

Cette action a pour objectif de promouvoir la participation active des jeunes à la vie démocratique, d'encourager les interactions avec les décideurs et de favoriser le débat autour des thèmes et des priorités fixés par le dialogue structuré ainsi que par les « nouveaux chantiers politiques » dans le secteur de la jeunesse. Les projets subventionnés peuvent prendre la forme de séminaires (nationaux et transnationaux), de conférences, de débats, de consultations et d'évènements et doivent impliquer les jeunes participants à toutes les étapes de leur déroulement.

* Pour toute information complémentaire, se rendre sur le site de l'Agence Erasmus + Jeunesse & Sport : www.erasmusplus-jeunesse.fr

ENCADRÉ 4 – LES PROJETS DE MOBILITÉ NON FORMELLE SUBVENTIONNÉS PAR L'OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE*

L'OFAJ finance un large éventail de projets de mobilité franco-allemande individuelle et collective pour les jeunes et les acteurs de la jeunesse :

Projets en régie directe : conduits par l'OFAJ lui-même.

Projets d'échanges de groupe : impliquant un nombre équilibré de jeunes Français et Allemands (au maximum 50) sur une durée de 4 à 21 jours.

Projets individuels d'échanges : mobilité individuelle sur une période de deux semaines à douze mois ayant pour objectif de contribuer à l'épanouissement personnel, social, linguistique, scolaire et professionnel des jeunes.

Projets destinés à développer la qualité des rencontres et projets d'échanges entre acteurs de jeunesse (sans limite d'âge).

Autres projets : projets transfrontaliers, trinationaux, pilotes...

* Sur les échanges franco-allemands de jeunes et d'acteurs de jeunesse soutenus par l'OFAJ, voir www.ofaj.org

ENCADRÉ 5 – EXEMPLES DE DISPOSITIFS RÉGIONAUX D'AIDE À LA MOBILITÉ NON FORMELLE DES JEUNES

Humaquitaine (conseil régional d'Aquitaine) : réservé aux publics éloignés de la mobilité, le dispositif Humaquitaine permet aux jeunes de 18 à 25 ans suivis par une mission locale, apprentis ou stagiaires de la formation professionnelle, de participer à un projet collectif d'utilité sociale à vocation solidaire et humanitaire dans un pays étranger francophone. Les projets financés visent l'acquisition de compétences sociales et professionnelles.

Sac à dos (conseil régional d'Alsace) : ce dispositif aide financièrement les Alsaciens de 18 à 28 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle souhaitant monter un projet d'intérêt général individuel ou collectif à l'étranger. Les projets, élaborés par les jeunes eux-mêmes, peuvent se dérouler dans un pays frontalier, européen ou en voie de développement et s'inscrire dans des thématiques variées (culturelle, économique, environnementale, sociale...). Les dossiers de candidature sont examinés par le Parlement alsacien des jeunes.

L'investissement des conseils régionaux dans le domaine de la mobilité non formelle est quant à lui périphérique; les dispositifs soutenant les jeunes dans leur engagement volontaire à l'international sont peu nombreux et de moindre envergure par rapport à ceux dédiés aux séjours d'études ou de formation à l'étranger (voir l'encadré 5). Certes, certaines régions ont mis en œuvre des programmes de mobilité dans ce champ généralement pour mobiliser les jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle mais ces derniers n'atteignent pas forcément le public visé et souffrent très souvent d'un déficit de légitimité et de notoriété. Considérés par certains techniciens et décideurs politiques comme un financement de vacances n'envisageant pas de bénéfices en termes de remobilisation des jeunes, d'acquisition de compétences et d'aptitudes ni de développement de l'autonomie, ces programmes sont généralement les premiers à subir des coupes budgétaires ou des suppressions, notamment dans un contexte de restriction des dépenses publiques au sein des collectivités.

- ***Le volontariat***

Distinct à la fois du bénévolat et du salariat, le volontariat est un engagement à plein temps, pour une durée limitée, au service de l'intérêt général dans une action de développement ou de solidarité internationale. En contrepartie de cet engagement, le volontaire perçoit une indemnité qui n'est pas assimilable à un salaire. Différents dispositifs portés par l'État français (le ministère des Affaires étrangères et l'Agence du service civique), la Commission européenne et l'OFAJ encouragent les projets citoyens et solidaires des jeunes à l'international, entraînant potentiellement un séjour à l'étranger (voir l'encadré 6).

ENCADRE 6 – PANORAMA DES DISPOSITIFS DE PROMOTION DU VOLONTARIAT À L'INTERNATIONAL*

Jeunesse Solidarité internationale (JSI) et Ville Vie Vacances Solidarité internationale (VVVSI) – actions du ministère des Affaires étrangères – permettent aux jeunes de 15 à 25 ans de vivre un premier engagement dans le champ de la solidarité internationale et du développement. Réalisé sur un temps relativement court (trois semaines l'été et quinze jours le reste de l'année, *a minima*), cet engagement prend la forme d'une rencontre interculturelle entre groupes de jeunes du Nord et du Sud organisée en France ou à l'étranger autour d'une action d'utilité collective à visée sociale et éducative. Le dispositif VVVSI s'inscrit dans le même cadre mais est réservé aux jeunes des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le volontariat de solidarité internationale (VSI) – action du ministère des Affaires étrangères – soutient l'accomplissement à plein temps d'une mission d'intérêt général d'une durée maximale de deux ans, dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire en dehors de l'Union européenne, auprès d'associations internationales agréées par le ministère des Affaires étrangères. Le dispositif s'adresse aux personnes majeures sans activité professionnelle.

Le volontariat international en entreprise (VIE) et le volontariat international en administration (VIA) – action du ministère des Affaires étrangères – permettent aux jeunes de 18 à 28 ans d'exercer une activité professionnelle à l'étranger au service d'une entreprise française agréée par l'État ou d'une administration (ambassade, consulat, services de coopération et d'action culturelle...) pendant une durée de six à vingt-quatre mois.

Le congé de solidarité internationale (CSI) – action du ministère des Affaires étrangères – offre un cadre légal permettant à un(e) jeune salarié(e) ayant plus de douze mois d'ancienneté de participer à une mission d'entraide à l'étranger sur une période maximale de trois semaines.

Le service civique – action de l'Agence du service civique** – peut constituer une forme de soutien à la mobilité des 16-25 ans dans la mesure où cette forme d'engagement au service de l'intérêt général peut s'exercer en France ou à l'étranger, auprès d'un établissement public, d'une association ou d'une fondation agréés par l'État. Le volontariat de service civique propose le même type d'action pour toute personne âgée de plus de 25 ans.

Le service volontaire européen (SVE) – action du programme Erasmus + Jeunesse – permet aux 17-30 ans de vivre une expérience de mobilité et d'engagement d'une durée de deux à douze mois***, à travers des actions de volontariat auprès d'une structure à but non lucratif, au sein ou en dehors de l'Union européenne. Un projet SVE peut comporter jusqu'à 30 bénéficiaires exprimant leur engagement de manière individuelle ou collective.

Le volontariat franco-allemand - programme de l'OFAJ**** - offre la possibilité aux jeunes Français de 18 à 25 ans de contribuer au projet d'une association allemande dans le domaine social, culturel, sportif ou écologique, ou de participer à la vie scolaire d'un établissement d'enseignement général, technologique ou professionnel pendant une période respectivement de douze et dix mois.

* Pour plus d'informations sur les programmes de volontariat, consulter le site de France Volontaires: www.france-volontaires.org

** Pour des informations complémentaires, voir le site de l'Agence du service civique: www.service-civique.gouv.fr

*** Il existe en effet deux types de SVE: un SVE court terme, d'une durée de deux à huit semaines, et un SVE long terme, d'une durée de deux à douze mois.

**** Sur ce programme spécifique, voir: www.volontariat.ofaj.org

RESSOURCES • RÉPERTOIRE DES SIGLES

ADCEI	Association pour le développement culturel européen et international	CRAJEP	Coordinations régionales d'associations de jeunesse et d'éducation populaire (déclinaisons régionales du CNAJEP)
AECEE	Association des états généraux des étudiants de l'Europe	CRIJ	Centres régionaux d'information jeunesse
AFCCRE	Association française du Conseil des communes et régions d'Europe	CSI	Congé de solidarité internationale
AFPEJA	Agence française du programme européen Jeunesse en action (aujourd'hui Erasmus + Jeunesse & Sport)	DBJR	Deutsche Bundesjugendring (Conseil national de jeunesse allemand)
ANACEJ	Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes	DEJEPS	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
ARF	Association des régions de France	DJEPVA	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
BIJ	Bureau d'information jeunesse	DRJSCS	Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
BPJEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	EPLM	European Platform on Learning Mobility (plateforme européenne pour la mobilité apprenante dans le champ de la jeunesse)
CCRE	Conseil des communes et régions d'Europe	EQF	European Qualifications Framework
CDR	Comité des régions	ESC	European Steering Committee
CEJ	Conférences européennes de la jeunesse	ESCO	European Skills, Competences and Occupations
CIJ	Comité interministériel de la jeunesse	ESN	Erasmus Student Network
CEMEA	Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active	EUCIS-LLL	European Civil Society Platform on Lifelong Learning
CESE	Comité économique et social européen	FEJ	Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional	FICEMEA	Fédération internationale des CEMEA
CFA	Centres de formation d'apprentis	FREREF	Fondation des régions européennes pour la recherche, l'éducation et la formation
CIDJ	Centre d'information et de documentation jeunesse	FSE	Fonds social européen
CNAJEP	Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire		

IJAB	International Youth Service of the Federal Republic of Germany	RPUE	Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne
ISCO	International Standard Classification of Occupations	RAY	Research-based Analysis and Monitoring of Youth in action
JAMO	Jeunes ayant moins d'opportunités	SALTO	Support and Advanced Learning & Training Opportunities (soutien et opportunités de formation et d'apprentissage avancées)
JSI	Jeunesse solidarité internationale	SGAE	Secrétariat général aux affaires européennes
MJC	Maison des jeunes et de la culture	SVE	Service volontaire européen
MOC	Méthode ouverte de coordination	TCA	Transnational Cooperation Activities (activités transnationales de coopération)
MOE	Mission observation et évaluation	TCP	Technical Cooperation Programme (plan de formation et de coopération)
OFAJ	Office franco-allemand pour la jeunesse	VIA	Volontariat international en administration
OFQJ	Office franco-québécois pour la jeunesse	VIE	Volontariat international en entreprise
ONG	Organisation non gouvernementale	VSI	Volontariat de solidarité internationale
PEJA	Programme européen Jeunesse en action	VVSI	Ville Vie Vacances Solidarité internationale
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune		
PIJ	Point d'information jeunesse		
POCTEFA	Programme opérationnel de coopération territoriale Espagne-France-Andorre		

À découvrir également...

des ouvrages de référence sur la jeunesse

Agora débats/jeunesses est une revue de recherche en sciences sociales qui traite des questions de jeunesse et de politique de jeunesse.

Animée par un comité de rédaction ouvert à plusieurs disciplines et composé de chercheurs, d'universitaires et d'experts, la revue, au travers d'articles de recherche, entend approfondir la connaissance sur les jeunes, leurs situations, leurs modes de vie, leur environnement, les relations qu'ils entretiennent avec les autres générations.

Jeunesses : études et synthèses, présente en quatre pages les résultats des enquêtes et études sur les thèmes des pratiques et attentes des jeunes, ainsi que des politiques publiques de jeunesse. Ces études et enquêtes sont réalisées par, pour ou avec l'INJEP en tant qu'Observatoire de la jeunesse.

À La Documentation française

Francine Labadie (dir.), *Parcours de jeunes et territoires. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014*, janvier 2015.

Olivier Galland, Bernard Roudet (dir.), *Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*, coll. « Doc' en poche. Regard d'expert », octobre 2014.

Francine Labadie (dir.), *Inégalités entre jeunes sur fond de crise. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse, 2012*, décembre 2012 (téléchargeable sur <http://goo.gl/NJgjmj>).

En partenariat avec les éditions Autrement

Yaëlle Amsellem-Mainguy, Joaquim Timoteo, *Atlas des jeunes en France. Les 15-30 ans, une génération en marche*, août 2012.

■ Acheter un numéro
Sur notre boutique en ligne
(paiement sécurisé)
www.injep.fr/catalog/
Par téléphone, fax, ou courriel
Tél. : 01 70 98 94 35
Courriel : publications@injep.fr

■ S'abonner à la revue
Agora débats/jeunesses
Presses de Sciences Po
117, bd Saint-Germain, 75006 Paris
Tél. : 01 45 49 83 64
Fax : 01 45 49 83 34
www.pressdesciencespo.fr

Contacts ■ Presse/chercheurs

Revue Agora ■ Yaëlle Amsellem-Mainguy, rédactrice en chef ■ Tél. : 01 70 98 94 19

■ Courriel : agora@injep.fr

Jeunesses : études et synthèses ■ Marie Dumollard et Francine Labadie, conseillères scientifiques

■ Tél. : 01 70 98 94 43 / 90 ■ Courriel : dumollard@injep.fr, labadie@injep.fr

Consultez tous les titres disponibles sur notre site web

www.injep.fr/publications

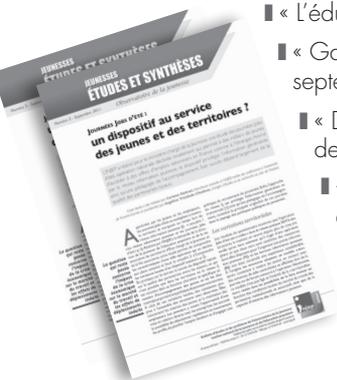
Agora débats/jeunesses



- *L'expérience de la discrimination : les jeunes et l'accès à l'emploi* — n° 57
- *Éducation populaire et intervention sociale* — n° 58
- *Mixité dans les activités de loisir. La question du genre dans le champ de l'animation* — n° 59
- *Jeunesse & sexualité : expériences, espaces, représentations* — n° 60
- *L'habitat, le logement et les jeunes. Modes de logement, manières d'habiter* — n° 61
- *Les jeunes vulnérables face au système d'aide publique* — n° 62
- *La santé des 15-30 ans. Une lecture du baromètre santé* — n° 63
- *Varia* — n° 64
- *Normes sociales et bifurcations dans les parcours de vie des jeunes* — n° 65
- *Les adolescents face aux dispositifs de médiation culturelle* — n° 66
- *Jeunes Européens : quelles valeurs en partage ?* — n° 67
- *Des sports et des jeunes* — n° 68
- *Expérimentations sociales : des jeunes et des politiques publiques* — n° 69
- *Les émeutes de 2005, 10 ans après. Rétrospective et perspectives* — n° 70

Prix : 17 euros à partir du n° 60. Numéros 1 à 46 accessibles gratuitement sur www.persee.fr
Tous les autres numéros sont consultables sur www.cairn.info

Jeunesses : études et synthèses



- « L'éducation populaire : entre héritage et renouvellement », n° 14, juillet 2013
- « Gagner en compétences grâce au programme européen Jeunesse en action », n° 15, septembre 2013
- « Décrochage scolaire : le repérage, et après ? Premiers enseignements des expérimentations FEJ », n° 16, octobre 2013
- « Le VIH/sida chez les jeunes : idées fausses toujours tenaces et érosion relative des connaissances », n° 17, novembre 2013
- « Twitter : outil de transformation dans le champ éducatif ? », n° 18, février 2014
- « Apprentissage : les enseignements inattendus des expérimentations », n° 19, mai 2014
- « Le service civique, un atout pour les parcours des jeunes », n° 20, juin 2014
- « Mutation des pratiques culturelles à l'heure du numérique », n° 21, septembre 2014
- « Jeunes dans l'économie sociale et solidaire : s'engager ou y faire carrière ? », n° 22, novembre 2014
- « L'insertion professionnelle des étudiants », n° 23, décembre 2014
- « Parcours d'orientation et d'insertion. Les bénéfices de l'individualisation et de la coopération », n° 24, mars 2015

5 numéros : 20 euros • Téléchargeable gratuitement sur le site de l'INJEP.

Achévé d'imprimer en avril 2015
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery
58500 Clamecy
Dépôt légal : avril 2015
Numéro d'impression : 504010

Imprimé en France

La Nouvelle Imprimerie Laballery est titulaire de la marque Imprim'Vert®

